

La Giberne

*Publication mensuelle illustrée
en noir et en couleurs*

UNIFORMES MILITAIRES

ADMINISTRATION :

PARIS

54, rue du Faubourg-St-Honoré

*Louis Giberne
1902*

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTIONS D'UNIFORMES

	Pages
Guides interprètes de l'armée d'Angleterre, par le capitaine M. BOTTET	12
Trompette de Cuirassiers (1 ^{er} empire), par le capitaine M. BOTTET	12
Infanterie de ligne, tambour battant la diane (1 ^{er} empire), par le capitaine M. BOTTET	21
Trompettes des Guides de l'armée d'Allemagne (1797), par L. F.	21
Infanterie de ligne en campagne, sentinelle (1 ^{er} empire), par le capitaine M. BOTTET	37
9 ^e régiment de Cuirassiers (1812), par L. F.	37
Garde d'honneur à Delft.	38
Dragon d'élite (1 ^{er} empire), par le capitaine BOTTET.	53
Chasseurs à cheval (2 ^e empire), par E. GRAMMONT.	53
Cavalier du 3 ^e Hussards (1806), par le capitaine BOTTET.	54
Caporal d'Infanterie de ligne (1 ^{er} empire), par le capitaine BOTTET.	69
Trompette de Chasseurs (1848), par E. GRAMMONT	69
Infanterie de ligne (1822-1828), par M.	70, 85
Officier du 27 ^e Chasseurs à cheval (1 ^{er} empire), par le capitaine BOTTET	85
1 ^{er} Lanciers (1812), par M.	85, 101
Officier supérieur de Cuirassiers, 3 ^e régiment (1813), par le capitaine BOTTET	101
10 ^e Dragons, par X.	102
1 ^{er} Régiment étranger (1858), par M.	107
Maître d'armes (1 ^{er} empire), par le capitaine BOTTET.	117
3 ^e Lanciers (1845), par M.	117
1 ^{er} d'Infanterie de la Garde royale (1823), par G.	118
Général de brigade (au xii ^e), par le capitaine BOTTET.	133
Le brassard vert (12 mars 1814), par le capitaine BOTTET.	133
Sapeurs des Dragons de l'Impératrice (2 ^e empire).	134
2 ^e Dragons (1825), par G.	134
Officier de Cheval-légers français (1 ^{er} empire), par LA GRENADIÈRE.	149
Infanterie légère (1824).	149
Uniforme de l'Infanterie (1736)	150
Napoléon et la Légion Portugaise (1 ^{er} empire), par LA GRENADIÈRE	161
Sergent et caporal d'Infanterie de ligne (1 ^{er} empire), par LA GRENADIÈRE	181
La Garde Nationale Parisienne et les Milices en 1790, par L. F.	123, 139, 155, 171, 187, 188

DIVERS

Adresse des Bressans à l'armée d'Italie.	5
Promenade burlesque dans le quartier de cavalerie de Colmar.	5, 27, 43, 59, 75, 91, 124

ILLUSTRATIONS EN COULEURS

	Pages		Pages
Garde national des communes (1830)	1	1 ^{er} cheveu-légers lanciers (compagnie d'élite, 1812), par FICHTNER.	93
Commandant en chef des guides-interprètes (1803)	4	Entrée en garnison.	96
Musique d'infanterie (1806), par M. ORANGE.	8	Officier supérieur du 3 ^e cuirassiers (1813), par MARTINET.	97
Colonel du 1 ^{er} hussards (1810), par J. ROUFFET.	9	École de Saint-Cyr, grenadier (restauration), par BELLANGÉ.	100
Trompette du 7 ^e cuirassiers (1808), par MARTINET.	13	1 ^{er} régiment étranger (1857), par BEUVRY.	104
Épisode (première république).	16	Artillerie à cheval (1806), par GEENS.	105
Tambour d'infanterie de ligne (premier empire), par MARTINET.	17	Légions, grenadier (1815-1820), par BELLANGÉ.	109
Trompette des guides à l'armée d'Allemagne, par TALPACH.	20	Légions, chasseur (1818-1820), par BELLANGÉ.	112
Officier, compagnie d'élite 4 ^e hussards (1806), par GEENS.	24	Maître d'armes (premier empire), par MARTINET.	113
5 ^e chasseurs (compagnie d'élite, 1806), par J. ROUFFET.	25	Grenadiers du 1 ^e d'infanterie de la garde (1824), par BELLANGÉ.	116
Officier des hussards de la garde impériale russe (premier empire)	29	3 ^e lanciers (1845), par BEUVRY.	120
Épisode (1796)	32	Sapeur des dragons de la garde (deuxième empire), par DRANER.	121
Régiments du génie (1825), par AUBRY.	33	Train des équipages (1824), par AUBRY.	125
Sentinelle (en campagne, premier empire), par MARTINET.	36	Sortie de garnison.	128
9 ^e cuirassiers (1812), par GEENS.	40	Général de brigade (premier empire), par MARTINET.	129
9 ^e de hussards (compagnie d'élite, 1807), par J. ROUFFET.	41	Voltigeurs, 1 ^{er} d'infanterie de la garde (1824), par AUBRY.	132
Gardes d'honneur de Delft.	45	Cantinière des guides (1860), par RENÉ LOUIS.	136
5 ^e hussards (1830), par FOUSSEREAU.	48	Maréchal-des-logis du 7 ^e hussards (1856), par GRAMMONT.	137
Dragon (compagnie d'élite, 1804), par MARTINET.	49	1 ^{er} et 2 ^e dragons (1826), par AUBRY.	141
Voltigeur (légion départementale, 1816-1820), par BELLANGÉ.	52	Lanciers de la garde (1824), par AUBRY.	144
Trompette du 6 ^e chasseurs (deuxième empire), par GRAMMONT.	56	Officier de cheveu-légers, 1 ^{er} régiment (1812), par MARTINET.	145
Cavalier du 5 ^e hussards (1806), par J. ROUFFET.	57	Carabinier d'infanterie légère (1823), par BELLANGÉ.	148
Cuirassier, 3 ^e régiment (1818), par BELLANGÉ.	61	Cantinière des lanciers de la garde (deuxième empire), par RENÉ LOUIS.	152
1 ^{er} régiment de carabiniers (1825), par AUBRY.	64	Colonel du 9 ^e hussards (1850), par H. DUPRAY.	153
Caporal d'infanterie légère (premier empire), par MARTINET.	65	Officier de hussards de la garde (1820), par BELLANGÉ.	157
Tambour des grenadiers, 13 ^e régiment (1822), par BELLANGÉ.	68	École de Joinville (1885), par RENÉ LOUIS.	160
Capitaine du 5 ^e hussards (compagnie d'élite, 1806), par J. ROUFFET.	72	Napoléon et la légion portugaise, par MARTINET.	161
Trompette du 1 ^{er} chasseurs (1848-1854), par GRAMMONT.	73	Cantinière des chasseurs à cheval de la garde (deuxième empire), par RENÉ LOUIS.	168
Grenadier du 47 ^e de ligne (1825), par BELLANGÉ.	77	Capitaine du 1 ^{er} hussards (1849), par H. DE STA.	169
Dragon du 4 ^e régiment (1804), par FICHTNER.	80	Trompette du régiment de cuirassiers de la garde royale, par GENTY.	176
Officier du 27 ^e chasseurs (premier empire), par MARTINET.	81	Infanterie de ligne (premier empire), par MARTINET.	177
Artillerie à cheval (1825), par AUBRY.	84	Cantinière, artillerie de la garde (deuxième empire), par RENÉ LOUIS.	184
Tambour des grenadiers de la garde (1855), par BEUVRY.	88	Chasseur du roi (1814), par E. GRAMMONT.	185
10 ^e dragons (1858), par L. LAPEYRE.	89	Comp ^{ie} sédentaire (1820), par H. BELLANGÉ.	192

ILLUSTRATIONS EN NOIR

Plaques, coiffures, etc., dessins de E. GRAMMONT, pages 3, 14, 15, 18, 30, 31, 34, 46, 47, 50, 62, 63, 66, 67, 82, 94, 95, 98, 110, 111, 114, 126, 127, 130, 142, 143, 146, 158, 159, 164, 166, 173, 174, 188.
 Divers dessins, par E. GRAMMONT, pages 11, 19, 35, 51, 78, 79, 83, 99, 115, 131, 147, 179.
 Dessin de RENÉ LOUIS, page 163.



GARDE NATIONAL DES COMMUNES RURALES
Grenadier
1830

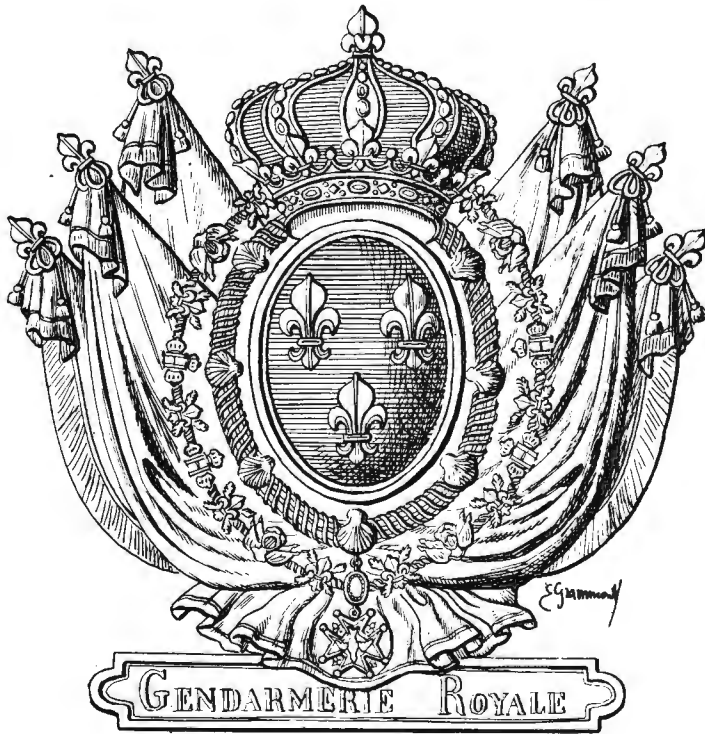
Communication de M. le vicomte de Bouillé.

Observations. — La plaque représentant le coq gaulois dans un cor de chasse, est la plaque du shako des chasseurs; l'épaulette à corps vert, était celle des chasseurs.



Programme de musique militaire du 29^e régiment d'infanterie, pendant l'occupation de Rome (2^e Empire).

Communication de M. G. Duhet.



PLAQUES DE COIFFURES

1° *Saint-Cyr*, 1848, cuivre, réduite d'un quart.

(Collection Carlet.)

2° *Gendarmerie royale*, Restauration, métal blanc, réduite d'un quart.

(Collection Carlet.)



COMMANDANT EN CHEF DES GUIDES INTERPRÈTES

1803

Communication de M. Chelminski.

ADRESSE DES BRESSANS A L'ARMÉE D'ITALIE

(Communication de M. le lieutenant Ch. Denis).

A L'ARMÉE FRANÇAISE

Adieu, valeureux soldats, qui, vous rappelant les batailles de l'Empire, venez d'en renouveler les prodiges, en vengeant dans les champs de la Lombardie la liberté lombarde.

Vous avez livré de grandes batailles que les hommes et le Ciel ont bénies, et qui depuis la Sésia jusqu'au Mincio ont délivré une terre en proie aux outrages de l'ennemi.

Quelle douleur pour une âme italienne de se séparer des braves qui ont racheté notre patrie, et de ne pouvoir partager plus longtemps avec eux les vives émotions de l'enthousiasme !

Donnons-nous donc la main, intrépides soldats, et scellons ensemble le pacte d'impérissable fraternité, comme vous avez scellé de votre sang notre indépendance.

Nos cœurs nous disent que nous nous reverrons.

Vous retournerez dans votre patrie, et la joie de vos victoires y précède vos pas. Mais si vous gardez encore quelques-unes de ces fleurs, dont nous avons orné vos armes lorsque, couverts encore de la poussière de Magenta, vous êtes arrivés pour briser nos chaînes, eh bien ! montrez-les ces fleurs à ceux qui vous sont chers, et dites-leur de quelles larmes nous les avons baignées.

Dites-leur que les mêmes mains qui ont répandu sur vous ces fleurs, ont pansé vos blessures.

Dites que l'armée italienne, en combattant à vos côtés, s'est bien montrée digne de vous ; et qu'aux champs de San-Martino elle a vengé l'honneur de la nation, blessé par un peuple qui a fui devant elle.

Adieu, soldats, votre tâche est remplie, et nous espérons désormais pouvoir remplir la nôtre ; mais nous n'oublierons jamais le moment où les remparts de notre patrie ont été parés de vos tentes.

Si les destinées de l'Italie vous rappelaient un jour parmi nous, ayez l'assurance que nous irions à votre rencontre, non plus avec de tendres fleurs, mais fiers de nos armes et de notre courage !

Brescia, le 21 juillet 1859.

LES BRESSANS.



PROMENADE BURLESQUE

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

*Q. u. a. r. quar, t. i. e. r. tier,
Quartier en lettres d'or... C'est bien du cavalier
La séduisante enseigne. Ainsi qu'à cette grille
Chez lui n'est pas tout or, ce qui de loin scintille;
Et la grande tenue à cheval dans les rangs,
Se résume en deux mots : mains sales et gants blancs.*

*Mais saluons! Je vois le drapeau tricolore
 Que ce vaillant soldat sur sa demeure arbore;
 En attendant que l'Aigle au repos soucieux
 Reprenne en triomphant son vol audacieux;
 Et conquérant le sol de notre vieille France,
 Bâlit un jour son aire au-dessus de Mayence;
 S'envole de nouveau, plantant sur son chemin
 Sa redoutable serre aux bords connus du Rbin.*

*Entrons... Que voulez-vous? s'écrie un factionnaire,
 Passez au corps de garde. — On dit que de Cerbère
 C'est la première tête. A quelques pas, je crois,
 Le concierge fait deux, le chef du poste trois.
 Sous de sombres arceaux, et dans une guérite,
 Six yeux veillent sur nous... Obéissons bien vite :
 Tout fume ici, foyer, falot, soldats! Jamais
 Plus intense brouillard, nuage plus épais!
 D'où s'exhale une odeur de suif et de bouffarde,
 Que l'on a baptisée : odeur de corps de garde.
 Devant nous j'aperçois la salle du rapport.
 Elle est vide. Et pourtant c'est de là que tout sort.
 De ses murs attentifs imitant la prudence,
 Chacun écoute ici dans un grave silence,
 A l'heure où l'adjudant reçoit du colonel
 Les ordres au milieu d'un cercle solennel.*

*A cette voix tout marche et sans ramper s'incline.
 La force d'une armée est dans la discipline.
 Obéir en aveugle est un léger devoir;
 Mais commander n'est pas un facile savoir :
 Il faut être à la fois juste, et bon, et sévère;
 D'une force inflexible, et d'un faible de père;
 Ecouter à propos; parler en souverain;
 Avoir bon pied, bon œil, et des poumons d'airain,
 Pour dire un : Garde à vous! que nul ne puisse atteindre.
 De ses inférieurs se faire aimer et craindre;
 Et trouver constamment sous sa moustache un mot,
 Pour encourager l'un, ou punir l'autre au trot.*

(A suivre.)



Musée ORANGE

Dessin aquarelle de M. Orange.

MUSIQUE
d'infanterie de ligne

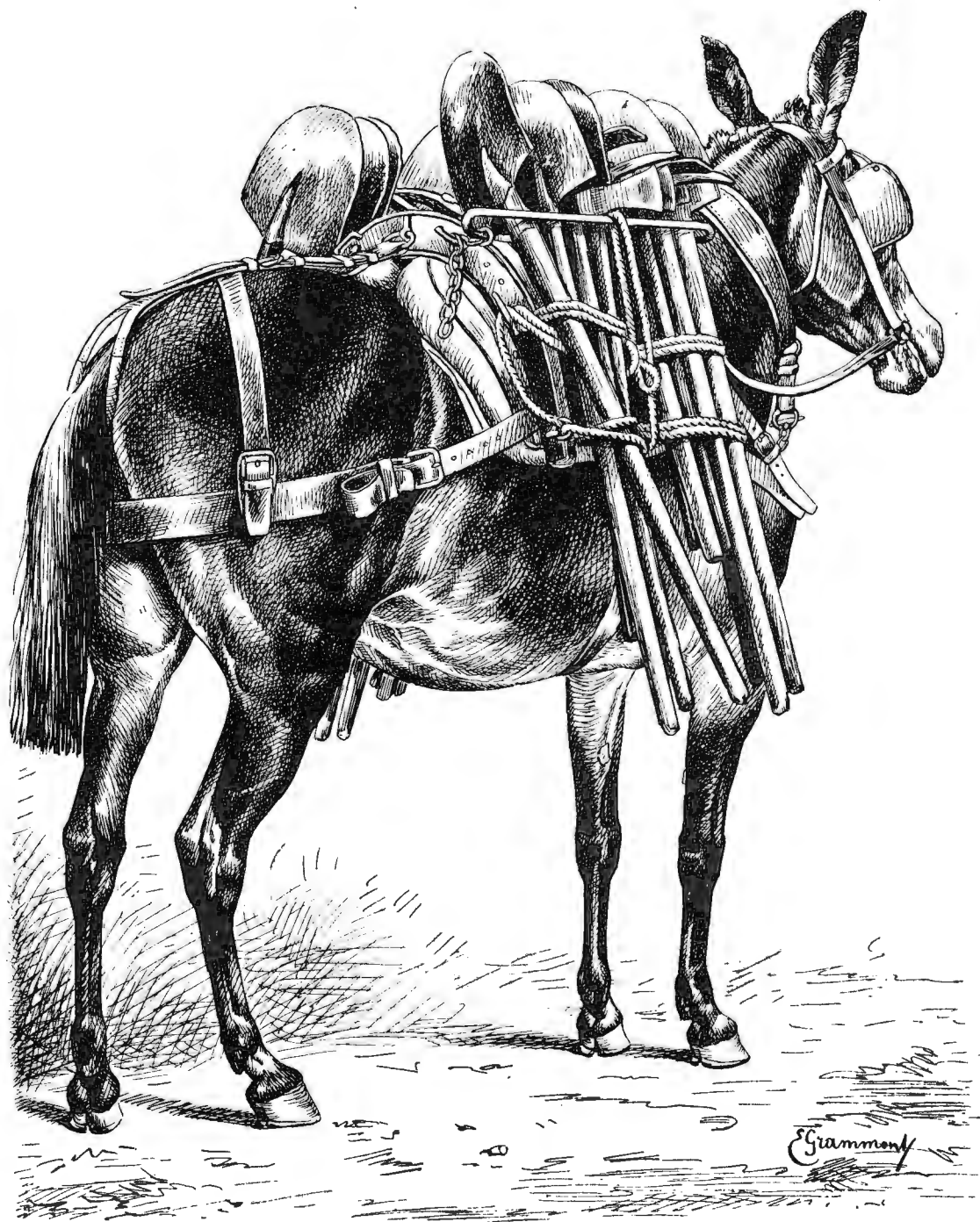
1806



COLONEL
du 1^{er} régiment de hussards.

Dessin aquarelle de J. Rouffet.

1810



Mulet porteur d'outils des bataillons de chasseurs à pied

Dessin de E. Grammont.

1900

GUIDES INTERPRÈTES DE L'ARMÉE D'ANGLETERRE

Les guides interprètes furent organisés par un décret daté de Saint-Cloud, le 12 vendémiaire an XII. La compagnie organisée en vertu de ce décret, dut comprendre 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 1 maréchal des logis chef, 4 maréchaux des logis, 8 brigadiers, 96 guides, 2 tambours.

Les enrôlements devaient se faire à Paris ou dans les forts d'Ostende à Saint-Malo. Les futurs guides devaient avoir moins de trente-cinq ans; savoir parler et traduire l'anglais; avoir habité l'Angleterre, en connaître la topographie, avoir des certificats d'anciens services et de bonne conduite. Les Irlandais et les jeunes gens soumis à la conscription étaient également admis. Les officiers étaient nommés par le Premier Consul, sur la proposition du ministre de la Guerre, les sous-officiers par le ministre.

L'uniforme se composait d'un habit-veste vert dragon à doublure rouge; les revers, parements et retroussis écarlates; les boutons à la hussarde; d'une veste en tricot blanc; d'une culotte de peau blanche; de bottes à l'américaine à éperons bronzés.

L'équipement était de buffleterie blanche, à l'exception de la giberne. L'armement se composait d'un mousqueton à baïonnette et d'un sabre de dragon.

Tels sont les renseignements fournis par le journal militaire. Les guides interprètes durent être rassemblés au camp de Boulogne et se noyèrent dans la Grande Armée.

La gravure reproduite ci-contre complète le texte du journal militaire muet sur la coiffure. Si nous l'en croyons, ce fut un shako à la chasseur à plumet rouge. Les autres détails sont conformes à la description, seule la schabraque bleue paraît douteuse.

Les guides furent-ils montés. Je ne le crois pas. Ils durent subir le sort des dragons et leur monture, dans l'esprit probable du décret, devait leur être fournie après le passage de la Manche, par les états-majors auxquels ils eussent été affectés par une dislocation forcée d'après l'esprit même de la formation. (*Voir planche en couleurs, page 4.*)

Capitaine M. BOTTET.

TROMPETTE DE CUIRASSIERS

C'est de 1807 à 1812 qu'il faut dater le trompette de cuirassiers, d'après MARTINET, reproduit ci-contre.

Les trompettes de cuirassiers, à part la couleur du drap de l'uniforme, des galons et de la bordure déchiquetée du couvre-fontes, portent le même frac à sept boutons, orné d'un double rang de galons en forme de boutonnières, le col bordé du même, les passepoils de même couleur; la bordure du couvre-fontes de drap différent; le porte-manteau et le tapis de selle étaient celui des cuirassiers. La collection des estampes de Martinet présente toutes les différences dont *la Giberne* donne un exemple, le trompette du 7^e.

Il est à noter que le cordon de trompette est uniformément rouge à deux glands, le plumet rouge aussi et la crinière blanche ainsi que les épaulettes. Le sabre est celui de cuirassier modèle an XI et non celui de dragon, que par erreur Meissonnier a attribué à ses cuirassiers. Le cheval est blanc.

Le décret impérial du 19 janvier 1812 fit disparaître, en principe du moins, les distinctions des trompettes qui durent tous porter le frac vert et le galon à la livrée de l'Empereur; cinq doubles boutonnières au milieu desquelles un galon de fil blanc garni de franges à l'extrémité; deux boutonnières au collet; deux épaulettes semblables à celles des cuirassiers; une grenade verte aux retroussis.

Le règlement de 1812 fut-il jamais appliqué? Peut-être dans les dernières années de l'Empire, s'il le fut jamais. Toujours est-il que la Restauration donna à nouveau aux trompettes de cuirassiers des couleurs distinctives.

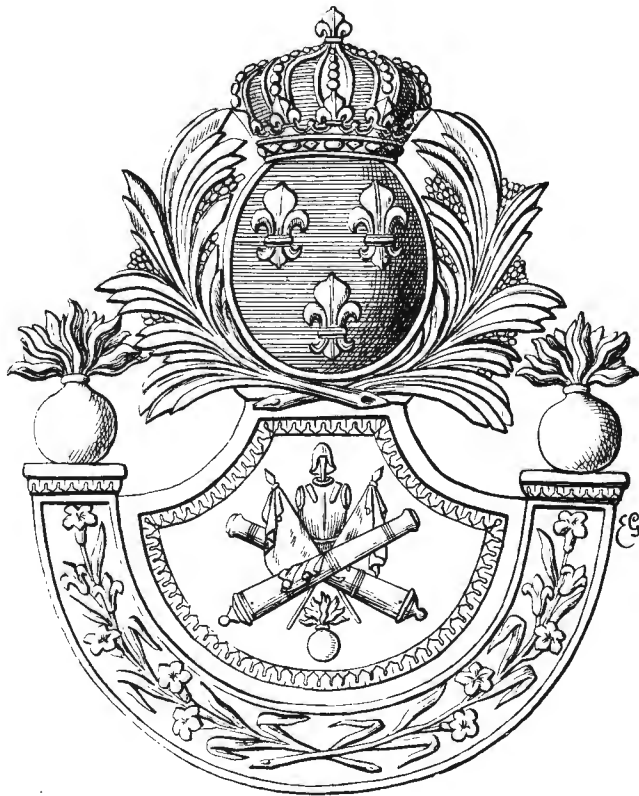
Capitaine M. BOTTET.



Planche en couleurs de Martinet.

TROMPETTE
du 7^e régiment de cuirassiers.
1808

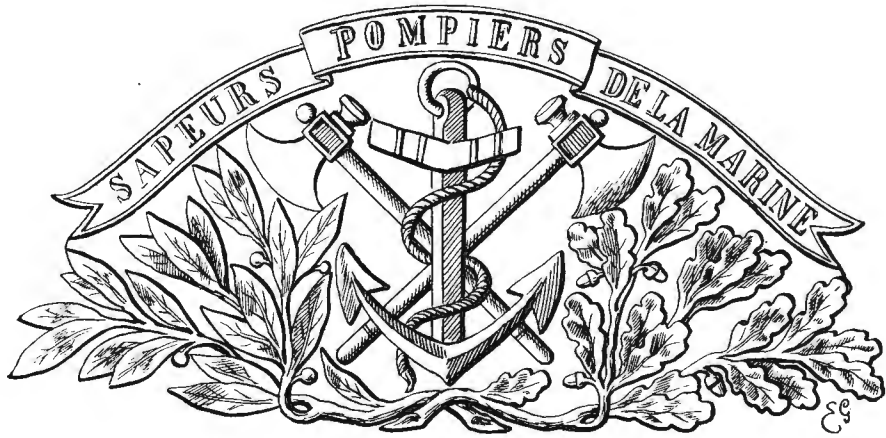
Communication du capitaine Bottet.



PLAQUES DE SHAKOS

1° *Saint-Cyr*, 1852, cuivre, réduite d'un tiers.
(Collection Carlet.)

2° *Ecole de Metz* (artillerie et génie), Restauration, cuivre, réduite d'un tiers.
(Collection Carlet.)



PLAQUES DE COIFFURES

1^o Ornement de casque, 1890, cuivre, réduit d'un quart.

2^o Officier des douanes, 1830, dorée, réduite d'un quart.



MATHEY, ouvrier de Lille, servant dans un des bataillons de première levée :

« — Mes chers enfants! cessez de vous affliger de ma perte. Je meurs content, si vous jurez de venger ma mort en continuant de combattre pour la République.

« — OUI! NOUS LE JURONS! »

Le 17 août 1793. V. S.

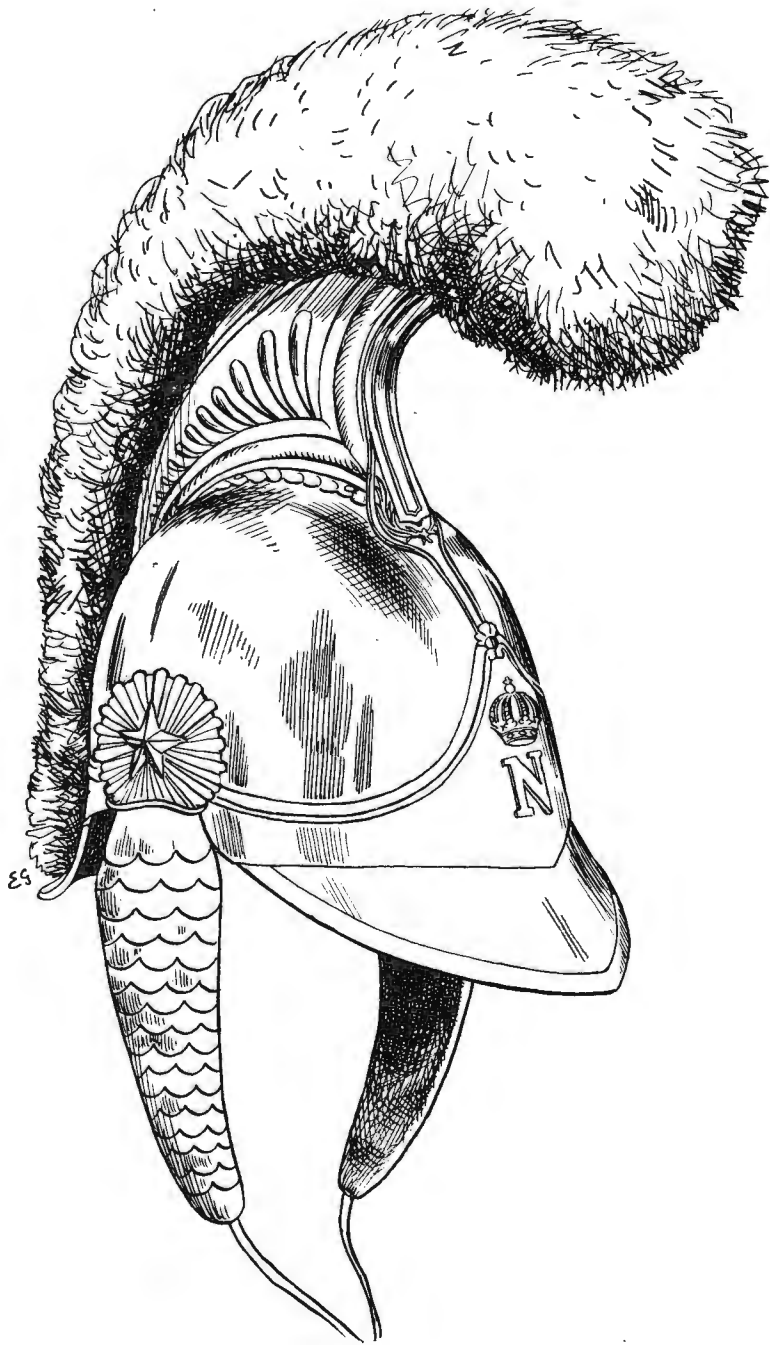
Communication de M. G. Dubet.



Planche en couleurs de Martinet.

INFANTERIE DE LIGNE
Tambour battant la diane.
(1^{er} Empire).

Communication au capitaine Bottet.



CASQUE DE CARABINIER
(1^{er} Empire).

En cuivre; chenille rouge.



TROMPETTE
du 4^e spahis (français).

1900

Veste bleue; gilet bleu; ceinture rouge; pantalon rouge; manteau bleu; burnous blanc; turban blanc à raies rouges; cordon de trompette tricolore; bottes noires; dragonne, ceinturon et bélières rouges; ornements de la veste jaunes.



Aquarelle de Talpach.

TROMPETTE
des Guides de l'armée d'Allemagne.

1799

INFANTERIE DE LIGNE

Tambour battant la diane.

D'après les règlements de 1812, les tambours, trompettes et cornets durent porter la livrée de l'Empereur. Le tambour de Martinet est antérieur par son shako et son uniforme en drap bleu, à nids d'hirondelle galonnés, ainsi que le plastron et les parements.

Sauf la plaque, qui rappelle celle du régiment de la Vistule, l'estampe représente l'uniforme réglementaire des tambours de l'Empire avant 1812. Le nid d'hirondelle a dû être généralement porté par ceux du centre. Il est à présumer que ceux de grenadiers portèrent de préférence l'épaulette. Certaines estampes dignes de foi les représentent même avec nid d'hirondelle et épaulettes.

Il y eut une variété infinie d'uniformes de tambours, chaque colonel habillant sa tête de colonne à sa guise. Les collections de petits soldats de Strasbourg, telles que la collection Wurtz et la collection Kobb, donnent très fidèlement des types très curieux de ces uniformes de fantaisie. Les masses d'habillement, malgré les rappels du *Journal militaire*, fondaient à ces dépenses de luxe.

Quant à l'instrument lui-même, il semble que celui de Martinet soit exact. C'est du moins celui donné par Bardin dans les planches provenant du fonds Vanson actuellement. Les cercles étaient généralement bleus, par fantaisie aux couleurs nationales.

La plaque du shako est curieuse, mais elle n'est pas un exemple unique. Dans beaucoup de régiments les musiciens étaient habillés à la polonaise et portaient un schapska. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette plaque eût été également attribuée aux tambours. Elle est indiquée trop nettement dans le dessin de Martinet pour n'être qu'une fantaisie d'artiste.

Il est à remarquer que le sabre ne porte pas de cordon. Il y a là une coïncidence avec la décision du *Journal militaire* (1807), qui réserve la dragonne aux compagnies d'élite, carabiniers et grenadiers, en la mettant à la charge de la masse d'habillement. Une curieuse tradition des tambours, presque tous professeurs d'escrime et de belle manière, consistait à remplacer la lame de leur briquet par un demi-espadaon.

Capitaine M. BOTTET.

TROMPETTES

DES GUIDES DE L'ARMÉE D'ALLEMAGNE OU HUSSARDS D'AUGEREAU (1797)

L'uniforme des trompettes des hussards d'Augereau, présenté par notre collaborateur TALPACH, a été relevé sur une aquarelle de l'époque due à un peintre alsacien, Benjamin Zix, attaché à l'état-major de l'armée d'Allemagne.

Cet uniforme est le suivant :

Surtout écarlate, doublé et passepoilé de même, sans épaulettes; collet et parements verts, galonnés de blanc; boutons de cuivre.

Gilet jaune à tresses blanches et boutons de cuivre.

Culotte verte, tressée de blanc.

Bottes à la hussarde, gansées.

Chapeau ordinaire; plumet droit, écarlate.

Buffleterie blanche; *pas de giberne*.

Cordon de trompette écarlate.

Sabre de hussard.

Sabretache écarlate, bordée d'un galon blanc et ornée des lettres R. F. entourées de feuilles de chêne et de laurier, le tout en blanc (le dos de la sabretache en cuir).

Harnachement du cheval à la hussarde: schabraque en peau de mouton noir, bordée de dents de loup vertes; porte-manteau vert, les ronds galonnés de blanc.

L. F.

PROSET VERBAL DE LA VANTE

Des effets appartenent au sieur Cherbuis sergent au 153^e régiment de ligne, décédé à la Grande Armée.

Vendu à l'inquant (1), au camp d'Abertemberg, par otorisations de monsieur le Colonel et en présence de monsieur Falcony commandant les deux compagnie, du 5^e bataillon.

Savoir :

Un pantalon de toile adjudé à Chantrier caporal.....	2 ^f »
Un mouchoir blanc adjudé à Duport fourrier.....	2 »
Un autre mouchoir blanc adjudé à M. Luc sergent major.....	1 60
Deux mouchoirs blanc adjudé à Louis J ⁿ B ^{te}	3 20
Un pantalon de lanquin et un movais mouchoir de poche adjudé à Rigolet sergent..	1 »
Une chemise adjudé à Maire sergent.....	4 10
Un movais pantalon de toile adjudé à Ponfille sergent.....	» 40
Une movaise paire de bas de fils adjudé à Rigollet sergent.....	» 60
Un gilets de bazin blanc adjudé à Munier fourrier.....	1 50
Une movaise lévite adjudé à l'homme de confiance de M. Clite.....	2 »
Total.	18 ^f 40

Fait et arrêté au camp d'Obertemberg le 30 juillet 1813 par nous sergent major chargé de la dite vente, avoir reçu la somme de dix huit francs, pour les effet désignés cidesus.

Signé : BOCQUILLON
Sergent major.

Vue par mois capitaine commandant la première et la 2^e compagnie du dit détachement le 30 juillet 1813.

Signé : FALCONY.

J'ai reçu trois francs trente cinq centimes du sieur Bocquillon, sergent major, provenant de cinq jours de solde que j'avais donné en trop à feu Charbuy sergent à son départ de Dijon à Auxerre où il était employé extraordinairement au recrutement et sur la vente de ses effets qui sont été fait. Reçu au camp de Stemberg.

Fait au camp d'Oberstemberg le 30 juillet 1813.

Signé : JULIEN.

J'ai reçu de M. Bouquillon sergent major pour une part afférente de la vente des effets qui m'appartenaient dans ceux désignés d'autre part la somme de cinq francs de laquelle somme je le quitte et décharge.

Dijon le 24 septembre 1813.

Signé : MILLAC.
Fourrier.

Il restait.....	15 ^f 05
Payé.....	5 »
Reste.....	10 ^f 05

Plus pour ports de lettres dus à M. le capitaine Renault 80 centimes.

Il restait.....	10 ^f 05
Payé.....	0 80
Reste.....	9 ^f 25

Dijon le 24 septembre 1813.

RENAULT (2).

(1) L'encan.

(2) Communication du commandant R. D.



OFFICIER
de la compagnie d'élite du 4^e de hussards.

Aquarelle de L. Geens.



Dessin aquarellé de J. Rouffet.

5^e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL
(Compagnie d'élite).

1806

PROMENADE BURLESQUE⁽¹⁾

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

I

(Suite)

*Le fourrier vigilant, comme un fil électrique,
A tous les officiers à la fois communique
L'ordre nouveau du jour. Chacun en prend sa part.
Mais le commandement, du corps de garde part :
On s'éveille, on s'assemble, on marche, ou l'on s'arrête,
On selle, on charge, on part au son de la trompette;
Et sans se déranger le chef de poste peut
Dire à son régiment, d'un refrain ce qu'il veut.*

*Aussi, comme il est fier, dedans son corps de garde!
Malheur à qui le soir, après l'appel s'attarde!
Il faut se présenter à son guichet fumant.
Ce marchal des logis fait un geste en dormant,
Et soudain tout armé, le brigadier s'avance,
Prend un trousseau de clefs; on le suit en silence.
Au fond d'un corridor, il vous ouvre à grand bruit
La salle de police... où s'achève, la nuit
En un rêve trompeur, l'intrigue de la veille.
Sur la planche inflexible, alors qu'on se réveille,
Le parfum du dîner qui vous grisa le soir,
Le parent ou l'ami que vous venez de voir,
L'ange qui vous aima! Son image céleste,
Tout a disparu, tout... La réalité reste.
Et souvent d'un froid vif, le pénétrant frisson,
Vous force à vous lever pour battre le chausson.*

*O splendeurs de la vie! O suave opulence!
Festins, folles amours qui dorez l'existence!
Quand de vous posséder, quelques hommes sont las,
Pour quelques jours ici, que ne les met-on pas!*

(1) Voir le numéro précédent page 5.

*Au travers des maillons d'un complaisant grillage,
Ils vous évoqueraient! Témoin le barbouillage
Des murs, où pêle-mêle, et sans cesse effacés,
Les désirs, les regrets sont sans cesse tracés.*

*Graveurs, dessinateurs, poètes, philosophes,
S'escriment à l'envi; les uns rimant des strophes,
Les autres méditant... Plusieurs sans retoucher,
Retracent des sujets qui portent de Boucher
Le lascif caractère, et même plus... Jeunesse,
Tu rêveras toujours amour, baiser, caresse!
Qu'on te donne ici-bas pour séjour un hameau,
La salle de police, ou les murs d'un château.*

II

*Près des lieux consacrés au culte expiatoire,
On répare, on fourbit les armes que la gloire
Use moins qu'un mordant et perfide émeri.
En face, on taille, on coud l'uniforme chéri;
Les bottes au talon orgueilleux et sonore,
Dont le règne détruit, pourtant séduit encore;
Le barnais compliqué de l'homme et du cheval;
La giberne, où l'on dit qu'un futur maréchal
Trouve son vieux bâton. Puis la salle d'escrime
Où comme en un combat on s'acharne, on s'anime,
Afin de faire craindre, et par tous respecter,
L'uniforme partout où l'on doit le porter.*

*Derrière son comptoir je vois la cantinière.
Elle n'a pas, bon Dieu! la tournure guerrière,
Le corset rebondi, le jupon provoquant
Qu'on espérait trouver. Ni le charme piquant
Que son tonneau magique, à l'alcool ajoute.
Son verre n'est qu'un verre, et sa goutte une goutte!
Et bien souvent, hélas! l'attire qu'elle n'a plus,
Dans le grand nombre seul, trouve encor des élus.*

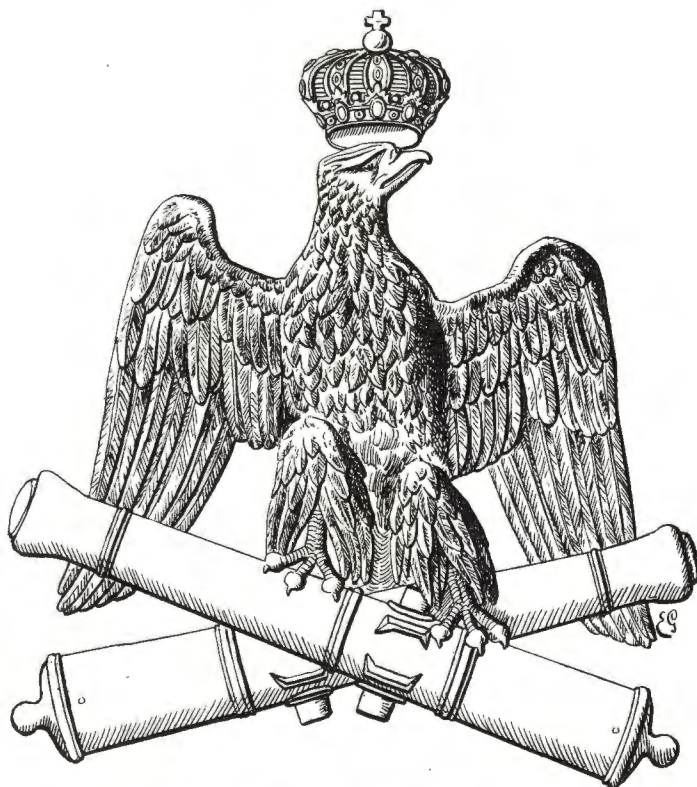
(A suivre.)





OFFICIER DES HUSSARDS
de la Garde impériale russe.
(1^{er} Empire).

Communication de M. Chelminski.



Grammont

1^o PLAQUE DE SABRETACHE, de l'artillerie de la Garde.
(2^e Empire, dorée).

(Collection Rouffet.)

2^o PLAQUE DE CEINTURON, de Saint-Cyr.
(2^e Empire, cuivre).

(Collection Carlet.)



PLAQUES DE SHAKOS

1^o Prytanée militaire français (Ecole spéciale impériale militaire).

(1^{er} Empire, cuivre).

(Collection Perdriel.)

2^o 92^e de ligne. (1^{er} Empire, aigle doré).

(Collection Carlet.)



Planche de Labrousse, gravée par Saint-Sauveur.

RAMPON, chef de brigade, commandant le fort de Montelezimo. (Nommé général de brigade le 25 avril 1796. V. S.)

« — Jurons sur nos canons, à la Patrie, de nous ensevelir sur la redoute plutôt que de l'abandonner. »

Le 10 avril 1796. V. S.

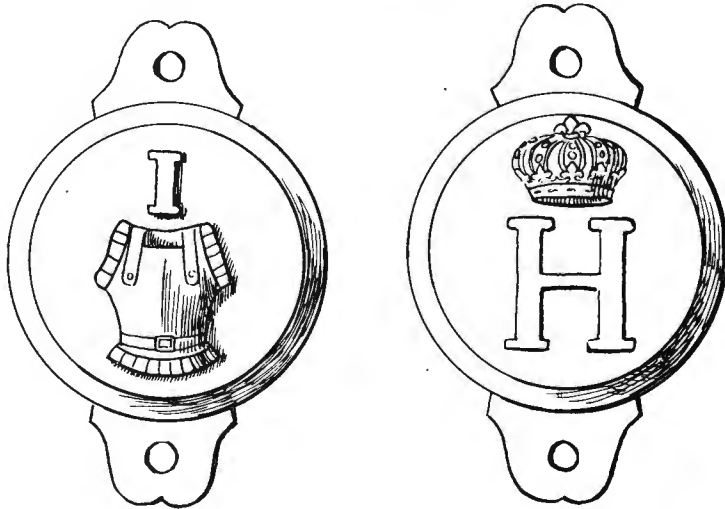
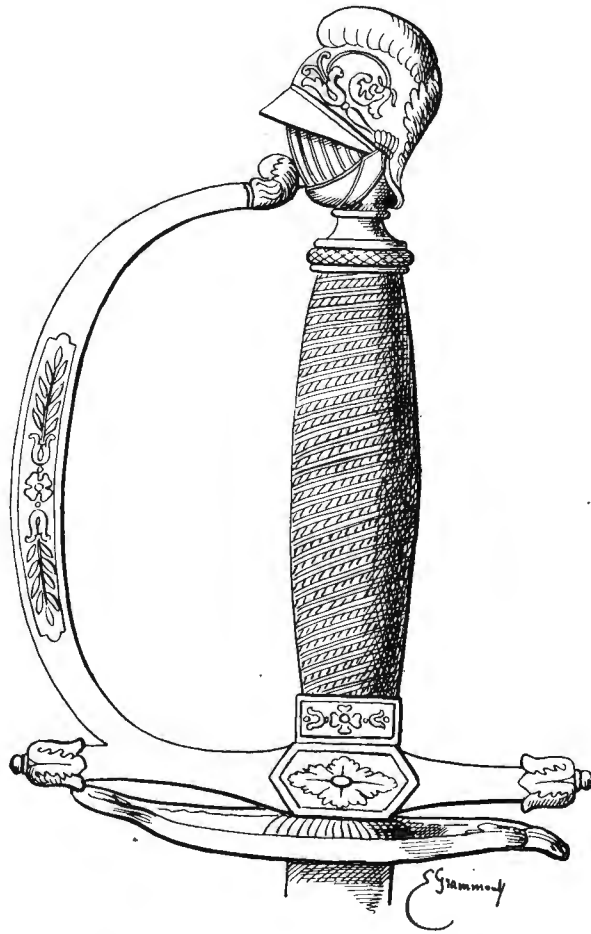
Communication de M. G. Dubet.



UNIFORME DES RÉGIMENS DU GÉNIE
1825

Communication de M. J. Chelminski.

Lithographie de C. Motte.



1^o EPÉE D'OFFICIER SUPÉRIEUR DE CAVALERIE (1^{er} Empire).

2^o BOSSETTES DE MORS

1^{er} cuirassiers (1820), cuivre. — Hussards de la Garde royale (Restauration).



TIRAILLEUR TONKINOIS
(Tenue de campagne.)

1898

Uniforme entièrement en kaki; couverture de campement passée en sautoir; gamelle en cuivre rouge; sac à riz en kaki; musette en kaki; chapeau, avec couvre-nuque en kaki.



Planche en couleurs de Martinet.

INFANTRIE DE LIGNE EN CAMPAGNE

Sentinelle.

Communication du capitaine Bottel.

Pl. 224. — INFANTERIE DE LIGNE EN CAMPAGNE

SENTINELLE

C'est un grenadier d'infanterie de ligne, d'après le shako, les épaulettes et le cordon du sabre, que représente la sentinelle de Martinet, exemple très rare dans la collection d'un soldat en tenue de campagne, curieuse par plusieurs détails, tels l'étui du plumet, la capote et les gants.

Sans aucun doute, c'est de 1808 à 1812 qu'il faut dater le dessin de cette estampe. Le shako est celui de 1808, à cordon rouge, ainsi que le tour, insigne des grenadiers. La plaque est nettement indiquée, celle à soubassement. Le plumet devait être en crin rouge. Il est recouvert d'un étui en toile cirée ou moleskine verte, fermé en haut par un petit bouton. Cet accessoire n'a pas laissé de trace dans les règlements. Il est constant néanmoins que les officiers portèrent des couvre-shakos de même nature, voire des couvre-sabres. C'est même de cette habitude que datèrent les premiers shakos en carton recouverts de toile cirée, contre lesquels fulmine le général de Brack dans ses *Avant-postes de cavalerie légère*.

La capote est en drap gris de fer à collet rouge, à boutons de métal probablement au nombre de douze sur une seule rangée. Généralement le collet était du fond et les boutons d'étoffe. L'origine de ce vêtement qui est devenu presque l'habillement national est, faute de description réglementaire, assez incertaine. Ce n'est qu'à la fin de l'Empire, vers 1812, qu'il entra d'une façon définitive dans l'habillement et il est assez rationnel de rattacher cette transformation à l'apparition de l'habit-veste, devenant vêtement de dessous, tandis que précédemment l'habit était vêtement de dessus, la veste à manche servant de dessous.

Les premières capotes bien connues sont celles de la Garde, bleu foncé; dans les corps primitivement ce dut être un effet de fantaisie comme le pantalon; puis l'usage s'est établi et les chefs de corps le réglementèrent. Forcément une grande variété dut exister, ces effets étant confectionnés sur place, avec les ressources du pays. Toujours est-il que les levées de 1813 reçurent régulièrement la capote à titre d'effet de campagne, la plupart des troupes l'ayant déjà portée en Russie. Elle ne devait plus disparaître de l'armée française, vêtement d'hiver et d'été des campagnes du dix-neuvième siècle, commode malgré tout surtout avec quelques améliorations toujours demandées et toujours reculées.

Les gants de notre sentinelle sont verts, probablement en laine. Il n'y a pas bien longtemps il y eut dans l'armée française des gants verts. Lorsqu'un ministre bienveillant, vers 1885, donna à nos troupiers des gants de laine, des régiments reçurent des lots entiers de *pattes de lézard*, destinées primitivement aux carabiniers espagnols.

Capitaine M. BOTTET.

9^e RÉGIMENT DE CUIRASSIERS

1812

L'habillement des sous-officiers et cuirassiers, tel qu'il a été réglé par le décret impérial du 7 février 1812, se composait :

D'un habit-veste, d'un gilet sans manches, de veste d'écurie, d'une culotte de peau, d'une surculotte, d'un pantalon de treillis et d'un manteau.

POUR LE 9^e RÉGIMENT, l'*habit-veste*, sans revers, boutonnant droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de neuf gros boutons blancs, numérotés, était en drap bleu, avec le collet en drap jonquille liseré de bleu, les parements en drap du fond de l'habit, liserés de jonquille, les pattes de parements en drap jonquille sans liseré, les poches en long figurées par un passepoil jonquille, les retroussis de cadis jonquille, liserés de même et garnis d'une grenade en drap bleu, les épaulettes en laine rouge, liserées de bleu et les brides d'épaulettes en drap bleu.

Le *gilet* en drap blanc, sans manches, à collet en drap du fond, non agrafé, boutonnant

droit sur la poitrine au moyen d'une rangée de dix boutons d'uniforme, avec poches en travers placées à la hauteur de 120, 125, 130 millimètres (suivant la taille de l'homme), à compter du bas du devant du gilet, recouvertes d'une patte de 190 millimètres, laquelle arrivait à 55 millimètres du centre des boutons, dont l'une, celle de droite, était profonde de 110 millimètres, et l'autre, celle de gauche, qui n'était que simulée.

La *veste d'écurie*, ronde et à manches, en tricot de la couleur du fond de l'habit, avec un collet de même couleur; la veste fermant et étant garnie de poches comme le gilet; le bas des manches ouvert à la couture extérieure et fermant par deux petits boutons d'uniforme.

La *culotte de peau* de daim ou de mouton, supportée au moyen de deux bretelles emboîtant le genou, avec une jarrettière attachée au moyen d'une boucle en fer.

(Cette culotte n'était pas fournie par le gouvernement; elle devait être achetée aux frais de la masse de linge et chaussure des sous-officiers et cavaliers.)

La *surculotte* en drap gris, boutonnant extérieurement le long des cuisses, emboîtant le genou où elle était retenue par une boucle en fer cousue et une patte de drap.

Le *pantalon* de treillis, ample, tombant par-dessus les bottes.

Le *manteau* en drap blanc piqué de bleu, dans la forme dite *trois quarts*, avec collet en même drap et doublé également de même, et une rotonde aussi en même drap que le fond.

Le *porte-manteau* confectionné en tricot bleu; les fonds ou extrémités, plats, formant un carré long bordé d'un galon de fil blanc à cul-de-dé; le numéro du corps, découpé en drap blanc, était placé au milieu du fond.

L. F.

GARDE D'HONNEUR

A DELFT

Infanterie.

La planche en couleurs, reproduite à la page 45, fait partie d'une série de douze planches réunies en un superbe volume qu'à bien voulu mettre à notre disposition M. le duc d'Elchingen.

Ce volume, dont nous promettons à nos lecteurs d'en extraire une planche de temps à autre, a pour titre :

UNIFORMES DES GARDES D'HONNEUR DES DIFFÉRENTS CORPS DANS LES SEPT DÉPARTEMENTS DE LA HOLLANDE, *formés pour la réception de Sa Majesté l'Empereur et Roi* (1).

« Cette ville ancienne et célèbre, non seulement pour les monumens et mausolées des plus fameux héros et savans de Hollande, que renferme sa grande église, mais aussi pour ses nombreuses fabriques de fayence, qui la rendirent autrefois si fleurissante, mais que l'introduction de la fayence anglaise a presque entièrement détruites, cette ville, quoiqu'à présent déchue de son ancienne splendeur, compte cependant parmi ses habitans encore quantité de gens bien intentionnés, qui, animés d'un enthousiasme louable, s'empressaient l'an passé de former un corps d'élite pour assister à la réception de notre Monarque lors de sa visite. Ce corps fut complet en très peu de temps; l'uniforme des membres consiste en un

« Habit bleu, à paremens, revers et collet rose, passepoil sur les pans *idem*, gilet de casimir blanc; pantalon bleu; guêtres noires; claque bordé à houpettes et gance d'or, cocarde impériale surmontée d'un pompon rouge. Le porte-épée et le porte-giberne se croisent sur la poitrine, en passant dessous deux épaulettes rouges à franges d'or; l'armement est un fusil et sabre à garde dorée.

« La ville de Delft se découvre dans le lointain. »

(1) Napoléon (1810).



9^e CUIRASSIERS

1812

Aquarelle de Geens.



Dessin aquarelle de J. Rouffet.

9^e DE HUSSARDS
(Compagnie d'élite).

1807

PROMENADE BURLESQUE⁽¹⁾

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

II

(Suite)

*C'est la soupe, on se bouscule,
Chacun court ici recta;
Et personne ne recule
Devant un épais rata.*

*Mais quelle étrange odeur règne autour des cuisines!
Quel parfum pénétrant s'échappe des latrines!
On ne distingue pas si c'est le gammelon
De la veille ou du jour qui sent mauvais ou bon.
Pourquoi donc le Génie, en ses calculs suprêmes
Accouple-t-il ainsi dos à dos les extrêmes?
Quelle leçon profonde, et quel enseignement
Prétend-il nous donner par ce rapprochement?*

*Je ne sais; mais je crois la faute sans pareille;
Et si ventre affamé n'a, dit-on, pas d'oreille,
Il a du nez morbleu! Sachez, sachez-le bien,
Il sent comme le vôtre, il sent comme le mien
Que ce tiède parfum ne vient pas de la rose.
Sans la nommer, je dis : il faut cacher la chose;
Car seul, Cambronne a pu, tombant à Waterloo,
Dire le mot que seul pouvait écrire Hugo.*

III

*A nos yeux satisfaits, la cour d'honneur présente
Un ensemble achevé : perspective imposante,
Juste proportion, alignement correct,
Tout concourt à produire un séduisant aspect.
On trouve en parcourant pas à pas cette place,
Plus de vingt mille fois un mètre de surface.*

(1) Voir les numéros précédents pages 5 et 27.

*Et cent hommes armés de balais de bouleau
Promènent sur ce sol leur burlesque pinceau
Qu'ils accusent tout bas, et sans qu'on les entende,
D'être un peu trop petit pour une cour si grande.*

*Un manège au fronton hardiment surmonté
D'une horloge où le temps d'heure en heure est compté,
Déroule devant nous sa sévère façade
Et s'élève au milieu de la vaste esplanade.
Six autres bâtiments alignés tout autour,
Dans un parfait rectangle encadrent cette cour.
Des arbres, par malheur, sans fraîcheur, sans ombrage,
Font de ce beau tableau le piteux entourage.
On croirait, à les voir sans sève et sans vigueur,
Que jamais un printemps n'échauffa leur tièdeur.*

*Pourtant à leurs côtés, tout se meut et s'agite.
Le soldat est vivant, un conscrit change vite;
Et souvent on a vu le plus gauche Breton,
Du jour au lendemain prendre chic et bon ton.
Mais pour voir de plus près ce guerrier peu farouche,
Montons jusqu'à l'étage où parfois il se couche :
Les gardes tour à tour, avides de sa nuit,
La salle de police, où presque rien conduit,
Le collent si souvent sur la paille ou la planche,
Que de ses draps la toile est presque toujours blanche.*

*Par un grand corridor, un immense escalier
Nous conduit aisément sur un vaste palier
Qu'une petite chambre effrontément fermée
Coupe en deux. Un écrit en fonte l'a nommée
Magasin. A côté je vois le logement
De tous les officiers. L'adresse seulement.
Le ministre le veut; sans raison, mais qu'importe!
Car derrière les ais menteurs de cette porte,
Sur leurs tranquilles lits, trois comptables couchés,
Rêvent aux longs travaux par leurs mains ébauchés.
A deux pas, même calme, et même solitude :
Tous les sous-officiers, harassés par l'étude
D'une âpre théorie ouverte devant eux,
Reposent leur esprit et leur corps belliqueux.*

(A suivre.)





Planche n° 12.

GARDES D'HONNEUR DE DELFT

Communication de M. le duc d'Elchingen.



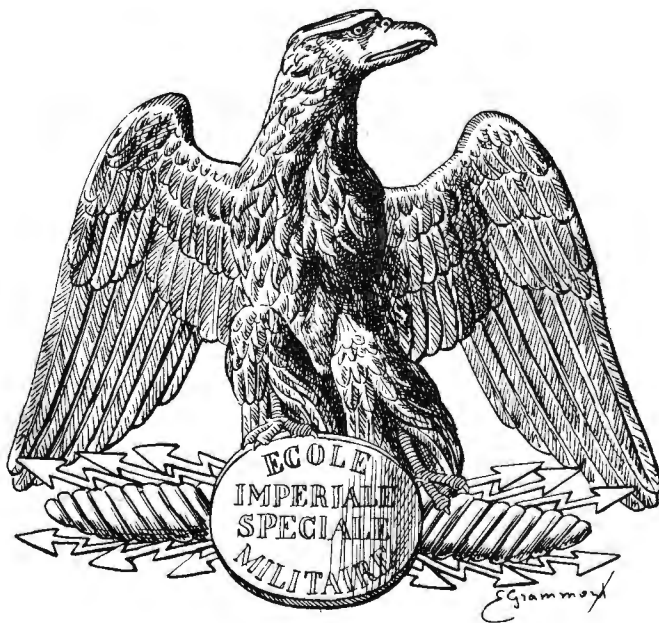
PLAQUES DE SHAKOS

1^o Infanterie, 1^{er} Empire, en cuivre.

(Collection Le Gouest.)

2^o Infanterie, 1^{er} Empire, en cuivre.

(Collection Bottet.)



PLAQUES DE SHAKOS

1° *Saint-Cyr*, 1831, cuivre
(Collection Carlet.)

2° *Saint-Cyr*, 1854, cuivre.
(Collection Carlet.)



Planche en couleurs de Foussereau.

Lithographie de Dilaporte.

— Qu'on les prenne donc tous et que je m'en aille.

5^e HUSSARDS

1830

Communication de M. le duc d'Elchingen.



DRAGON
(Compagnie d'élite).

1804

Communication du capitaine Bollé.

Planche en couleurs de Martinet.



PLAQUES DE SHAKOS

1^o Garde nationale, 1848, argentée.

2^o Garde nationale, Louis-Philippe, argentée.

(Collection A. de Mesgrigny.)



TIRAILLEUR SAHARIEN

1898

Manteau en laine marron; blouse et pantalon en toile blanche; ceinture rouge; burnous blanc; chapeau de paille bariolé; corde de chameau autour de la tête; ornement de ceinturon en drap bleu avec ornement jaune; cartouchière en cuir fauve.



Planche en couleurs de H^o Bellange.

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES

(Voltigeur)

de 1816 à 1820.

Communication de M. le duc d'Elchingen.

DRAGON D'ÉLITE, d'après MARTINET.

Du 1^{er} vendémiaire an XII, date la formation des compagnies d'élite dans la cavalerie légère, dragons, chasseurs et hussards, à l'exception par conséquent des cuirassiers et carabiniers. Elle se fit sans grand trouble, la 1^{re} compagnie du 1^{er} escadron prenant le titre de compagnie d'élite et la droite dans l'ordre de bataille.

Officiers et soldats de ces compagnies portèrent l'uniforme du régiment ainsi que le même harnachement et le même armement. La seule distinction consista dans la coiffure : bonnet d'oursin pour les dragons, colback pour les chasseurs et les hussards, et l'épaulette rouge de grenadier pour les chasseurs et les dragons. Peut-être aussi le plumet fut-il différent de celui des autres compagnies, entièrement rouge probablement ?

La création des compagnies d'élite donnait satisfaction bien plus aux anciens soldats pour qui elle créait une distinction, qu'à un but tactique. Leur service fut en principe celui du régiment et si elles furent employées souvent en détachement, ou dans les escortes où elles remplacèrent les guides des états-majors de la Révolution, elles ne furent jamais, comme celles de l'infanterie, réunies temporairement en colonnes d'attaque, ou en groupes administratifs tels que les régiments de la division Oudinot. Il est à noter que le terme de basses compagnies, par opposition à la compagnie d'élite du régiment, ne fut pas employé dans la cavalerie.

Le dragon d'élite de Martinet ne diffère des autres que par son bonnet à plumet fourragère et raquettes rouges, et le port de la moustache, très probablement réservé à sa compagnie seule. L'uniforme, l'équipement, le harnachement sont les mêmes. Par erreur, Martinet l'a armé du sabre an XI à fourreau de fer, tandis qu'il devrait porter celui à fourreau de cuir.

Enfin, le cheval est de robe alezane bien caractérisée. Il est à présumer que suivant le goût des colonels, les compagnies réunirent le plus possible des chevaux de même robe. C'est là une tradition longtemps conservée dans toutes les armées européennes.

Capitaine M. BOTTET.

CHASSEURS A CHEVAL (Napoléon III)

L'uniforme que nous représentons fut porté par les chasseurs à cheval pendant tout le second Empire. Mis en vigueur par décision du 31 août 1854, il exista jusqu'en 1873.

Les 1^{er}, 6^e et 9^e seuls prirent en 1868 le nouvel uniforme : dolman-tunique bleu de ciel, pantalon à bande bleue et schabraque bleu de ciel. A cette époque on voulait simplifier tous les uniformes de la cavalerie, mais l'essai ne prévalut pas et après la campagne de 1870 on adopta de nouveaux uniformes qui viennent d'être récemment supprimés.

En 1854 les chasseurs furent les premiers à porter le coquet talpack en agneau que quelques régiments de hussards prirent également à la même époque.

L'habit à épaulettes blanches fut remplacé par le dolman vert à tresses noires et le pantalon de cheval basané en cuir fit également place au pantalon à fausses bottes adopté à la même époque par toute la cavalerie. Ce pantalon, primitivement très large, fit place peu de temps après à un autre modèle un peu moins large tel qu'on le porte encore aujourd'hui.

La schabraque en mouton blanc fut remplacée par la schabraque en drap vert à galons et ornements garances.

Les trompettes et musiciens seuls portaient en grande tenue une flamme à leur talpack.

Celui des officiers, un peu plus petit, était en astrakan avec aigrette en héron vert et rouge et anneau en ivoire blanc.

A partir de 1860 la sabretache modèle des hussards fut attribuée aux chasseurs, elle ne disparut qu'avec la campagne de 1870.

Les chasseurs portaient la giberne modèle 1845 avec double banderolle et mousqueton modèle 1822 transformé, certains régiments, principalement ceux qui étaient en Afrique portaient le fusil dit de dragon. En 1870 tous les régiments avaient la carabine Chassepot.

E. GRAMMONT.

CAVALIER DU 3^e HUSSARDS (1806)

Dans un article précédent, j'énumérais certaines distinctions militaires, telles que le sabre du 2^e chasseurs, la sabretache du 5^e, les boutons du 23^e et du 57^e de ligne. Le cavalier représenté par M. Rouffet en présente deux assez curieuses : les agréments rouges, différant en cela des autres régiments où l'agrément suit la couleur du bouton, et la buffleterie noire, tandis qu'elle est uniformément blanche. Ces deux distinctions uniques dans les hussards, existaient déjà en 1791 lorsque le 3^e quitta le nom d'Esterhazy. Peut-être sont-elles antérieures à la Révolution bien que les règlements de 1779 et 1786 n'en fassent point mention.

Plus fréquentes sont-elles dans les chasseurs : outre le sabre du 2^e et la sabretache du 5^e, ces deux régiments portèrent la buffleterie jaune. Plus tard le 27^e, issu des chasseurs hollandais de d'Areberg, furent les seuls à porter bouton et agrément jaunes. La couleur de la buffleterie pour les officiers varia aussi de régiment à régiment, tantôt rouge, tantôt verte ou noire.

Toutes ces traditions, très anciennes pour la plupart et, disons-le, sans grande raison en général, n'ont guère laissé de traces dans les règlements. Cependant elles sont parfois indiquées dans les annuaires ; mais c'est dans l'estampe et surtout dans les portraits qu'elles sont le plus accusées.

L'historique du 3^e hussards serait le récit complet des combats de la Révolution et de l'Empire. Il semble qu'il parut à Austerlitz, ainsi que le 2^e, armé de lances qui lui furent attribuées à titre d'essai à la fin du Consulat.

Il est impossible de savoir si la tradition, conservée jusqu'en 1870 pour le 3^e cuirassiers, et très longtemps par le 3^e lanciers fut appliquée au 3^e hussards. Je ne le crois pas, d'après un tableau que tous nos lecteurs ont présent à la mémoire : *Le bivouac du 3^e hussards, commandé par le colonel Moncey*, d'Horace Vernet, tableau dans lequel deux chevaux sur trois sont bais ou alezans. De fait ce tableau est assez indécis comme époque. Si par plusieurs détails, notamment le bonnet de police du colonel, il paraît dater du début de la Restauration, d'autres, tels que l'habillement du prisonnier, les cadenettes du cavalier sembleraient au contraire le reculer à la moitié de l'Empire. Les cadenettes se portèrent-elles encore avec le shako cylindrique ? Il n'y a rien d'impossible, tellement, par esprit de corps, les vieilles traditions furent toujours chères au cœur des vieux soldats.

Capitaine BOTTET.

ERRATUM

La buffleterie du 5^e régiment de chasseurs à cheval, sous le premier Empire, était jaune : cette distinction était particulière à ce régiment.

En 1812, les cuirassiers n'avaient pas de chaperons, mais une demi-schabraque en peau de mouton blanc qui couvrait les fontes et sous laquelle on roulait le manteau : disposition qui protégeait la cuisse du cavalier dans les charges ; de même, les cuirassiers avaient un fourreau de fer au sabre, et ils étaient armés d'un mousqueton.



Dessin aquarellé de E. Grammont.

TROMPETTE
du 6^e régiment de Chasseurs à cheval.
(2^e Empire.)



Dessin aquarellé de J. Rouffet.

CAVALIER DU 3^e HUSSARDS

1806

PROMENADE BURLESQUE⁽¹⁾

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

III

(Suite)

*Dans les chambres pourtant, les soldats font tapage,
Tous parlent à la fois : les uns de leur village,
Les autres de l'amour, du bon vin, du tabac.
On retrouve au quartier la gaité du bivac.
Aussi, que de chansons guerrières et comiques;
Que de couplets grivois, amoureux et bachiques,
Redits, pendant qu'on voit les effets compliqués,
Proprement à leur tour, dans tous sens astiqués.
Les fers les plus rouillés, sous le sable polissent;
Noircis par le cheval, les buffles se blanchissent;
La brosse donne au cuir un passager vernis;
Et le brillant renaît sur les cuivres ternis.*

*Après avoir remis en ordre sa couchette,
Le fringant cavalier procède à sa toilette;
Et le pied fourvoyé dans un vaste sabot,
Coquettement sur l'œil porte encor son calot.*

*Alors tout solennel! le sous-officier entre.
On se tait. Il inspecte et les coins et le centre;
Il voit tous les effets placés au râtelier,
Les charges et les lits. Mais voici l'officier!
Fixe! Rien de nouveau! Chacun reste à sa place...
Tandis que sans rien dire, et sans rien voir il passe.
Suivons-le. Dans la chambre à côté, même bruit;
Même commandement; même silence suit;
Dans chaque peloton, mêmes comptes se rendent;
Aux mêmes râteliers, les mêmes armes pendent;
Sur les mêmes rayons, les mêmes effets mis,
Font un ensemble heureux des détails réunis.
Et dans chaque escadron, l'officier de semaine,
Aussi pompeusement, en même temps promène.*

(1) Voir les numéros précédents, pages 5, 27 et 43.

IV

*Mais écoutez!
 La trompette résonne,
 Puis l'écho retentit.
 Mais entendez!
 C'est bien l'appel qui sonne.
 Chacun court et redit :
 Il n'manq' personne!*

*L'adjudant fait entendre un long commandement.
 Chaque escadron se forme à droite alignement.
 Un bouchon sous le bras, dans la main sa musette,
 A l'appel de son nom, et sans tourner la tête,
 Chacun répond : Présent. Puis au premier signal,
 Il va d'un long pansage enmuyer son cheval.*

*Le marchef aussitôt, d'un air imperturbable,
 Fait à son officier le compte interminable
 Des manquants, et de ceux qui font mutation,
 De chaque changement, chaque punition.
 Celui-ci coupant court au détail inutile,
 Dont le compte rendu serait trop difficile,
 Vient dire, sérieux comme un corrégidor :
 Rien de nouveau! devant un adjudant-major.
 On échange un salut galant et militaire,
 Après lequel chacun n'ayant plus rien à faire,
 Vient en se dandinant, au pansage, pour voir
 Si le sous-officier, victime du devoir,
 Derrière les chevaux, en méditant promène,
 Chaque jour qu'il n'est pas de garde ou de semaine.*

*Cet adjudant-major, pompeux et satisfait,
 Au milieu de sa cour, me fait assez l'effet
 D'un centre autour duquel une circonférence
 Aujourd'hui se déroule et demain recommence.
 Lorsque le mouvement menace d'allonger
 Ou bien de ralentir : Comme un chien de berger
 Il court, il grogne, il mord. Et chacun pour son grade
 Reçoit la juste part de sa vive bourrade.*

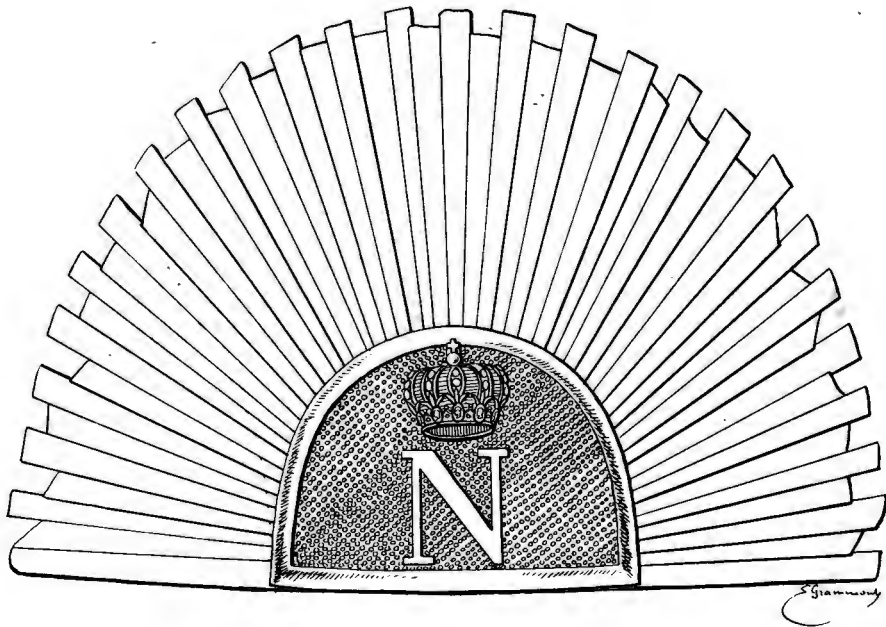
(A suivre.)



Planche en couleurs de H. Bellangé.

CUIRASSIER (3^e régiment)

1818



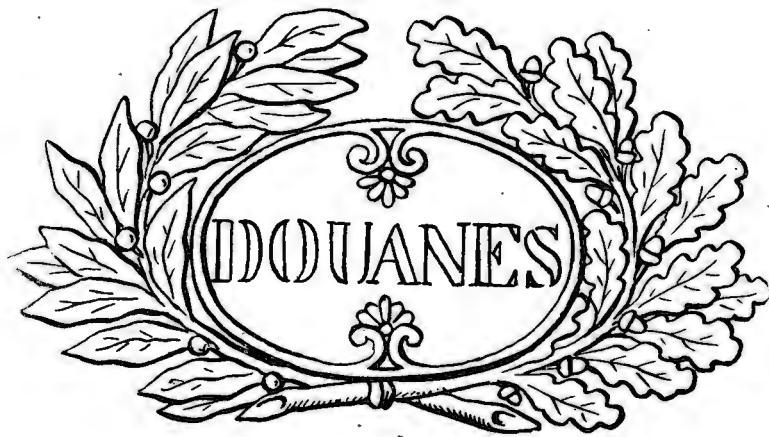
1° Plaque argentée.

(Collection Perdriel.)

2° Plaque de schapska de cheval-léger lancier (1^{er} Empire)

en cuivre (le centre en métal blanc avec N et couronne en cuivre), réduite de moitié.

(Collection A. de Mesgrigny.)



1° Plaque de Shako, Napoléon III, cuivre.

2° Ornement du soleil de cuirasse des carabiniers, Charles X, cuivre.



1^{er} RÉGIMENT DE CARABINIERS

1825

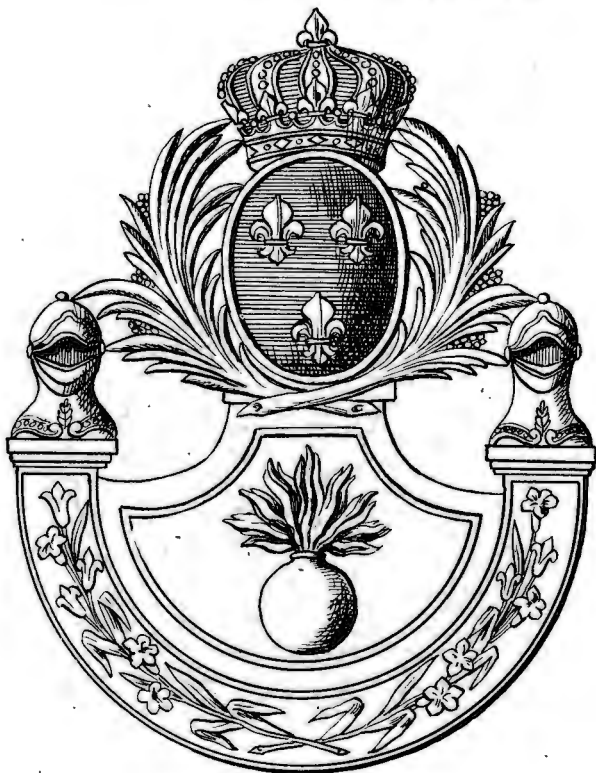
Communication de M. J. Chelminski.



INFANTRIE LÉGÈRE
(Caporal)
(1^{er} Empire.)

Communication du capitaine M. Bottet.

Planche en couleurs de Martinet.



- 1^o *Aigle de sabretache*, 1^{er} Empire, cuivre fondu plaqué argent.
2^o *Plaque de shako de la Garde nationale*, 1816, en fer-blanc.

(Collection A. de Mesgrigny.)



- 1° *Cœur de poitrail* (général), 1831, doré, grandeur réelle.
- 2° *Plaque*, Louis-Philippe, argent, grandeur réelle.



INFANTRIE DE LIGNE
(Tambour des grenadiers du 13^e régiment)

Planche en couleurs de H^o Bellangé.

1822

Communication de M. le duc d'Elbingen.

CAPORAL D'INFANTRIE LÉGÈRE, d'après MARTINET.

Plus encore que dans l'infanterie de ligne, il y eut des variantes infinies dans l'habillement de l'infanterie légère.

Le schako paraît, pendant l'Empire, avoir été la coiffure unique des basses compagnies, orné d'un cordon en tresse blanche avec double raquette et gland, mais la disposition est variable : tantôt il est double comme celui de la ligne et suspendu des deux côtés au bord supérieur ; tantôt il est simple et son mode d'attache est celui du bonnet d'oursin. Supprimé en 1812, il persista néanmoins jusqu'en 1815 et même postérieurement. Le métal des garnitures varie également, quoique régulièrement il dût être de métal blanc et non de laiton. Le bord de la visière est souvent agrémenté d'une bordure métallique. Il en fut pour le plumet comme pour le cordon du schako, malgré la décision du 21 février 1811 qui le remplaça par des houpettes aux couleurs des bataillons.

Régulièrement ce fut aussi la coiffure des carabiniers et des voltigeurs avec les mêmes distinctions que dans l'infanterie de ligne, mais là surtout régna une grande fantaisie. Le schako à flamme de la République persista longtemps et plus tard, dans nombre de régiments, les carabiniers, jusqu'à la fin de l'Empire, portèrent un colback à flamme semblable à celui de la cavalerie légère et dont naturellement il n'existe aucune description.

Même indécision pour l'épaulette. Le plus fréquemment verte à tournante rouge pour les basses compagnies, rouge pour les carabiniers, jaune pour les voltigeurs, elle donna lieu à tant de fantaisies qu'il est impossible de les déterminer. Il y en eut même à écailles métalliques comme celles des marins de la Garde, mais à tournante et franges.

Quant aux parements de l'habit, certaines estampes les représentent à soubises, comme ceux de l'infanterie de ligne, d'autres en pointe à la hussarde, la disposition du galon de grade variant forcément suivant les cas. Ce n'est qu'à une époque aussi peu soucieuse de l'esthétique de l'uniforme qu'on voit sur la manche des gendarmes par exemple, des galons en chevron et des soubises à trois boutons.

Le caporal représenté par Martinet date d'environ 1808. Les détails de l'uniforme paraissent exacts. Les garnitures du schako sont cependant de laiton mais ce détail me semble voulu. Les parements sont en pointe, les galons blancs en chevron sur fond de drap rouge. Notre caporal faisant partie du cadre porte le sabre probablement sans dragonne, celle-ci étant réservée dès 1807 aux compagnies d'élite. Une décision de la même année le supprima pour les soldats des basses compagnies de l'infanterie légère ; il semble qu'elle n'ait jamais été appliquée.

Enfin l'estampe est intéressante par le décor qui semble nous présenter des ancêtres de nos chasseurs alpins marchant en file indienne. Je ne puis m'empêcher de comparer l'uniforme actuel si pratique à celui de 1807 qui vraiment semble peu à sa place dans un paysage alpestre.

Capitaine M. BOTTET.

TROMPETTE DE CHASSEURS 1848

L'uniforme donné aux chasseurs à cheval en 1843 fut modifié par décision du 25 octobre 1848.

Le ministre ayant reconnu que l'usage du colback ne saurait être maintenu, dans les régiments de chasseurs, sans imposer au Trésor des dépenses considérables, décida que dans cette arme les trompettes seuls conserveraient le colback et que désormais le shako serait la coiffure des officiers et de la troupe.

Le shako fut le même que celui des hussards, il fut recouvert en drap garance avec galon et soutaches en laine blanche. Le plumet vert flottant en plumes de coq.

Le cordon à une seule plaque fut remplacé par le cordon à deux plaques en fil blanc, modèle des lanciers.

Les trompettes remplacèrent le colback en ours gris par un colback en ours noir avec flamme garance et agréments tricolores. Le plumet flottant en crins écarlates fut placé devant.

Ces changements ne s'opérèrent que successivement escadron par escadron.

Cet uniforme disparut complètement en 1854 pour faire place au dolman vert à tresses noires et au talpack en agneau noir où plumet vert et écarlate.

E. GRAMMONT.

INFANTERIE DE LIGNE

(1822-1828)

La suppression des légions départementales en 1820, et la reconstitution de l'infanterie en régiments, entraînèrent le remplacement de l'habit blanc, dont les défauts étaient depuis longtemps reconnus, par l'habit et le pantalon bleu de roi. Les modèles adoptés par la décision du 27 octobre 1820, attribuant la couleur distinctive écarlate à tous les régiments, étaient assez disgracieux. Ils furent d'ailleurs peu portés, la décision prescrivant qu'ils ne seraient mis en service qu'après usure des uniformes blancs existant en magasin.

Une ordonnance royale du 8 mai 1822 vint modifier considérablement l'uniforme de l'infanterie. Elle rétablit les couleurs distinctives, tout en maintenant la couleur bleu de roi pour le fond de l'habit; les régiments furent divisés en séries de quatre; dans chacune la tenue des quatre corps était identique. La même couleur distinctive était portée par deux séries, avec une disposition différente. Les soixante régiments existants formaient ainsi quinze séries entre lesquelles ils étaient répartis de la manière suivante :

Régiments : de	1 à 4,	couleur distinctive :	blanc.
—	5 à 8	—	cramoisi.
—	9 à 12	—	jonquille.
—	13 à 16	—	rose foncé.
—	17 à 20	—	aurore.
—	21 à 24	—	bleu de ciel clair.
—	25 à 28	—	chamois.
—	29 à 32	—	vert clair.
—	33 à 36	—	blanc.
—	37 à 40	—	cramoisi.
—	41 à 44	—	jonquille.
—	45 à 48	—	rose foncé.
—	49 à 52	—	aurore.
—	53 à 56	—	bleu de ciel clair.
—	57 à 60	—	chamois.

Les régiments de 1 à 32 avaient en couleur distinctive : le collet, les pattes de parements, les passepoils, les retroussis et le fond des contre-épaulettes des fusiliers; les régiments de 33 à 60 la portaient aux parements, aux passepoils et aux retroussis. Ils portaient en outre au collet une patte à trois pointes de cette même couleur distinctive. Pour tous les régiments les parties en couleur distinctive étaient passepoilées en bleu du fond, et les parties du fond l'étaient en couleur distinctive. Poches en long, boutons jaunes, plats, au numéro du corps.

Les fusiliers portaient des contre-épaulettes en drap semblables aux épaulettes des officiers, mais sans franges; les grenadiers avaient les épaulettes écarlates à franges; les voltigeurs les portaient jonquilles.

Les ornements de retroussis de l'habit en drap bleu de roi pour tous les régiments, consistaient en fleurs de lis pour les fusiliers, en grenades pour les grenadiers et en cors de chasse pour les voltigeurs.

(A suivre.)

M.



CAPITAINE DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE
du 5^e de Hussards

Dessin aquareillé de J. Rouffet.

1866



Dessin aquarellé de E. Grammont.

TROMPETTE
du 1^{er} régiment de Chasseurs à cheval
1848-1854

PROMENADE BURLESQUE⁽¹⁾

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

IV

(Suite.)

*La machine reprend son uniforme cours ;
 Mais l'un en a pour quatre, et l'autre pour huit jours
 De consigne, ou ma foi de salle de police.
 Ni trop tôt, ni trop tard ! Exact dans le service,
 Voilà ce qu'il demande. A chaque infraction,
 Il surgit comme un point d'interrogation,
 Et n'accepte jamais une réponse louche.
 C'est le roi du quartier. Il y trône, il y couche.
 Mais son règne est troublé. Voici le commandant !
 Il le suit aussitôt, suivi de l'adjudant
 Que le trompette suit. Et tous suivant la piste
 Du colonel s'il vient un jour à l'improviste,
 Emboîtent lentement leurs réciproques pas,
 Et vont, sans savoir où... Mais ne les suivons pas.*

V

*De quart d'heure en quart d'heure, au son de la trompette,
 Chaque sous-officier dans le lointain répète :
 « Bouchonnez ! » Puis : « Brossez ! Epongez les naseaux,
 Les yeux et les jarrets, l'anus et les fourreaux ! »
 Et pour continuer notre plaisant voyage,
 Entrons à l'écurie au moment du pansage.
 C'est là que nuit et jour, par la tête enchainés,
 De malheureux chevaux sont aux fers condamnés.
 Dans la pierre, à leur barbe, on creuse une mangeoire,
 Où s'usent lentement leurs longues dents d'ivoire.
 Incliné vers le mur, un râtelier sans foin,
 Leur dit que de coco, la botte est encor loin.
 Un bat-flancs suspendu, tristement les sépare ;
 Et tandis que d'espace on est pour tous avare,*

(1) Voir les numéros précédents, pages 5, 27, 43 et 59.

*Que l'on mesure l'air à leurs poumons actifs,
Avec les aliments à leurs boyaux plaintifs ;
Un voisin dans son coin, gras comme un frais chanoine,
Prend deux places souvent, et deux rations d'avoine.*

*Au pansage ennuyeux, le calme patient,
Se soumet sans bouger. D'un air insouciant
Il regarde celui qui tour à tour l'étrille,
Bouchonne, brosse, éponge, afin que le poil brille ;
Et quelquefois ensemble, ils vont à l'abreuvoir,
L'un las de son frotteur, l'autre de son frotoir.*

*Mais au retour, l'avoine est dans l'auge béante,
Le fourrage répand sa senteur odorante ;
Et la fraîche litière appelle un bon repos.
Cbaque cheval demain s'éveillera dispos,
Le sabre fouettera ses flancs à la manœuvre ;
Sous l'étreinte puissante, ainsi qu'une couleuvre,
Il se ploiera dompté. Puis prenant le galop,
Il bondira joyeux ; et puis tantôt au trot,
Tantôt au pas, viendra s'arrêter en bataille.
Ah! comme il est fringant, debors quand il travaille!
Et comme il est penaud, lorsque le cavalier
Lui met la chaîne au cou devant le râtelier!
C'est parce qu'il préfère aux belles écuries
L'air qui vient du vallon, passant sur les prairies ;
Et s'il n'apporte pas à ses naseaux heureux
Les enivrants parfums d'un printemps amoureux
Qu'il n'a jamais connu ; des jours de son enfance
Il le fait souvenir. On ne veut pas qu'il pense.
Il a du moins l'instinct! Et lorsqu'en liberté
Il s'échappe parfois ; voyez quelle gaité :
Il bondit, il gambade, il saute, il cabriole ;
S'il s'élance à la charge, il ne court pas, il vole ;
Il est transfiguré... Tel au jour du combat,
On le retrouve, alors que la mitraille abat,
Que les feux des carrés renversent et moissonnent.
Sa puissance surprend et ses succès étonnent.
Mortellement frappé, que de fois l'a-t-on vu
Tomber, mais au milieu de l'ennemi vaincu...*

(A suivre.)



INFANTERIE DE LIGNE
(Grenadier du 47^e régiment, en capote).

1825

Communication de M. le duc d'Elchingen.

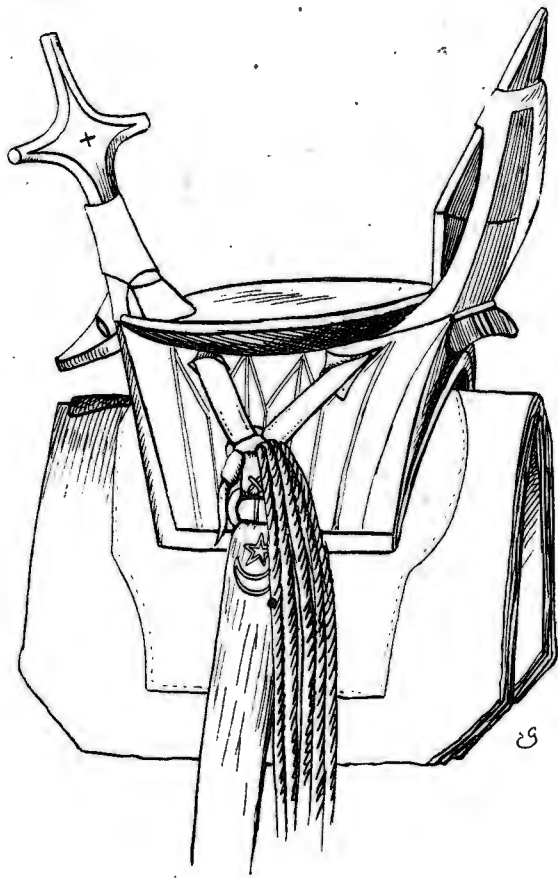
Planche en couleurs de H^o Bellange.



SPAHI SAHARIEN (1^{er} escadron)

1898

Burnous noir; burnous blanc; ceinture rouge; ceinturon et dragonne rouges; bourgeron et culotte blanches; médol en feuilles de palmier brodé de diverses couleurs.



Selle de méhari

Deux tapis bleus; deux tapis blancs; sangle en corde de chameau avec croissant et étoile orange.



Bride à caveçon.

SPAHIS SAHARIENS



DRAGON (4^e régiment)
(grande tenue)

1804

Aquarelle de Hugo-Fichtner.



Planche en couleurs de Martinet.

OFFICIER DE CHASSEURS A CHEVAL (27^e régiment)
(1^{er} Empire)

Communication du capitaine M. Bottet.



1^o *Plaque de shako* (1^{er} Empire), cuivre.

(Collection Carlet.)

2^o *Ornement de giberne*, garde nationale (Louis-Philippe), argentée.

(Collection Allart de Mesgrigny.)



Dessin de E. Grammont.

CAVALIER

du 4^e chasseurs d'Afrique

1898

Veste bleu de ciel (numéro du collet jaune); cravate bleue; pantalon garance à passepoil bleu de ciel; couvre-nuque blanc; ceinture rouge; manteau bleu de ciel.



UNIFORME DES RÉGIMENTS D'ARTILLERIE A CHEVAL

Planche en couleurs d'Aubry.

1825

Communication du commandant Touzet du Vigier.

INFANTERIE DE LIGNE (1822-1828)

(suite et fin).

La capote était gris de fer ; le collet était de couleur distinctive dans les régiments de 1 à 32, et gris de fer avec pattes à trois pointes de la couleur tranchante dans les autres. Les collets ou pattes de collet des capotes étaient bleu de roi pour les régiments dont la couleur distinctive était le bleu clair.

Pantalon en drap bleu liseré en couleur tranchante.

Dès le 28 septembre 1822, une circulaire ministérielle remplaça ce pantalon par un autre en drap croisé gris de fer auquel une décision royale du 31 janvier substitua de nouveau le pantalon bleu.

Shako en tissu de coton noir, pourtour supérieur en galon cul-de-dé de couleur distinctive, cocarde blanche, plaque de cuivre aux armes de France avec soubassement portant le numéro du corps, jugulaires à écailles avec rosaces timbrées d'une fleur de lis. Pompon en forme de lentille pour les officiers ; il se compose d'un moule en bois recouvert en drap bleu de roi pour le 1^{er} bataillon, cramoiisi pour le 2^e, jonquille pour le 3^e. L'ovale du pantalon est entouré d'un cordonnet de la couleur du drap. Sur les deux faces le numéro de la compagnie en cuivre.

Pompon sphérique à flamme, blanc pour le petit état-major, écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs, sans distinction de bataillon. En grande tenue le petit état-major et les compagnies d'élite portaient une aigrette droite en crin de même couleur que leur pompon, avec olive à la couleur du bataillon.

Porte-giberne blanc, baudrier des compagnies d'élite de même ; sac en peau fauve ; à partir de 1825 la capote fut roulée dans un étui à raies bleues et blanches.

La tenue des officiers était semblable à celle de la troupe, mais en drap fin ; boutons dorés. Epaulettes du grade et galon du shako en or ; hausse-col doré avec armes de France en argent, ornements de retroussis en or. Le pompon des officiers de fusiliers avait le numéro doré et le cordonnet en or. Les officiers d'état-major avaient le pompon blanc à flamme et l'aigrette en crin blanc pour la grande tenue. Cette dernière fut remplacée en 1823 par un plumet blanc en vautour.

Les tambours et clairons portaient l'uniforme de la troupe. Leur habit était orné de galons de livrée cramoiisi et blanc formant cinq boutonnières sur la poitrine, sept chevrons sur chaque bras et un écusson à la taille. Ils bordaient en outre le collet et les parements. Le galonnage des manches et des devants disparut en 1827.

Nota. — La décision du 8 mai 1822 donne la couleur distinctive vert clair pour les régiments de 61 à 64, qui n'existaient pas alors. C'était en prévision de leur formation prochaine qui eut lieu en effet quelques mois après.

En 1827 les couleurs distinctives chamoisi et vert clair furent respectivement changées en garance et jonquille.

Les couleurs distinctives disparurent définitivement en 1828.

Harnachement (officiers montés). — Schabraque bleu de roi avec galons, passepoil et numéros dans les angles en couleur distinctive. Le galon est double pour les officiers supérieurs et simple pour les autres. Siège en peau noire.

M.

OFFICIER DE CHASSEURS A CHEVAL DU 27^e RÉGIMENT

D'après MARTINET.

C'est une erreur toute littéraire de croire que les armées du premier Empire se battirent en grande tenue, aussi brillantes les jours de combat que ceux de revue. Seule peut-être la garde revêtait ces jours-là la grande tenue et cela encore dans les premières années de l'Empire.

A relire l'admirable petit livre du général de Brack : *Avant-postes de cavalerie légère*, il apparaît qu'une des principales préoccupations des chefs, du cavalier léger le plus entraîné sans doute qui existât jamais fut l'allègement du paquetage aussi dangereux, au cheval, par son

poids que par les blessures qu'il occasionne. Ce ne fut que sous la Restauration qu'on revit ces portemanteaux, sortes d'armoires plus propres à un déménagement de garnison qu'à un service de guerre. Les régiments qui firent la campagne de Russie, et cela toujours d'après de Brack, n'emportèrent qu'un seul effet de chaque catégorie. Il y a loin de là aux grandes tenues entrevues par l'imagination des poètes ou des peintres héroïques.

La circulaire du 21 septembre 1811 ne s'appliquait pas simplement aux dépenses de pur luxe, mais aussi à l'apparition d'uniformes de fantaisie, dont quelque-uns du moins paraissent plus pratiques que les réglementaires. De ceux-ci est le surtout, effet toléré, jamais réglementé, porté en tenue de ville par les officiers de cavalerie légère et certainement en campagne par les officiers de chasseurs et par des régiments entiers de cette arme. De fait le surtout finit par être réglementé en 1812 car l'habit de cette époque n'est pas autre chose que cet effet agrémenté de revers.

C'est ainsi vêtu qu'est représenté l'officier de chasseurs d'après Martinet. Son surtout est très échancré, découvrant les cuisses comme l'habit d'aide de camp de l'an XII, laissant légèrement débordé un gilet coupé de même.

Ce n'est pas là la seule particularité intéressante que contienne cette estampe. La coiffure n'est pas un shako mais un kolback des compagnies d'élite. Il semble, d'après nombre de documents, que beaucoup d'officiers de chasseurs des autres compagnies le portèrent aussi. C'est une mode qui s'étendit même à l'infanterie légère. L'épaulette est unique, portée à gauche, avec les distinctions ordinaires. Les adjudants-majors et quartiers-mâtres la portaient à droite. Seuls les colonels en portèrent deux.

La buffleterie est rouge bordée d'une baguette métallique, la banderole garnie de clous de cuivre à la couleur du bouton.

D'après Martinet cette couleur varie suivant les régiments, tantôt rouge, noire ou verte, mais toujours la même pour les deux effets.

Le sabre paraît être celui de cavalerie légère à fourreau de cuivre et non du modèle dit à la chasseur. La dragonne est à la turque à cordon rond et d'or. Quant au harnachement c'est celui indiqué par l'ordonnance de 1813.

La collection des planches de Martinet comprend toute la série des officiers des divers régiments qui ne diffèrent que par la couleur du col des parements et de la buffleterie. Galons, ornements et boutons sont d'argent pour les officiers, blancs pour la troupe à l'exception toutefois du 27^e, lequel, formé le 29 mai 1808 avec les cheuau-légers d'Areberg, conserva l'ornement jaune, ainsi que les gants et la buffleterie. Il ne semble pas que cette particularité ait été le résultat d'une distinction honorifique, comme celles du 2^e et du 5^e chasseurs.

Capitaine M. BOTTEËT.

1^{er} LANCIERS (1812)

Le régiment dont il s'agit ici était un des plus anciens de l'Europe. Son origine remontait en effet à 1622. Au 1^{er} avril de cette année, une ordonnance royale réunit les compagnies de carabins, dispersées jusqu'alors, en un régiment commandé par un officier portant le titre de mestre de camp général des carabins. Ce corps, réduit à deux compagnies le 18 avril 1661, forma, avec d'autres éléments dont nous allons parler, le régiment Royal-Dragons, devenu sous l'Empire le 1^{er} lanciers.

Le 14 juin 1656, Louis XIV prit à sa solde un régiment de dragons étrangers qui prit officiellement le titre de dragons étrangers du Roi. Ce corps reçut par incorporation, le 30 septembre 1660, le régiment des dragons de la Ferté, levé le 25 septembre 1651. Enfin, le 26 janvier 1668 les compagnies encore existantes des carabins et le régiment des dragons du roi furent réunies et formèrent les deux régiments Royal-Dragons et Colonel-Général-Dragons.

(A suivre.)

M.



Aquarelle de Beuvry.

TAMBOUR
des grenadiers à pied de la Garde
(Tenue de campagne)

1855



10^e RÉGIMENT DE DRAGONS
(Tenue de campagne)

1858

Aquarelle de Lucien Lapeyre.

PROMENADE BURLESQUE⁽¹⁾

dans le Quartier de Cavalerie de Colmar

(Communication du capitaine H. Boutmy).

V

(Suite.)

*Heureux celui qui meurt de la mort glorieuse!
Il ne subira pas la réforme honteuse
Vers laquelle les ans le poussent sûrement;
Car la fatigue vient avec eux lentement.
De ses membres tarés une précoce usure,
Ou quelquefois encor une noble blessure,
Le mènent tristement par le même chemin.*

*Le jour néfaste arrive. On le conduit en main,
Sans qu'il s'en doute, hélas! sur le champ d'une foire.
On ne rappelle pas ses services, sa gloire;
Mais ses défauts, son âge, en signe de mépris;
Et de ses restes seuls, on marchande un vil prix.
Pauvre bête! A quoi sert ton ardeur, ton courage,
Si quand tu viens boiteux, ou fatigué par l'âge,
On s'acquitte envers toi par un lâche abandon.
Courbe la tête, on va t'arracher ton bridon.
Le bourreau ne fend plus ton oreille saignante,
Il ne te marque plus d'une R flétrissante;
Mais sur la matricule on écrit : Réformé,
Vendu! près de ton nom; puis tout est consommé!
Et seul tu vas hennir, suivant un nouveau maître,
Qui te maltraitera, qui te tuera peut-être.*

VI

*Aux échos de la cour, la trompette crieurde
Transmet la sonnerie inscrite au corps de garde :
Réveillez-vous! debout,
Joyeux instrumentistes.
C'est l'heure des artistes.
Accourez! Mais surtout,*

(1) Voir les numéros précédents, pages 5, 27, 43, 59 et 75.

*Quand la grave mesure
Fera son tic et tac,
Pas un couic, pas un couac
Dedans votre embouchure.*

*On entend aussitôt un prélude infernal,
Un mélange de sons, un bruit original.
La répétition commence extravagante.
Par les musiciens au nombre de cinquante,
Sur cinquante instruments, cinquante airs variés,
Sont sans chef ni mesure, ensemble étudiés.*

*Le bruit cesse, et rompant de nouveau le silence,
Un murmure indécis dans les airs se balance.
Un chant grave succède au vacarme odieux;
Puis mariant leurs sons doux et mélodieux,
Les notes qui tantôt déchiraient mon oreille,
Au lieu de se heurter, s'accordent à merveille.
Je prends sans hésiter Verdi pour Meyerber,
Je confonds Rossini souvent avec Auber;
C'est égal, je subis sa puissance magique,
Et sans savoir pourquoi, j'adore la musique.
Mais que je ris bon Dieu! quand je vois devant moi
Le chef se tourmenter comme un diable en émoi;
Et tout autour de lui le cercle qui l'embrasse,
S'essouffler de son mieux, en faisant la grimace:
L'un serre entre ses doigts le cuivre qui se tord;
L'autre en avale un mètre, et le rend sans effort;
Ceux-ci fort gravement soufflent dans une pipe;
Ceux-là semblent gonfler une luisante tripe;
Et quelques-uns sans doute expiant leurs péchés,
A leurs grands instruments sont sans honte attachés.*

*Ce coup d'œil peut paraître à pied très pittoresque;
Mais il est à cheval, passablement grotesque.
Tous ces étincelants et bruyants cavaliers,
Equipés pour mêler leurs chants à nos lauriers,
Risquent de se trouver, au jour de la victoire,
Veufs de leurs instruments et de leur répertoire.*

(A suivre.)

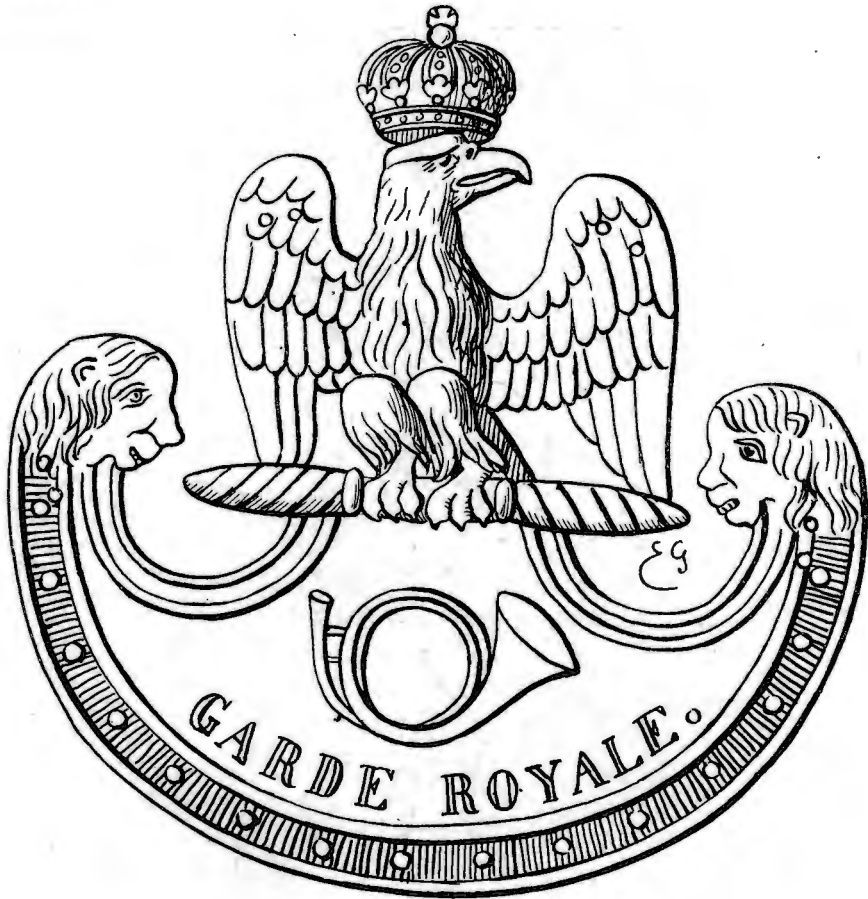




CHEVAU-LÉGER LANCIER FRANÇAIS (1^{er} régiment)
(Compagnie d'élite).

1812

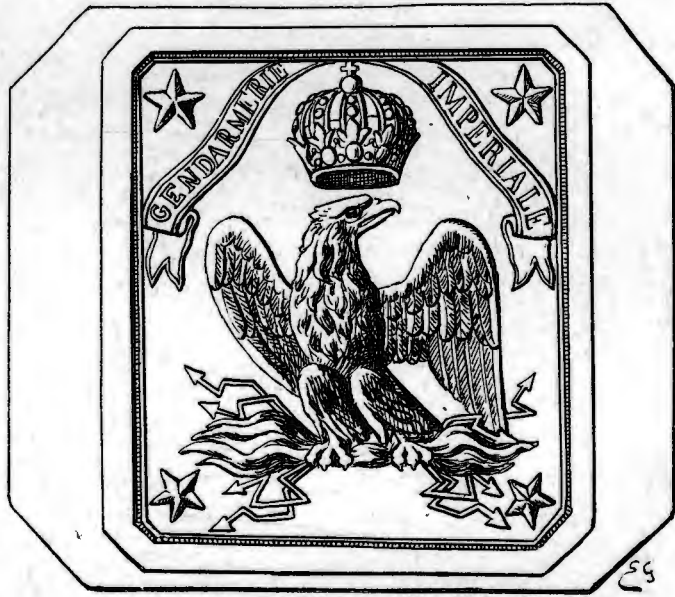
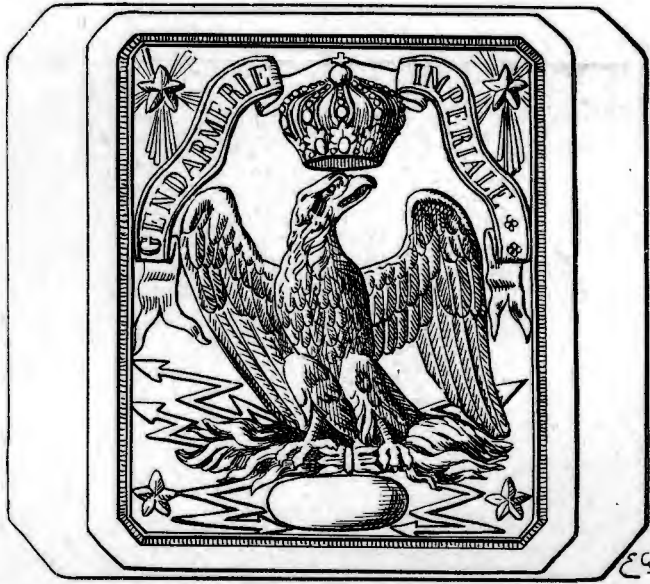
Aquarelle de Hugo-Fichtner.



1° *Plaque de shako* (hollandaise, 1^{er} Empire), argentée.

(Collection Perdriel.)

2° *Aigle en argent* (provenant du champ de bataille de Waterloo).



PLAQUES DE CEINTURONS

1^{er} Empire ; plaque en cuivre, milieu en argent.

(Collection Perdriel.)



ENTRÉE EN GARNISON
Communication de M. Letestu.

Le Génant : B. LOTH.

Paris — Imp. Paul Lemaitre, 7 et 9, rue Abel-Hovelacque.



Planche en couleurs de Martinet

OFFICIER SUPÉRIEUR DU 3^e CUIRASSIERS
(1813)

Communication du capitaine M. Bottet



CASQUE D'OFFICIER DE DRAGONS
(Révolution)

Jugulaires brodées en or sur velours



Dessin de E. Gramont

CIPAHIS DE L'INDE
(1898)

Veste bleue à galons rouges ; gilet et pantalon rouges à ornements noirs ; guêtres blanches ; ceinture rouge ; chéchia rouge



Planche en couleurs de H^{is} Bellangé

ECOLE ROYALE DE SAINT-CYR
Grenadier (Restauration)

Communication de M. le duc d'Elchingen

1^{er} LANCBIERS (1812)

(FIN)

Royal-Dragons conserva ce titre jusqu'en 1791. Il prit alors, en vertu de son ancienneté, le numéro 1 dans l'arme. Le décret impérial du 18 juin 1811 en fit le 1^{er} de cheveu-légers-lanciers. A la première Restauration, il prit le titre de 1^{er} lanciers du Roi. Il quitta naturellement ce titre aux Cent-Jours et disparut au licenciement de 1815. Les lanciers n'ayant pas été reformés à cette époque, le régiment n'a pas de descendant dans l'armée actuelle. Peut-être a-t-il laissé des traces dans le 3^e chasseurs à cheveu, analogue au 8^e de même arme de 1815, qui aurait reçu à cette époque quelques éléments du 1^{er} lanciers de l'Empire (1).

L'uniforme du 1^{er} lanciers représenté dans la planche de M. H. Fichtner est conforme au décret du 7 février 1812 : l'habit-veste est vert, avec collet, parements en pointe, revers carrés et retroussis écarlates, ces derniers garnis d'aigles vertes ; les passepoils des poches, des pattes d'épaules et de ceinturon sont également de couleur distinctive, les boutons jaunes à numéro, de forme plate. Le pantalon de cheveu vert à bande écarlate appartient à la tenue de campagne et remplace la culotte hongroise verte, à ganse et trèfles jaunes, portée dans la botte à la hussarde, à cravate et glands jaunes, dont on faisait usage en grande tenue. Le casque en cuivre, à turban en peau tigrée, du modèle des dragons, où la crinière et la houpette sont remplacées par une chenille en crin noir, est celui qui avait été donné aux lanciers dès 1811. Il porte à droite un pompon à la couleur de l'escadron (2). Bufflerie blanche, ceinturon porté sur l'habit, lance à flamme écarlate et blanche, schabraque en mouton blanc avec dents de loup écarlates porte manteau en tricot vert avec numéro et galon jaunes.

— La compagnie d'élite portait des épauettes écarlates à franges et une aigrette de même couleur. Les officiers avaient les marques distinctives en or, la bufflerie généralement rouge et or ainsi que les bottes, et la schabraque verte à galons d'or. Les trompettes portaient la livrée impériale avec chenille blanche au casque et schabraque en mouton noir. Les sous-officiers avaient les galons de grade en or ; tous les hommes de troupe avaient la veste et le manteau de la couleur de l'habit.

OFFICIER SUPÉRIEUR DE CUIRASSIERS

3^e RÉGIMENT 1813 (*d'après Martinet*)

Si le nom de cuirassiers est le dernier venu dans l'historique des troupes à cheveu, ils n'en sont pas moins les héritiers de la tradition de la tactique et de l'armement de la *cavalerie*. Leur création ou plutôt la refonte des régiments de la cavalerie date du 1^{er} Vendémiaire an XII et quelle qu'ait été la raison déterminante de ce remaniement, il semble qu'elle est tendue plutôt à une spécialisation absolue de la cavalerie dite de réserve par opposition à la cavalerie légère, en l'alourdissant par les montures et par son armement défensif, spécialisation déjà expérimentée, car outre le 3^e qui porta toujours la cuirasse, plusieurs des 25 régiments de cavalerie de bataille qui se fondirent dans les carabiniers, les cuirassiers, et les régiments de dragons de nouvelle formation, plusieurs régiments de cavalerie portaient déjà la cuirasse à cette date. Cette spécialisation dura longtemps, c'est même à elle que les régiments de réserve durent de ne pas faire campagne de 1815 à 1870.

C'est aussi le 1^{er} Vendémiaire que l'uniforme des cuirassiers fut fixé semblable pour tous les régiments à l'exception des couleurs distinctives qui furent par quatre séries de trois régiments écarlate, aurore, jonquille et rose, lie de vin plus tard pour les 13^e et 14^e.

L'uniforme varia bien peu pendant tout l'empire. Le casque primitif assez bas de bombe et de cimier à visière presque droite sans couvre-nuque, devint comme celui des dragons plus monumental. La bombe s'allongea. Le cimier devint plus haut, la visière plus longue et plus baissée. La cuirasse resta la même pour la troupe et si les officiers firent quelque fantaisie dans

(1) Général Suzanne, *Histoire de la Cavalerie*.

(2) Pompon écarlate pour la compagnie d'élite, vert foncé pour la 2^e compagnie du 1^{er} escadron, respectivement bleu céleste, aurore et violet pour les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e escadrons, mi-partie blanc et des couleurs ci-dessus pour les 2^e compagnies.

la forme du plastron et dans les épauliers, la grandeur caractéristique de l'emmanchure permet toujours de reconnaître les cuirasses du 1^{er} empire.

L'armement ne varia pas non plus. La troupe eut toujours le sabre modèle an XI à fourreau de fer, l'officier porte le sabre de bataille à fourreau de cuir, avec grenade sur la coquille, à un ceinturon de buffle verni avec plaque à grenade ou boucle comme les dragons.

Dans l'officier de cuirassiers de Martinet, il y a peu de détails particulièrement curieux. Cependant la dragonne est d'or comme toujours quelle que soit la couleur du bouton. La Légion d'honneur se porte avec un simple ruban noué autour de l'épaulière. La croix était portée généralement seulement sur l'habit et seulement en grande tenue à l'épaulière. Je remarquerai aussi le port exclusif des favoris et l'allure du cheval qui semble échappé d'un tableau de Van der Meulen.

Certes, les dessinateurs de Martinet n'étaient point des animaliers distingués : cependant la finesse de la tête, l'encolure et la croupe caractérisent assez l'andalou, pour que le cheval qu'ils ont représenté dans cette estampe, soit bien issu de ceux qui passèrent le Rhin à la suite du grand roi.

Quant au fond de l'estampe, il n'a pas changé. C'est le donjon et à la Chapelle de Vincennes, qui verront encore des générations de cavaliers.

Capitaine: M. BOTTET

10^e DRAGONS

Le 10^e dragons actuel est identique avec le 22^e chasseurs à cheval ancien, créé en 1793 sous le nom de cavalerie de la légion des Pyrénées-Orientales, licencié en 1814 et reformé en 1815 sous le titre de 22^e chasseurs de la Vendée. L'ordonnance du 27 février 1825 le fit passer dans l'arme des dragons avec le numéro 10.

Le 10^e dragons de 1825 était le continuateur de deux régiments plus anciens qui avaient successivement porté le même numéro. — Le premier de ces corps avait été créé le 25 mars 1674, sous le nom de Tessé-Dragons. Il avait pris le titre de Mestre de Camp-Général des Dragons le 17 décembre 1684 et l'avait gardé jusqu'au règlement de 1791 qui lui avait donné le numéro 10 dans l'arme, sans titre particulier. Il l'avait conservé jusqu'au 18 juin 1811. Il passa alors dans les lanciers avec le numéro 5. Le régiment fut licencié le 21 novembre 1815.

Le numéro 10 était resté vacant dans les dragons depuis la transformation en lanciers de l'ancien régiment Mestre de Camp, sauf pendant les quelques mois de la 1^{re} Restauration ; les régiments des armes où des numéros étaient vacants, avaient alors avancé dans la série pour combler les vacances. Le numéro 10 avait été pris par le 17^e, anciens hulans du maréchal de Saxe et Schomberg-Dragons. Les anciens rangs furent repris aux Cents-Jours.

Un nouveau 10^e dragons, dit de la Seine, fut créé de toutes pièces en 1815. L'ordonnance du 27 février 1825 le transforma en 10^e cuirassiers, titre qu'il a toujours conservé depuis, et le remplaça par le 22^e chasseurs, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

La tenue du 10^e dragons a suivi toutes les variations de celle des autres régiments de même arme ; en 1858 (1), elle se composait d'un habit veste vert-clair, avec collet, parements, plastron, passepoil des poches, des retroussis et des pattes de parements et de ceinturon rouge garance. Epaulettes en laine écarlate, à franges, boutons jaunes demi bombés, à n^o ; pantalon garance à passepoil vert et fausses-bottes à cheval, sans ces dernières à pied. Casque en cuivre, avec plumet écarlate et olive à la couleur de l'escadron (2), bandeau en imitation de peau de tigre, crinière et houpette noires. Manteau blanc piqué de bleu, veste verte à pattes de collet rouge garance. Schabraque verte, avec grenades et galon garance, porte-manteau rond, vert avec grenade et passepoil de couleur distinctive. Porte-giberne et ceinturon en buffle blanc, ce dernier porté sur l'habit.

X.

(1) Voir planche en couleurs, page 89, numéro précédent.

(2) 1^{er} escadron bleu de roi, 2^e cramoisi, 3^e bleu de ciel, 5^e jonquille.



Aquarelle de Beuvry

PREMIER RÉGIMENT ÉTRANGER

(1857)



Dessin aquarellé de Louis Geens

ARTILLERIE A CHEVAL

(1806)

PREMIER RÉGIMENT ÉTRANGER

1858

En 1855, en pleine guerre de Crimée, une ordonnance impériale prescrivit la formation d'une deuxième légion étrangère, qui devait se recruter en Suisse et comprendre deux régiments d'infanterie et un bataillon de tirailleurs. La tenue de ces troupes était pour l'infanterie, celle de la première légion étrangère, avec le vert comme couleur du fond, et pour les tirailleurs celle des chasseurs à pied, le vert remplaçant également le bleu foncé pour le shako et la tunique.

Le recrutement de la deuxième légion étrangère rencontra beaucoup de difficultés, surtout à cause de l'opposition du gouvernement suisse ; aussi lorsque la guerre de Crimée prit fin l'organisation du corps était-elle loin d'être achevée.

En présence de l'impossibilité de recruter la deuxième légion dans les conditions de l'ordonnance de formation, l'empereur prescrivit une réorganisation complète des troupes étrangères. Les deux régiments de la première légion, les deux régiments d'infanterie et le bataillon de tirailleurs de la deuxième, ces derniers corps à l'état embryonnaire, furent fondus en deux régiments qui prirent le nom de 1^{er} et 2^e de la légion étrangère. Cette organisation resta en vigueur jusqu'en 1861. A cette époque, le 2^e régiment fut fondu dans le premier, qui prit le nom de régiment étranger. Il a été de nouveau dédoublé en 1885.

Nous avons lieu de croire, sans cependant pouvoir rien affirmer à cet égard, que deux compagnies de tirailleurs furent maintenues quelque temps sur pied après la réorganisation et la fusion des deux légions. Leur existence fut en tout cas de courte durée.

L'uniforme vert ne disparut pas avec la deuxième légion ; il fut repris par le deuxième régiment de la nouvelle formation. Le fond de la tunique était vert, le collet jonquille, les parements et les passepoils garance, les pattes de parements et de ceinturon, ainsi que les soubrises placées aux basques, étaient en drap du fond avec passepoil garance ; les boutons en cuivre demi-bombés portaient le n^o 1 entouré de la légende « légion étrangère ». La capote était gris de fer bleuté, semblable à celle de l'infanterie, le pantalon garance, sans bande ni passepoil, la veste verte avec pattes de collet garance, le képi garance avec passepoil et bandeau verts.

Le shako était du modèle de l'infanterie, à fond vert avec galon et passepoil jonquille. Sur le devant une plaque de cuivre à aigle couronnée, le numéro du régiment dans une bombe au pied de l'aigle ; les jugulaires de cuivre à écailles se rattachaient au shako par des rosaces estampées d'étoiles à 5 branches. Le pompon était pour les fusilliers, ellipsoïde avec le n^o de la compagnie en cuivre, il était

recouvert en drap bleu foncé au 1^{er} bataillon, garance au 2^e, jonquille au 3^e, vert clair au 4^e ; l'état major et les compagnies d'élite portaient le pompon à flamme, tricolore pour le premier, écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs. Le colonel portait l'aigrette blanche.

Toutes les compagnies portaient les épaulettes à franges, vertes à tournantes garances pour les compagnies du centre, écarlates pour les grenadiers, jonquilles pour les voltigeurs : Les musiciens seuls portaient les contre-épaulettes sans franges, garance à raies et tournantes jaune d'or. Les galons des sous-officiers étaient d'or liserés de garance. Tous les hommes de troupe portaient le ceinturon en cuir noirci et ciré, avec plaque de cuivre, portant un sabre court dit briquet, pour les compagnies d'élite, avec fourreau de cuir à bout de cuivre, et la baïonnette avec fourreau semblable ; les compagnies du centre n'avaient que la baïonnette, à l'exception des gradés qui portaient tous le briquet. Pour tout le monde, sac en poil fauve, giberne noire, courroies de sac, etc. : noires, guêtres blanches en tenue d'été et en cuir noirci pour la tenue d'hiver.

La tenue des officiers était en tout semblable à celle de la troupe, mais elle était confectionnée en drap fin ; les boutons et la plaque de shako étaient dorés ; les épaulettes distinctives du grade étaient en or, sauf le mélange d'argent réglementaire pour certains grades en fonction ; le képi portait les insignes du grade en tresse d'or plate et une fausse jugulaire en or. Les officiers supérieurs portaient un plumet tricolore, le pompon tricolore à flamme et une grenade d'or au collet de la tunique, ceux des compagnies d'élite portaient le pompon de leur compagnie, et l'ornement de collet brodé en or (cor de chasse aux voltigeurs et grenade aux grenadiers, cet ornement était en drap pour les hommes de troupe) ; pour les compagnies du centre, le cordonnet qui entourait le pompon était en or et le n^o en cuivre doré.

Les officiers avaient tous le hausse col doré avec aigle d'argent, la drâgonne d'or en grande tenue et noire en tenue ordinaire, le sabre du modèle des officiers d'infanterie, avec ceinturon or rayé vert en grande tenue, en cuir verni noir en tenue ordinaire, et les gants blancs du modèle général. Les officiers montés avaient en grande tenue une schabraque verte avec n^o et galons d'or, et en tenue de manœuvre un tapis de selle vert galonné de garance.

L'uniforme vert fut maintenu par la description de l'uniforme des troupes à pied de 1858. Il disparut après la guerre d'Italie.

Le 2^e régiment avait toujours conservé l'uniforme bleu.

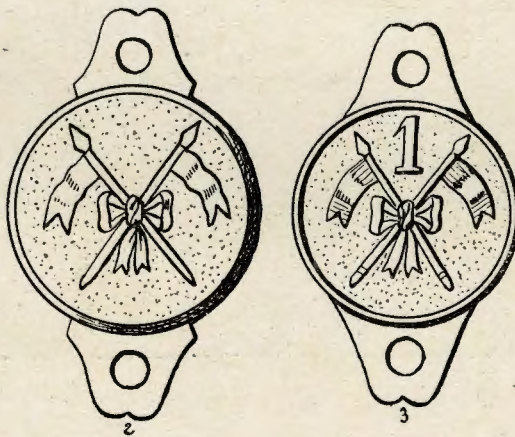
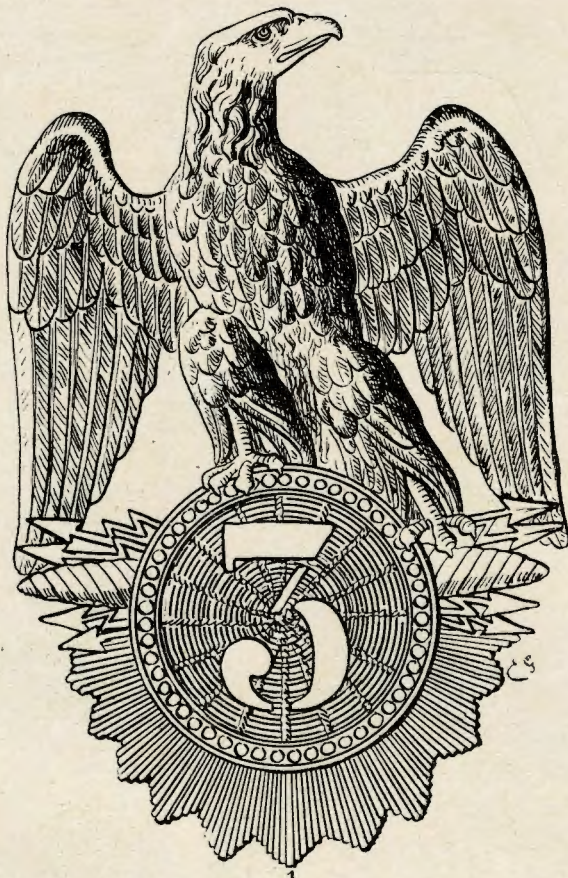
M.



Planche en couleurs de H^{is} Bellangé

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES
(GRENADIER 1815-1820)

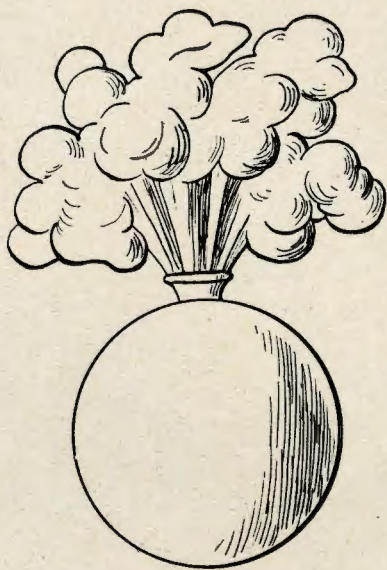
Communication de M. le duc d'Elchingen



1^o PLAQUE DE SCHABRAQUE, *Garde nationale*
(Napoléon III, argent)

2^o BOSSETTE DE MORS, *Lancier de Nemours*
(cuivre)

3^o BOSSETTE DE MORS, *Lancier d'Orléans*
(cuivre)



1^o GRENADE LOUIS XV
(dorée)

2^o PLAQUE DE SHAKO DE GARDE NATIONAL, *Louis-Philippe*
argent (1838), appartenant à :
M. Allart de Mesgrigny



Planche en couleurs de H^e Bellangé

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES
(Bataillon de Chasseurs, 1818-1820)

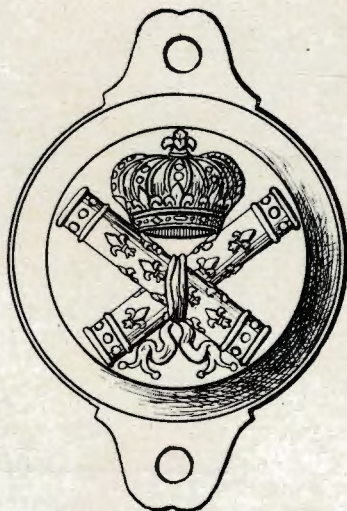
Communication de M. le duc d'Elchingen



Planche en couleurs de Martinet

MAITRE D'ARMES
(1^{er} Empire)

Communication du capitaine M. Bottet



1^o PLAQUE DE SHAKO, *Garde nationale*
(Louis-Philippe), fer blanc
Collection Allart de Mesgrigny

2^o BOSSETTE DE MORS, *Maréchal*, dorée
(Restauration)



Dessin de E. Grammont

GENDARME AUXILIAIRE
(Algérie et Tunisie)

1898

Turban blanc; veste bleue à tresses blanches; gilet bleu clair à tresses blanches; pantalon bleu clair; ceinture rouge; ceinturon rouge; bottes noires; burnous blanc; burnous bleu. — Oreillères à grenade, poitrail, frontal et demoiselle en cuir verni noir.



Planche en couleurs de Aubry

GRENADIERS
du 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde royale
(1824)

Communication de M. le Commandant Touzet du Vigier

MAITRE D'ARMES (d'après MARTINET)

C'est surtout par les souvenirs qu'elle évoque que la planche de Martinet représentant un maître d'armes en train de donner la leçon est intéressante. Les principes de l'escrime actuelle furent posés pendant les campagnes de l'empire par des maîtres tels que Jean-Louis, Lafaugère et tant d'autres dont les duels, les assauts et surtout les leçons sont restés célèbres. C'est à cette époque que le jeu de l'épée, débarrassé de tous les mouvements déplaçant la main, en des parades excentriques ou en des bottes compliquées soi-disant secrètes, devient serré et par là même plus prompt par des parades d'opposition ou des simples contres dans les lignes de quarte et de sixte et par des attaques simples telles que le dégagement et le une-deux. Le traité de l'art de faire des armes de Louis-Jean Lafaugère d'Agen, professeur aux hussards de la Garde royale, ci-devant au 25^e chasseurs, résume avec simplicité et méthode tous les principes aujourd'hui appliqués.

L'enseignement de l'escrime, ainsi du reste que celui de la danse et des belles manières était une nécessité. De notre temps, pour une telle étude, on peut difficilement arracher quelques lambeaux à un temps déjà trop mesuré à l'instruction professionnelle du soldat ; il était jadis indispensable de réagir contre l'oisiveté guettant des hommes qui en un an savaient largement tout ce qu'on pouvait alors leur demander. Du reste, le duel qui tend à disparaître était alors de tradition et l'éducation des armes par ce fait même le complément forcé des bagages d'un troupier fini.

L'élève est dans la position de quarte, le corps bien effacé, bien d'aplomb sur les jambes, le bras gauche bien placé. C'est la position actuelle de la garde. Son arme est à très peu près le fleuret dont on se sert encore en Allemagne, différent surtout du nôtre par les dimensions restreintes du pommeau.

Les maîtres d'armes formaient dans les régiments de jadis des associations spéciales. Les traités tels que celui de Lafaugère, ne parvinrent que beaucoup plus tard à la connaissance du vulgum pecus des escrimeurs. Eussent-ils été bien utiles à une époque à laquelle on savait si peu lire. Comme dans chaque ville, dans chaque régiment il se formait de véritables académies dans lesquelles la science du maître, communiquée aux prévôts et aux élèves, se conservait par tradition, sans même que les termes techniques fussent les mêmes d'académie à académie.

Il en était de même pour le maniement du sabre. Un des premiers traités sur l'emploi de cette arme a été imprimé à Hambourg en 1812. Le second ne l'a été qu'en 1829. C'est l'instruction sur le maniement du sabre pratiquée dans le 37^e régiment de chasseurs à cheval à l'armée d'Espagne et antérieurement dans les vélites des chasseurs à cheval de l'ex-garde. Ces traités qui devaient suppléer à l'absence de réglementation officielle ; ne sont que les rares traces imprimées des traditions particulières à chaque corps, dans lesquels maîtres et prévôts conservaient, de génération en génération, des traditions éprouvées par l'expérience des guerres.

Capitaine M. BOTTET.

3^e LANCIERS — 1845

Le 3^e lanciers de 1845 a été formé en 1831 par la transformation du 3^e chasseurs à cheval ; ce corps, en devenant lanciers, reprit la tradition du 3^e lanciers de l'Empire, formé en 1811 du 8^e régiment de dragons, corps levé le 1^{er} mars 1674 sous le titre d'Hendicourt-Cavalerie, devenu Penhièvre-Dragons le 25 mars 1776 et 8^e dragons en 1791. Il a été licencié le 14 février 1816 et ses débris sont entrés dans le 1^{er} chasseurs de l'Allier, devenu 1^{er} lanciers en 1831 et 14^e dragons en 1871.

Le second corps qui porta le titre de 3^e lanciers a été levé le 1^{er} janvier 1675 sous le nom de De Fay-Dragons. Il a porté successivement les noms de La Lande, Vêrac, Caylus, Beaucourt, Vitry, Sainte-Mesme, La Ferronais, Chabot et Deux-Ponts. Il portait ce dernier nom lorsque l'ordonnance du 17 mars 1788 le transforma en chasseurs à cheval, sous le titre de Flandre, avec le 3^e rang dans l'arme, numéro qui lui fut conservé par l'ordonnance de 1791 qui supprima les noms des régiments. Après avoir porté pendant la 1^{re} Restauration le nom de chasseurs du Dauphin, il fut licencié en 1815, et reformé en 1816 sous le nom de 3^e chasseurs des Ardennes. Il devint, en 1831, 3^e lanciers et 15^e dragons en 1871.

L'uniforme de 1845 est celui que le régiment a porté pendant presque toute son existence comme lanciers, sauf quelques modifications de détails. Après avoir porté l'habit garance à revers bleus de 1831 à 1837, le régiment prit l'habit bleu qu'il conserva jusqu'en 1868, officiellement du moins, en réalité il dut le garder jusqu'à sa transformation en dragons.

La tenue se composait d'un habit-veste (kurтка) bleu de roi, avec parements en pointe et collet du fond, revers et retroussis jonquilles, passepoils de même au collet, aux parements et sur toutes les coutures, pantalons d'ordonnance et de cheval garance à passepoil bleu, épaulettes et cordon fourragère en fil blanc, boutons d'étain demi-sphériques à numéro, pattes d'épaulettes et de ceinturon bleu du fond, liserées jonquille, ceinturon blanc portée sur l'habit, porte-giberne idem. Shapska bleu de roi avec galons jonquilles, aigrette flottante garance,

plaque de cuivre à rayon et numéro, jugulaire de cuir verni, chaînette à mailles de cuivre doublée de drap jonquille ; pompon demi-sphérique à la couleur de l'escadron, ainsi que le coquillage de l'aigrette (1).

Tenue du jour et de service : même habit avec plastron du fond, shapska couvert, pas de fourragère. Petite tenue : veste bleu de roi, patte de collet jonquille, bonnet de police à visière, garance avec bandeau bleu portant deux lances croisées garances.

Galons des sous-officiers en argent liserés jonquille, des brigadiers et premiers soldats en laine jonquille, des trompettes en laine aux couleurs nationales. Manteau blanc piqué de bleu. Les officiers avaient la même tenue que la troupe, mais en drap fin ; les épaulettes, fourragères, boutons, galons de shapska, pompons, etc., étaient en argent. La buffleterie était en argent rayé de soie ponceau. Le pantalon portait au lieu de passepoil une bande en drap bleu de roi. En petite tenue, ils portaient un habit-veste à un seul rang de boutons (effet non réglementaire, mais seulement toléré). Le ceinturon et le porte-giberne étaient enfermés dans un étui de maroquin rouge à clous. La capote de tenue de quartier était bleu de roi sans pattes de collet ; manteau bleu de roi. Aigrette en crin comme la troupe, plumet tricolore pour l'état-major, aigrette blanche pour le colonel.

Harnachement. — Schabraque en mouton blanc avec dents de loup jonquille, celle des trompettes est en mouton noir. Pour les officiers, elle est en drap garance avec siège en mouton noir, galon, passepoil et numéro bleu de roi ; pour tout le monde, portemanteau garance avec passepoil bleu de roi, lances croisées et numéro bleu de roi pour la troupe, en argent pour les officiers.

M.

1^{er} D'INFANTERIE DE LA GARDE ROYALE

1823

Ainsi que celle des autres régiments du même corps, l'histoire du 1^{er} d'infanterie de la garde royale est fort courte. Créé par l'ordonnance constitutive du 1^{er} septembre 1815, il fut licencié après la révolution de Juillet sans avoir à son actif d'autres campagnes que celle de 1823 en Espagne, où il était représenté par un détachement qui prit part à l'attaque du Trocadéro. Quelques-uns de ses débris entrèrent au licenciement dans le 65^e de ligne de nouvelle formation.

L'uniforme du corps a peu varié pendant les quinze années de son existence. Le règlement du 22 septembre 1815 lui attribuait l'habit bleu avec revers, pattes de parements, retroussis et passepoils jonquilles. Cet uniforme ne fut pas mis en usage ; dès le 14 octobre de la même année, un nouveau règlement intervint et le transforma du tout au tout.

La tenue réglée par l'ordonnance royale du 14 octobre 1815 se composait d'un habit bleu de roi à basques demi-longues, fermé sur la poitrine par une rangée de neuf boutons blancs, timbrés des armes de France et du n^o du corps, sur chaque devant autant de brandebourgs plats en fil blanc, sans houppes ni fer de lance. Passepoil des devants écarlate, collet du fond sans passepoil, parements et retroussis en drap cramoisi ainsi que les passepoils des poches et des pattes de parements. Les poches étaient en long, avec brandebourgs en fil blanc sur les boutons. Pantalons blancs portés dans les demi-guêtres, à partir de 1820, pantalon droit bleu de roi avec passepoil écarlate (en toile blanche en tenue d'été), veste en tricot blanc avec distinctions cramoisies. Aux retroussis de l'habit, fleurs de lis pour les fusiliers, cor de chasse pour les voltigeurs, grenades pour les grenadiers, le tout en drap bleu de roi.

Bonnet à poil avec plumet blanc, à plaque et cordon blancs pour les compagnies de grenadiers, à cordon seul pour les voltigeurs, sans plaques ni cordons pour les fusiliers. Épaulettes à franges, blanches pour fusiliers, jaunes pour voltigeurs, écarlates pour grenadiers. Capote bleu de roi. Buffleterie blanche piquée. Toutes les compagnies portaient le briquet.

Les officiers avaient la tenue de la troupe, les boutons, brandebourgs, épaulettes, cordon de bonnet, etc., étaient en argent, bottes jusqu'en 1820, hausse-col doré aux armes de France en argent. L'habit était à basques longues. Redingote bleu de roi en petite tenue. Les colonels, qui étaient officiers généraux, avaient deux étoiles aux épaulettes, plume noire frisée au chapeau de petite tenue, qui était uni pour les autres officiers.

Le harnachement des chevaux d'officiers consistait en chaperons bleu de roi galonnés d'argent, housse semblable, ornée aux angles du chiffre royal en argent, selle rase dite à la française, recouverte en drap bleu de roi ; pour la petite tenue, le galonnage était en poil de chèvre, la selle était recouverte d'une enveloppe de basane. Vers 1820, ce harnachement fut remplacé par des schabraques en drap bleu de roi, avec passepoil de la couleur de distinction et siège en peau de mouton noir. Le galonnage resta le même pour les schabraques de grande et de petite tenue.

G.

(1) Tricolore pour le petit état-major, bleu de roi au 1^{er} escadron, cramoisi au 2^e, vert foncé au 3^e, bleu de ciel au 4^e, jonquille au 5^e, bleu de roi et écarlate par moitié au peloton hors rangs, cordonnet d'argent pour les officiers.



Aquarelle de Bewry

3^e LANCERS
(1845)



Dessin aquarellé de Draner

SAPÉUR
des dragons de l'Impératrice
(2^e Empire)

LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

ET LES MILICES PATRIOTIQUES ÉTABLIES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES
DE LA FRANCE EN 1790 (1)

GARDE NATIONALE PARISIENNE

En 1790, la Garde nationale de Paris, organisée, était composée d'un état-major et de six divisions lesquelles formaient 60 bataillons. Chaque bataillon était composé de cinq compagnies, savoir : quatre compagnies non soldées, et une compagnie soldée, dite du *centre* ; chacune des compagnies avait un effectif de cent hommes.

UNIFORME

L'uniforme de la Garde nationale parisienne se composait : d'un *habit* bleu de roi à collet rouge ; revers et parements blancs, liserés de rouge ; doublure blanche ; boutons jaunes portant un vaisseau avec le numéro de la division et du bataillon. Sur les retroussis de l'habit un vaisseau découpé en drap rouge.

Veste et culotte de drap blanc ;

Houpe au chapeau de la couleur de chaque division.

(Le commandant général avait un panache blanc et violet à son chapeau ; les chefs de division et commandants de bataillon, un panache blanc ; les aides-de-camp, un panache rouge).

MILICE BOURGEOISE D'AMIENS

La milice bourgeoise d'Amiens était composée d'un état-major et de vingt compagnies : l'état-major comprenait 2 commandants, 2 majors, 4 aides-majors, 2 adjudants et 2 aumôniers ; chaque compagnie, commandée par un capitaine, avait un effectif variant de 60 à 120 hommes.

L'uniforme de la milice était le suivant :

Habit de drap bleu, doublé de blanc, à revers coupés ; épaulette et contre-épaulette en or ; les boutons portant trois fleurs de lis, et le numéro de la compagnie ;

Veste et culotte de drap blanc, avec les boutons uniformes.

VILLE D'ANGERS

La garde angevine était composée de six légions, chacune de 10 compagnies de cent hommes d'armes ; ce qui formait un corps de 6.000 hommes non compris les *étrangers*, les *étudiants* et les *compagnons* qui étaient attachés aux compagnies de leur quartier, lesquels faisaient le service en qualité de volontaires.

L'uniforme de la Garde nationale angevine est inconnu.

(A suivre)

L. F.

(1) D'après l'état militaire de la Garde nationale... de 1790.

PROMENADE BURLESQUE ⁽¹⁾

DANS LE QUARTIER DE CAVALERIE DE COLMAR

(Communication du capitaine H. Boutmy)

VI

(FIN)

*Aussi, j'aime mieux voir, léger sur son cheval,
Le trompette hardi, qui donne le signal
De la charge, où lui-même, en bondissant se jette,
Entraînant les cheveux, au bruit de sa trompette ;
Et mêlant ses éclats au puissant cliquetis
Des sabres altérés, hors des fourreaux sortis.*

VII

*Mais l'heure qui s'approche est grave et solennelle,
Devant la prose il faut, Muse, incliner ton aile,
De la salle d'Ecole enfiler le chemin,
Et marmotter tout bas, la théorie en main.
L'œil morne maintenant, et la tête baissée,
De mots ronflants il faut abrutir sa pensée,
Convaincu toutefois, qu'en montant à cheval
Pour combattre, on fera l'envers du littéral*

*Qu'importe ! L'instructeur n'admet pas qu'on débite
Un lorsque pour un quand ! il faut que l'on récite
Mot à mot, comme on fait savamment à Saumur,
Où l'on règle la guerre, ainsi que Réaumur
Règle le froid, le chaud. Avec la différence
Que celui-ci, du temps reproduit l'inconstance,
Tandis qu'au Chardonnet, limitant ses exploits,
Saumur veut tout soumettre à sa classique voix,
Et croit apprendre à vaincre, en traçant sur le sable,
De ses vieilles erreurs, l'empreinte invariable.*

(FIN).

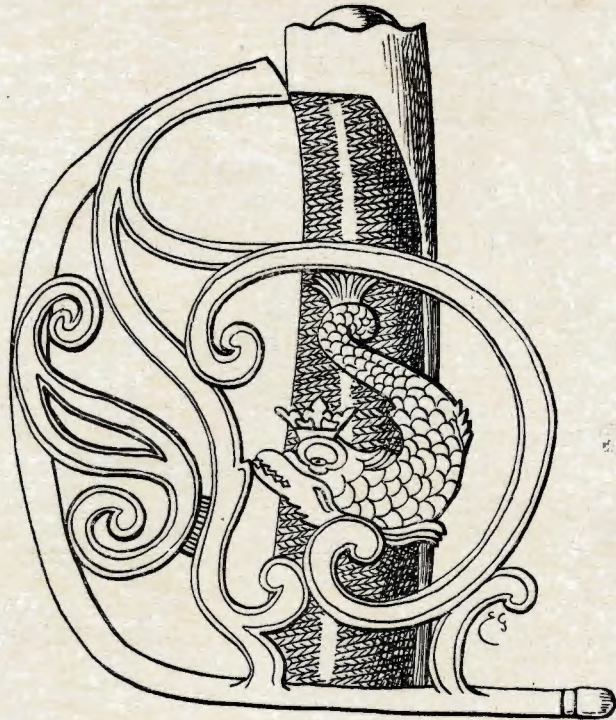
(1) Voir les numéros précédents, pages 5, 27, 43, 59, 75 et 91.



Planche en couleurs de Aubry

TRAIN DES EQUIPAGES
(1821)

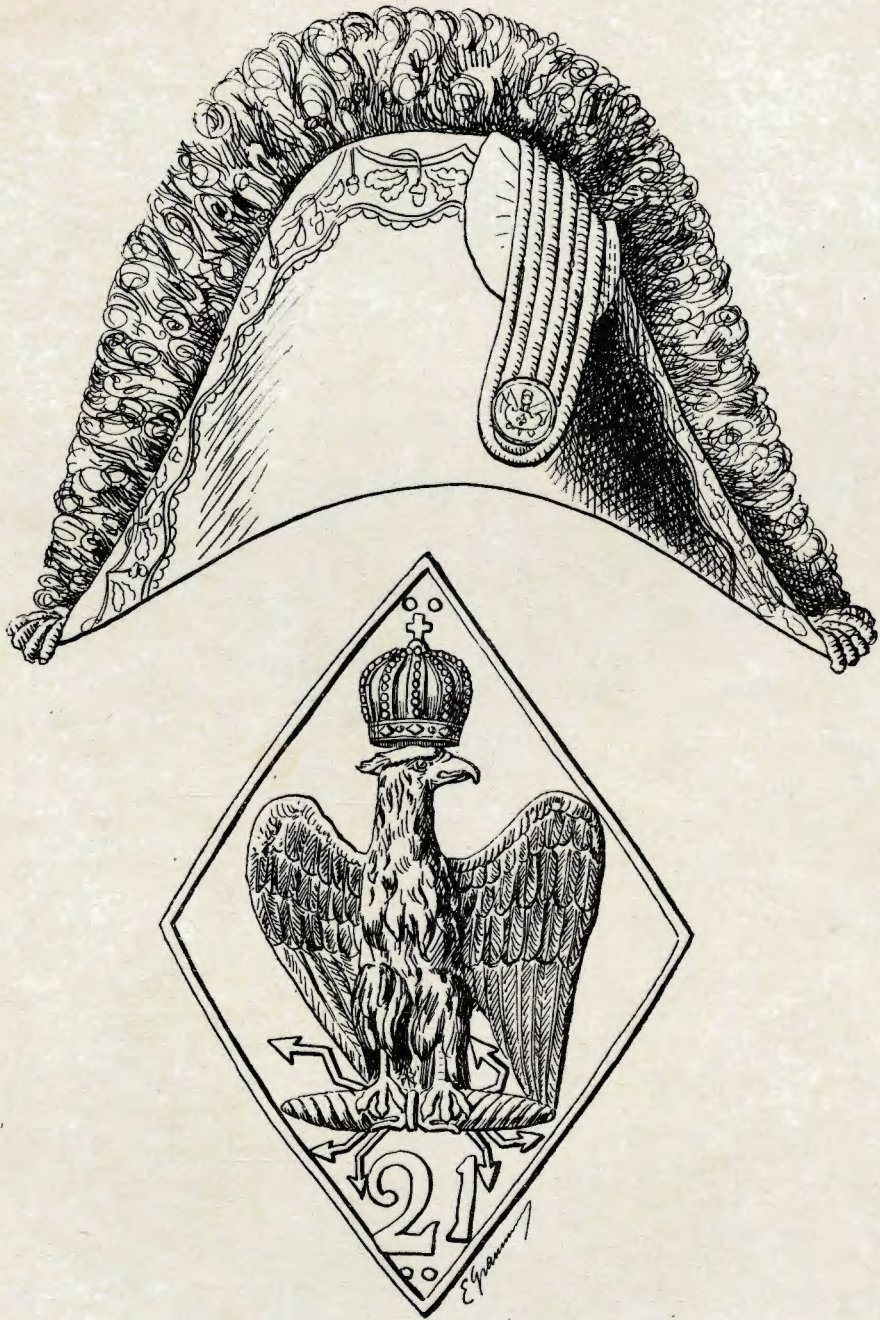
Communication de M. le Commandant Touzet du Vigier



1^o SABRE D'OFFICIER, de *Dauphin-Dragons*
(1777)

Collection J. Rouffet

2^o PLAQUE DE CEINTURON de tambour-major
(Napoléon III)



1^o CHAPEAU DE GÉNÉRAL (*Louis XVIII*)
Galon et plumes noirs

2^o PLAQUE DE SHAKO (⁽¹⁾), cuivre
(1^{er} Empire)

(⁽¹⁾) *Communication du capitaine M. Bottet*



SORTIE DE GARNISON

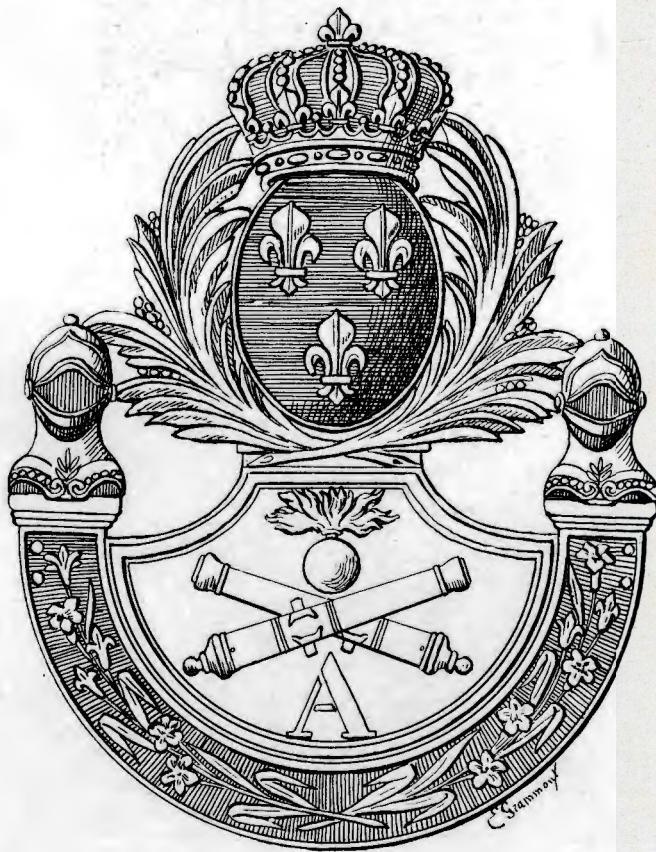
Communication de M. Letestu



Planche en couleurs de Martinet

GÉNÉRAL DE BRIGADE
(1^{er} Empire)

Collection M. Bottet



1^o AIGLE (1^{er} Empire)

2^o PLAQUE DE SHAKO D'ARTIFICIER, cuivre (Louis XVIII)

Collection de M. le vicomte de Bouillé

LA GIBERNE



CYCLISTE (1901)

Vareuse bleue, boutons jaunes, attributs garances ; képi garance avec bandeau et passepoil bleu foncé ; pantalon garance.



Planche en couleurs de Aubry

UNIFORME DES VOLTIGEURS ET SOLDATS DU CENTRE
du 1^{er} d'infanterie de la Garde royale (1824)

Collection du Commandant Touzet du Vigier

GÉNÉRAL DE BRIGADE (d'après MARTINET)

A part quelques détails dépendant plutôt d'une erreur de coloriage que d'une fantaisie, l'uniforme représenté par Martinet est absolument conforme à celui décrit par le règlement de l'an XII, pour la grande tenue des officiers généraux. Ce règlement, dont j'ai eu souvent l'occasion de parler, fut le seul complet sous le premier empire, resta en service jusqu'en 1816 et disparut en laissant de nombreuses traces qui subsistent encore aujourd'hui dans l'uniforme des généraux et des intendants. Chapeau, épauettes, habit, broderies, ceinture et plaque de ceinturon, sabre et dragonne lui sont absolument conformes. Le panache n'est pas exact. D'après le règlement de l'an XII, celui des généraux en chef était rouge avec aigrette blanche, celui des généraux de division bleu avec aigrette mi-rouge et blanche, et celui des généraux de brigade rouge avec aigrette mi-bleue et blanche. Le ceinturon était brodé or sur drap blanc pour les commandants en chef, rouge pour les divisionnaires, bleu pour les brigadiers. Le harnachement du cheval était orné de garnitures argentées; celui de Martinet est à la hussarde absolument de fantaisie.

Du reste, à l'époque à laquelle il faut rattacher l'estampe de Martinet, environ 1810, d'après les petits soldats défilant dans le fond et portant shako à plumet et capote, les généraux portaient peu le grand uniforme, surtout en campagne. Le règlement de l'an XII leur accordait un habit de grand uniforme et un petit uniforme différant du premier seulement par l'absence de broderies sur les poches. Il leur tolérait un habit-frac brodé seulement au col et aux parements. Il en était de même pour le chapeau, tandis que cette coiffure comportait pour le grand uniforme un galon de bordure et un panache, pour la campagne elle était sans galon autre que la torsade de cocarde et ornée de plumes frisées tout autour sans panache.

Un détail assez curieux est à noter. Le grand uniforme des généraux en chef ne comportait pas d'épauettes. Leur insigne consistait en un baudrier blanc brodé or et portant un glaive ou épée de commandement. Cette disposition avait été appliquée par le règlement de 1799 à tous les généraux qui se distinguaient par la couleur du baudrier, blanc, rouge ou bleu, suivant le grade. Le glaive fut très vite abandonné sous l'empire pour le sabre en grande tenue et l'épée en tenue de ville, et ne fut plus porté qu'à la cour et en cérémonie.

Le soldat du 4^e ou du 9^e hussards auquel le général remet un pli, ne porte pas de pelisse, il en est de même dans plusieurs estampes de Martinet, notamment pour un artilleur de la Garde impériale. Cette particularité semble d'accord avec la théorie qui considère la pelisse comme le vêtement d'hiver par opposition au dolman vêtement d'été, portés tous deux suivant la saison, sur le gilet et jamais ensemble. Les hussards avaient un manteau et dès lors, on ne voit pas pourquoi il leur eut été accordé un effet de plus qu'aux autres cavaliers. La disposition de la grande bélière du sabre paraît due à une erreur du dessinateur.

Capitaine M. BOTTET.

LE BRASSARD VERT (12 Mars 1814)

Un portrait de l'inépuisable mine de documents qu'a légué au musée de l'armée le général Vanson représente un garde d'honneur avec habit blanc, col, revers et parements rouges, portant plusieurs insignes royalistes; deux décorations, celle du lis avec ruban blanc et l'ordre dit du brassard vert; de plus une fleur de lis brodée en rouge sur le côté gauche de la poitrine et un brassard blanc liseré de vert, timbré d'un écusson portant l'inscription (Bordeaux, 12 mars 1814).

Le garde d'honneur dont ce portrait transmet le souvenir semble avoir, postérieurement à 1815, réuni tous les insignes qui honorèrent son loyalisme royaliste, mais il paraît impossible que tous ces insignes aient été portés simultanément. La fleur de lis brodée en rouge est évidemment un des insignes des premiers volontaires royaux; la croix de lis semble toute naturelle sur la poitrine d'un royaliste aussi fervent, mais la décoration du brassard et le brassard lui-même paraissent s'exclure mutuellement car la croix du brassard fut octroyée en souvenir du brassard. Cependant le brassard primitif était uniformément vert et il est impossible d'admettre que dans la journée du 12 mars, au moment du retour inopiné du duc d'Angoulême, on ait eu le temps de broder un brassard aussi compliqué. Il est probable que les gardes d'honneur qui furent honorés de la décoration continuèrent à porter, en souvenir de l'insigne du 12 mars, celui représenté par le portrait, concurrentement à la décoration. Cette réunion d'insignes de diverses époques n'est du reste pas rare sur les portraits.

Les gardes d'honneur de Bordeaux ne furent pas les seuls à jouir de cette distinction. Celui même qui fut l'objet de cette étude appartenait probablement à une autre ville du département, car l'uniforme à Bordeaux était blanc avec agréments bleu céleste.

Capitaine M. BOTTET.

SAPEURS DES DRAGONS DE L'IMPÉRATRICE

(2° EMPIRE)

Au moment de l'une des brillantes revues passées au Champ-de-Mars par l'empereur Napoléon III, le général Pajol fit sortir du quartier de cavalerie de l'École militaire, un peloton de sapeurs des dragons de l'Impératrice portant l'uniforme suivant :

Haut bonnet à poil ; habit vert à la française avec plastron blanc ; gants à la crispin ; culotte blanché et bottes à l'écuyère.

Le maréchal Regnault Saint-Jean d'Angély, commandant en chef de la Garde impériale, ne trouva pas de son goût ce projet d'uniforme, dû au général Pajol, et fit rentrer le peloton au quartier avant l'arrivée de l'empereur.

Cette tenue, dont notre collaborateur Draner prit un rapide croquis (*voir planche en couleurs page 121*) au moment de l'apparition de ces cavaliers, était une sorte de reconstitution de celle des sapeurs de dragons de 1809.

2° DRAGONS — 1825

Le 2° régiment de dragons a été créé par ordonnance du 16 mai 1635, sous le nom d'Enghien-Cavalerie, pour Louis de Bourbon, duc d'Enghien, depuis prince de Condé, le vainqueur de Rocroy et de Lens. Réduit à la seule compagnie du duc d'Enghien le 30 juillet 1636, il fut remis sur pied le 24 janvier 1638. En 1646, le duc d'Enghien devint prince de Condé à la mort de son père ; le régiment prit alors le nom de Condé, qu'il n'a plus quitté jusqu'à la Révolution.

Le régiment de Condé, passé avec son chef dans le parti frondeur, fut rayé des contrôles le 13 septembre 1651 ; il combattit contre la France jusqu'en 1659. Il fut réadmis dans l'armée française le 7 novembre de cette année, en conservant son ancienneté. Après avoir encore été deux fois réduit à la seule compagnie du prince de Condé, il fut définitivement remis sur pied le 9 août 1671.

Le corps a porté le nom de Condé-Cavalerie jusqu'à l'ordonnance du 25 mars 1776, qui le transforma en dragons avec le n° 11, tout en lui conservant le nom de Condé. Le décret du 1^{er} janvier 1791 lui donna le 2° rang dans l'arme ; il prit le n° 1 pendant les quelques mois de la première restauration, reprit le n° 2, aux cent-jours et fut licencié le 4 décembre 1815. Son dépôt conservé concourut en 1816 à la formation du nouveau 2° dragons, dit du Doubs, 2° dragons actuel.

L'uniforme du corps en 1825 comprenait un habit-veste vert foncé, avec revers du fond pour la petite tenue et rose foncé pour la grande, collet, pattes de parements et passepoils rose foncé ; contre-épaulettes vert foncé, avec passepoils et tournantes rose foncé ; pantalon garance à passepoil vert foncé ; casque en cuivre à la Minerve, avec houpette, crinière et brosse de cimier en crins noirs, plumet blanc à sommet rose foncé, olive à la couleur de l'escadron, blanc pour le petit état-major, bleu de roi au 1^{er} escadron, cramoisi au 2^e, vert foncé au 3^e, bleu de ciel au 4^e, rose foncé au 5^e (jonquille au 6^e lorsque cet escadron existait) ; boutons de cuivre à n°. Manteau blanc piqué de bleu, veste verte à pattes de collet rose, bonnet de police vert à passepoil rose et gland à la couleur de l'escadron. Buffleterie blanche, ceinturon sur l'habit.

La tenue des officiers était en drap fin, d'ailleurs semblable à celle de la troupe, épaulettes d'or, bande verte au pantalon ; frac de tenue de ville sans revers, parements et collet comme à l'habit, basques longues ; manteau vert. Chapeau en tenue de ville.

Schabraque garance, passepoil, galons et n° verts, siège en mouton noir pour les officiers, blanc pour la troupe ; portemanteau garance avec passepoils verts et grenade, verte pour la troupe, d'or pour les officiers.

G.



Aquarelle de René Louis

CANTINIÈRE DES GUIDES

(1860)



Dessin aquarellé de E. Grammont

MARÉCHAL DES LOGIS DU 7^e HUSSARDS
(18-6)

LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

ET LES MILICES PATRIOTIQUES ÉTABLIES DANS LES DIVERSES VILLES

DE LA FRANCE EN 1790 (1)

(Suite)

GARDE NATIONALE CHARTRAINE

La Garde nationale de la ville de Chartres était composée d'un état-major et de deux bataillons de cinq compagnies chacun. L'état-major comprenait : un commandant général, un colonel, un lieutenant-colonel, un capitaine aide-major, deux adjudants, deux porte-drapeaux, un aumônier et un secrétaire général ;

Chaque compagnie était commandée par un capitaine-commandant, un capitaine en deuxième, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent-major. L'effectif de la compagnie se montait à soixante hommes.

L'uniforme de ce corps était le suivant :

Habit bleu de roi, avec revers et parements bleu céleste, passepoil et collet rouges, doublure blanche, boutons de cuivre dorés aux armes de la ville ;

Veste, culotte et bas blancs.

MILICE NATIONALE DE DAX

La ville de Dax avait une milice composée d'un état-major et de six compagnies, dont une de *grenadiers* et cinq de *chasseurs*. L'état-major comprenait : un colonel-commandant, un colonel, un lieutenant-colonel, deux majors, un quartier-maître, deux porte-drapeaux et un adjudant. Chaque compagnie était commandée par deux capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants.

(Les officiers changeaient tous les quatre mois).

L'uniforme de cette milice était le suivant :

Habit de drap bleu de roi, avec collet, doublure et passepoil rouges ; revers et parements blancs ; boutons de métal blanc, frappés aux armes de la ville. Aux retroussis : grenades et fleurs de lis en laine blanche pour les *grenadiers* ; cors de chasse et fleurs de lis également en laine blanche pour les *chasseurs*.

Veste et culotte blanches.

De plus, l'état-major avait le piment blanc à son chapeau ; les *grenadiers* l'avaient écarlate ; la 1^{re} compagnie de *chasseurs*, vert ; la 2^e compagnie, écarlate et blanc ; la 3^e, blanc et bleu ; la 4^e, écarlate, blanc et bleu, et la 5^e, bleu, écarlate et blanc. Tous les hommes portaient la cocarde aux trois couleurs (blanche, rouge et bleue) au chapeau.

(1) D'après l'état militaire de la Garde nationale... de 1790 (Voir le numéro précédent, page 123).

VILLE DE FEURS (EN FOREZ)

Le corps des *volontaires nationaux* de Feurs, formé le 26 juillet 1789, était composé d'un état-major et de quatre compagnies lesquelles avaient chacune son drapeau et un effectif total de 312 hommes. L'état-major de ce corps était composé : d'un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un sous-aide-major, un quartier-maître trésorier, un aumônier, un chirurgien-major et un adjudant ; chaque compagnie comprenait en officiers : un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un porte-drapeau.

L'uniforme :

Habit bleu de roi, avec doublure et revers blancs, parements et collet écarlates, boutons jaunes aux armes de France avec la légende : *Milice nationale de Feurs*.

VILLE DE GRENOBLE

La ville de Grenoble avait une garde nationale composée d'un état-major et de dix-huit compagnies, savoir : une compagnie de *grenadiers*, seize *basses* compagnies et une de *chasseurs*.

L'état-major était ainsi composé : un colonel, un lieutenant-colonel, un premier major, un deuxième major, un premier et un deuxième sous-aides-majors, quatre porte-drapeaux, un quartier-maître, un aumônier, un chirurgien-major et un tambour-major. Chaque compagnie était commandée par un capitaine-commandant, un capitaine en deuxième, un lieutenant en premier et un lieutenant en deuxième, un sous-lieutenant en premier et un sous-lieutenant en deuxième.

L'uniforme (qui n'a été adopté que pour quatre ans, parce que la compagnie des grenadiers était habillée lors du règlement) était le suivant :

Habit rouge, doublé de même ; revers et parements de velours noir ; boutons jaunes sur lesquels était un dauphin.

VILLE DE LA ROCHELLE

Le corps des *volontaires nationaux* de la Rochelle était composé d'un état-major et de deux bataillons : le 1^{er} à cinq compagnies, le 2^e à quatre compagnies. L'état-major comprenait : un commandant général, un commandant en second, un major, un aide-major, un quartier-maître trésorier, deux porte-drapeaux, deux adjudants, un aumônier, un chirurgien-major, un tambour-major et quatre porte-haches.

La nomination à toutes les places de l'état-major, à celles des officiers, sergents et caporaux, se faisait par la libre élection des volontaires rassemblés.

L'uniforme de ce corps était le suivant :

Habit bleu foncé, avec collet montant écarlate, parements, revers et doublure blancs, paspoilés d'écarlate ; les boutons jaunes timbrés aux armes de la ville ; les distinctions jaunes.

Veste et *culotte* blanches.

(*A suivre*)

L. F.



Planche en couleurs de Aubry

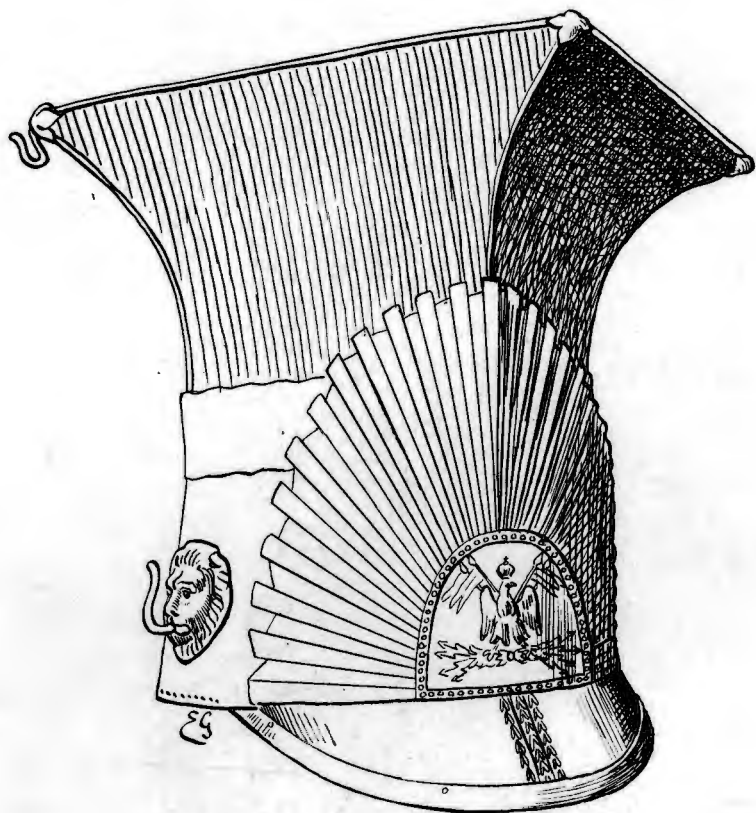
UNIFORME DES 1^{er} ET 2^e RÉGIMENTS DE DRAGONS
(1826)

Collection du Commandant Touzet du Vigier



1^o BRASSARD DE BORDEAUX (1814)

2^o PLAQUE DE CEINTURON d'infanterie de marine, cuivre
(Napoléon III)



1^o CZAPSKA (drap bleu, galon jaune), 1^{er} Empire

Collection J. Rouffet

2^o ORNEMENT DE GIBERNE D'OFFICIER, 1^{er} Empire



Planche en couleurs de Aubry

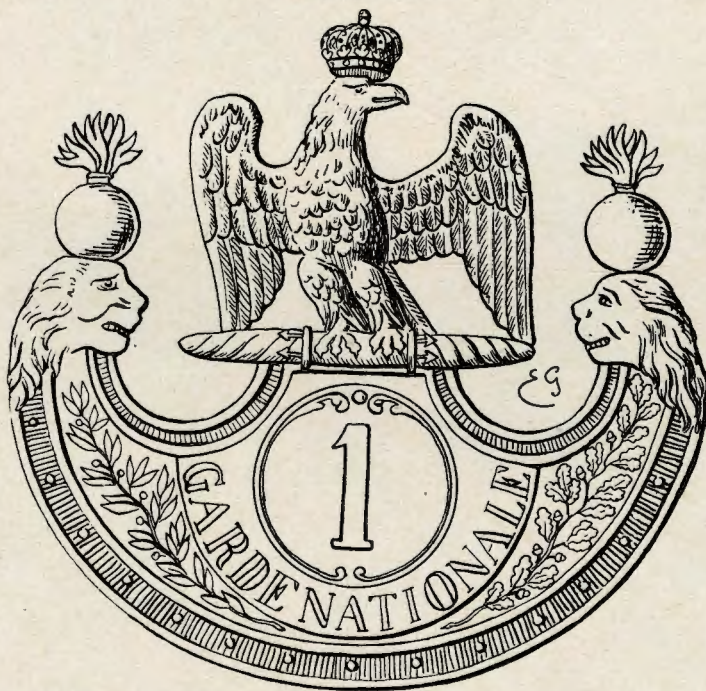
UNIFORME DU RÉGIMENT DE LANCIS
de la Garde royale
(1824)

Collection du Commandant Touzet du Vigier



Planche en couleurs de Martinet

OFFICIER DE CHEVAU-LÉGERS FRANÇAIS
1^{er} régiment (1812)



1. — PLAQUE DE SHAKO, Infanterie (1^{er} Empire), cuivre

Collection Bottet

2. — PLAQUE DE SHAKO, Officier (1^{er} Empire), argent

Collection Perdriel



Dessin de E. Grammont

SERGENT DE CHASSEURS ALPINS

(1900)

Béret bleu foncé orné sur le côté droit d'un cor de chasse en argent (jaune pour la troupe). — Vareuse bleu foncé, galon de grade en argent, numéros du collet jaunes; parements en botte bleu foncé; bourrelets d'épaules bleu foncé. — Pantalon gris-de-fer foncé à passepoil jaune. — Bandes molletières bleu foncé. — Equipement en cuir noir. — Manteau gris-de-fer foncé. (Les sous-officiers seuls portent la corde par dessus le sac).



Planche en couleurs de H^m Bellangé

CARABINIER D'INFANTRIE LÉGÈRE

(1823)

OFFICIER DE CHEVAU-LÉGERS (d'après MARTINET)

Dans l'histoire des régiments de la cavalerie française, les cheveu-légers lanciers sont les derniers venus, comme arme spéciale armée de la lance du moins, car ils furent formés de régiments de dragons et de chasseurs dont les numéros restèrent vacants.

L'emploi de la lance cependant lors de leur création, le 18 juin 1811 a une nécessité tactique. Les lanciers polonais de la garde et plusieurs essais dans des régiments de hussards, avaient rendu l'arme populaire en France. Elle avait l'avantage de permettre de répondre à armes égales aux nuées des cosaques de l'armée russe. Elle produisait, sur les infanteries de cette époque moins solides que précédemment et pourvues d'un armement à très courte portée, un grand effet moral. Les cheveu-légers ; dans l'esprit de Napoléon I^{er} devaient être les flanqueurs de l'armée. Aujourd'hui la question de la lance dans l'armement de la cavalerie est encore très discutée. La cavalerie allemande en est entièrement pourvue, mais elle a certainement perdu une grande partie de sa valeur devant les armes à répétition.

Les cheveu-légers eurent trois origines. Des dragons d'abord, les 1^{er}, 3^e, 9^e, 10^e et 29^e régiments, dix régiments de cheveu-légers polonais et enfin un régiment de chasseurs le 30^e. L'arme se composa de neuf régiments dont sept français et deux polonais qui conservèrent leur uniforme.

Pour les français l'uniforme se composa d'un habit-vert et d'une culotte de chasseur, la coiffure d'un casque en cuivre avec chenille. Ces casques portèrent un couvre-nuque, du moins les nouveaux. Car beaucoup ne furent qu'une transformation de casques antérieurs de dragons.

Les couleurs distinctives furent pour le 1^{er} écarlate, 2^e aurore, 3^e rose, 4^e cramois, 5^e bleu de ciel, 6^e garance, 9^e chamois.

L'uniforme indiqué par Martinet est, à part le casque, absolument celui des chasseurs à cheval. Comme dans ce corps, l'officier ne porte qu'une épaulette et pas de contre-épaulette. Le sabre est du modèle à la chasseur pour l'officier, du modèle de cavalerie légère an XI pour la troupe.

Les cheveu-légers français furent ramenés à six régiments en 1814, et disparurent en 1815. Ils ne devaient pas reparaitre en France sous ce nom. Mais nous devons considérer les lanciers comme leurs héritiers directs.

La Grenadière.

INFANTERIE LÉGÈRE (1822)

L'infanterie légère, qui avait disparu au licenciement général de 1815, fut reconstituée en 1818 sous forme de bataillons de chasseurs à pied attachés aux légions départementales ; l'année suivante, dix de ces légions furent transformées en légions dites légères et en 1820, quand l'infanterie fut reformée en régiments, ces dix légions légères constituèrent, avec dix légions de ligne, vingt régiments légers, qui portent aujourd'hui les numéros 76 à 95 dans l'arme de l'infanterie.

La tenue réglée en 1820, l'uniforme de l'infanterie légère fut composé d'un habit entièrement bleu de roi, orné de passepoils jonquille dans toutes ses parties. En 1822, cet uniforme fut modifié et devint ce qu'il était encore en 1845, lors de l'adoption de la tunique, sauf la couleur du pantalon et quelques modifications de détail.

Cet uniforme se composait d'un habit bleu de roi, boutonné droit au moyen de 9 boutons blancs à cor de chasse encadré d'un fleuron et portant en son centre le n^o du régiment, collet et retroussis jonquille, parements du fond en pointe, passepoils jonquille aux parements, aux devants et aux soubises des poches, veste et pantalon bleu de roi avec passepoil jonquille, capote gris de fer avec collet jonquille. Contre-épaulettes vert-clair à passepoil jonquille pour chasseurs, épaulettes écarlates pour carabiniers, jonquille pour voltigeurs ; shako noir, avec galon jonquille, plaque jaune aux armes de France et n^o, pompon lenticulaire pour les chasseurs, bleu de roi au 1^{er} bataillon, cramois au 2^e, jonquille au 3^e, pompon sphérique à flamme, blanc pour petit état-major, écarlate aux carabiniers, jonquille aux voltigeurs ; en grande tenue, aigrette en crin de la couleur du pompon, sauf pour les chasseurs. Ornements de retroussis (grenades pour carabiniers, cor de chasse pour tous les autres) en drap bleu de roi. Bonnet de police bleu de roi, avec gland et passepoil jonquille.

La tenue des officiers est en drap fin, d'ailleurs semblable à celle de la troupe. Epaulettes, galons, etc., en argent. Les officiers de l'état-major ont un plumet en vautour blanc ; la schabraque des officiers montés est bleu de roi, avec galon, passepoil et n^o jonquille. Hausse-col doré avec armes de France en argent.

Pour toute la troupe, sac en poil fauve, buffleterie blanche. Les chasseurs ne portent pas le sabre et la moustache leur est formellement interdite.

M.

HABILLEMENT DE L'INFANTERIE FRANÇAISE

RÉGLÉ PAR ORDONNANCE ROYALE DU 20 AVRIL 1736

HABILLEMENT DES SERGENS

« L'habit complet de chaque sergent sera composé de trois aulnes trois quarts de drap de Lodève, pour juste-au-corps, veste et culotte.

« D'un quart d'aulne de drap de même qualité, pour le parement.

« De cinq aulnés et demie de serge d'Aumale, ou sept aulnes et demie cadix-Canourgue, pour doublure.

« Il n'y aura des boutons que jusqu'à la hauteur de la poche seulement; la veste sera croisée, et toute de couleur blanche, tant le dessus que la doublure, ainsi que le juste-au-corps et la culotte.

« Les manches seront en bottes, garnies sur les paremens de trois agrémens, ou d'un large bordé d'or ou d'argent fin.

HABILLEMENT DES CAPORAUX, ANSPESSADES ET SOLDATS

« Le juste-au-corps de chaque caporal, anspeassade ou soldat, sera composé d'une aulne trois quarts de drap de Lodève.

« Et d'un demi-quart d'aulne du même drap, pour le parement des manches.

« Il ne sera employé dans la veste et dans la culotte, que deux aulnes deux tiers de tricot, ou trois quarts de cadix-Agnane gris-blanc.

« La doublure du juste-au-corps et de la veste sera composée de quatre aulnes deux tiers de serge d'Aumale, ou de six aulnes et demie de cadix-Canourgue.

« La veste sera croisée, tout en gris-blanc dessus et dessous, ainsi que le juste-au-corps et la culotte, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, il n'y puisse être employé d'autres couleurs.

« Les juste-au-corps seront croisés sur le derrière, sans plis, et auront seulement deux plis sur les côtés.

« La manche sera faite en botte, la moitié moins grande qu'à l'ordinaire, avec des boutons ouvertes, afin qu'elle se puisse abattre.

« Les vestes seront croisées, et plus courtes que le juste-au-corps, d'environ neuf pouces sans poches, ni pattes,

« Les paremens des manches seulement, continueront d'avoir les couleurs affectées à chaque régiment, et ceux des caporaux, anspeassades seront en outre garnis de galons de laines, ou bordés, selon l'usage des corps.

« Les juste-au-corps et les vestes seront garnis de boutons de cuivre blanc ou jauné, jusqu'à hauteur de la poche.

« Il sera fourni à chaque caporal, anspeassade, soldat et tambour, une paire de giestres, au lieu de bas,

« Une bandoulière de buffle, d'un pouce et demi de large.

« Une cartouche de dix-neuf trous, couverte d'un cuir de vache, rouge ou noir,

« Un fourniment dont la poire sera de bois, couverte de cuir bouilli, avec un bouchon de bois.

« Un ceinturon de buffle, à un seul pendant, et une épée de vingt-six pouces de lame seulement, le tout suivant les modèles.

HABILLEMENT DES TAMBOURS

« Il sera employé à l'habillement des tambours, les mêmes quantités et qualités de drap, d'étoffe et de boutons, qu'à ceux des soldats, avec la petite livrée en brandebourgs, jusqu'à la poche seulement, tant dans les régimens qui portent la livrée de Sa Majesté, que dans les régimens qui portent celles des colonels.

« Les caporaux, anspeassades, soldats et tambours, seront à l'avenir obligés de s'entretenir d'une cravate de crespou noir. »



Aquarelle de René Louis

CANTINIÈRE DES LANCIERS DE LA GARDE

(2^e Empire)



Aquarelle de H. Dupray

COLONEL DU 9^e HUSSARDS
(1850)

LA GARDE NATIONALE PARISIENNE
ET LES MILICES PATRIOTIQUES ÉTABLIES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES
DE LA FRANCE EN 1790 (1)

(Suite)

VILLE DE LORIOLE (BAS-DAUPHINÉ)

La Garde nationale de la ville de Loriol était composée d'un état-major et de quatre compagnies, dont une de *grenadiers*, une de la *Colonelle*, une de *Clion-Sclat* et une de *chasseurs*.

L'état-major comprenait : un inspecteur, un colonel honoraire, un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un sous-aide-major, un quartier-maître, un porte-drapeau, un adjudant, un chirurgien-major, un aumônier et un tambour-major ; le cadre des quatre compagnies se composait de : un capitaine honoraire, cinq capitaines en premier, cinq capitaines en deuxième, quatre lieutenants en premier et quatre en deuxième, quatre sous-lieutenants en premier et quatre en deuxième, et trois adjudants.

L'uniforme était le même que celui porté par la *Garde nationale parisienne* : le bouton était jaune frappé d'un *Dauphin*, avec la légende : *Régiment de Loriol*.

VILLE DE MIREMANDE (BAS-DAUPHINÉ)

Le *régiment national* de cette ville était composé d'un état-major et de deux compagnies, dont une de *grenadiers* et une de *chasseurs*.

L'état-major comprenait : un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un porte-drapeau, un aumônier, un chirurgien-major et un tambour-major ; chacune des deux compagnies était commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

L'uniforme de ce corps est inconnu.

VILLE DE MONTBRISON

La composition de la milice nationale de Montbrison était la suivante :

Un état-major, composé d'un commandant général, un commandant en deuxième et un major-général ;

(1) D'après l'état militaire de la Garde nationale... de 1790 (Voir les numéros précédents, pages 123 et 139).

Six compagnies, dont les deux premières comprenaient en officiers :

1 ^{re} compagnie		2 ^e compagnie	
Capitaine en 1 ^{er}	I	Capitaine en 1 ^{er}	I
Capitaine en 2 ^e	I	Capitaine en 2 ^e	I
Lieutenant en 1 ^{er}		Lieutenant en 1 ^{er}	I
Lieutenant en 2 ^e		Lieutenant en 2 ^e	I
Major.....	I	Sous-Lieutenant en 1 ^{er}	I
Aide-Major.....	I	Sous-Lieutenant en 2 ^e	I
Porte-Enseigne.....	I	Aide-Major.....	I

L'uniforme de ce corps était le suivant :

1^{re} compagnie. — *Habit* écarlate, revers et parements bleu de ciel, collet de même couleur, doublure, *veste* et *culotte* blanches; boutons blancs aux armes de la ville.

Pour les cinq autres compagnies. — *Habit* vert-dragon, revers, collet et parements rouges, doublure, *veste* et *culotte* jaunes.

VILLE DE NARBONNE

La Garde nationale de Narbonne était composée de trois corps, savoir :

Un corps de *dragons* de cent hommes, divisé en quatre compagnies (dont les officiers étaient élus et changés tous les huit jours par leurs camarades, sauf les deux officiers supérieurs (colonel et major) qui étaient permanents), ayant deux étendards, un tambour et un corps de musiciens (*qui ont leurs officiers*).

Le deuxième corps composé de deux cents *grenadiers*, un drapeau, deux tambours et un corps de musique, avec mêmes observations que ci-dessus pour l'élection des officiers.

Le troisième corps, d'infanterie, composé de cent hommes. Ce corps n'avait point de commandant en chef particulier ; il marchait sous le drapeau et le commandement de celui du deuxième corps, le comité ne les ayant sanctionnés qu'à cette condition. Ils avaient cependant leurs officiers particuliers qui étaient également amovibles.

UNIFORMES

L'uniforme du 1^{er} corps consistait en un *habit* vert, avec parements et revers rouges et une épaulette en or; une *veste* et une *culotte* blanches.

Celui du 2^e corps : un *habit* rouge à parements et revers blancs, une épaulette en argent et des boutons blancs; une *veste* et une *culotte* blanches.

Enfin celui du 3^e corps : un *habit* bleu, avec parements et revers rouges, boutons jaunes aux armes du Roi; une *veste* et une *culotte* rouges.

VILLE DE NÉRONDE, EN FOREZ

La Garde nationale de cette ville était composée d'un état-major et de quatre compagnies ; ces dernières de 42 hommes chacune, non compris les officiers, les bas-officiers, etc.

L'état-major comprenait :

Un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, un enseigne, un aumônier, un chirurgien-major et un tambour-major.

Chaque compagnie était commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Comme uniforme porté par cette Garde nationale, l'état militaire n'indique que l'*habit* bleu de roi.

(A suivre)

L. F.



Planche en couleurs de H^o Bellangé

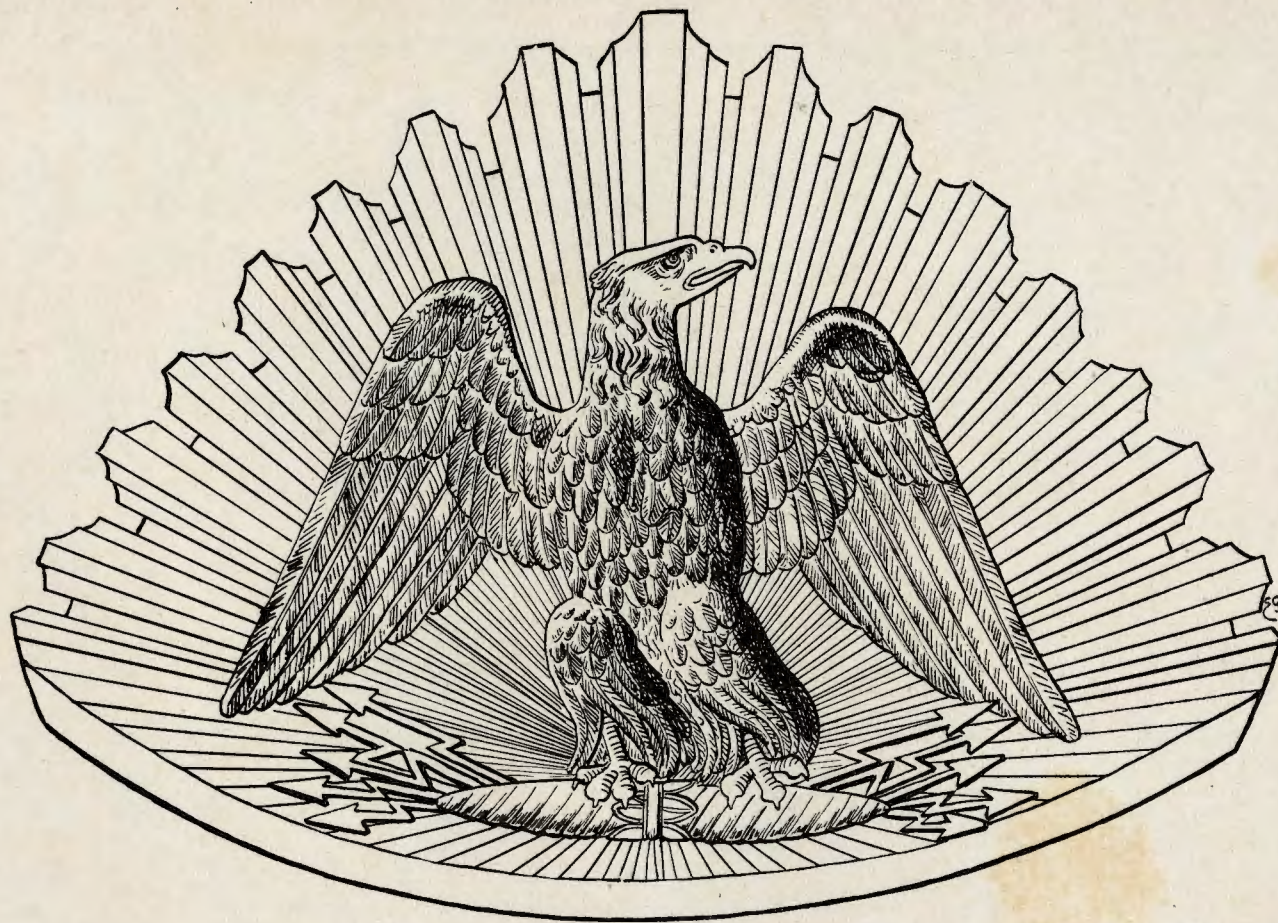
OFFICIER DE HUSSARDS DE LA GARDE ROYALE

(1820)



CASQUE D'OFFICIER DE DRAGONS

(Révolution)



CZAPKA DE LA GARDE NATIONALE (Napoléon III), soleil argent, aigle doré

Collection Allart de Mesgrigny



Aquarelle de René Louis

ECOLE DE GYMNASTIQUE DE JOINVILLE-LE-PONT
(1885)



Planche en couleurs de Martinet.

NAPOLÉON ET LA LÉGION PORTUGAISE

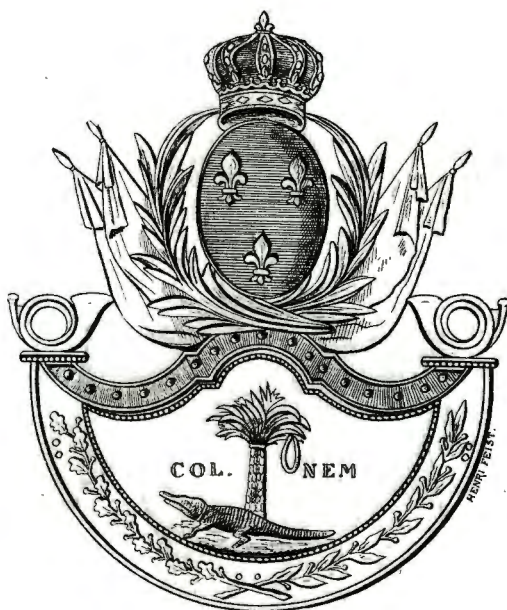


Dessin de Rene Louis.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR

Tambour-Major (1902)

Tunique bleu foncé, collet et pattes de parements bleu céleste, grenades et galons or, épauettes écarlates à tournantes d'or, boutons dorés. Pantalon garance à bande bleu céleste. Shako bleu céleste, plaque dorée, chevrons et galon argent rayés de rouge, plumet blanc et écarlate. Ceinturon verni noir, plaque dorée. Sabre à fourreau en acier, garde dorée, dragonne noire. Canne en jonc, pomme d'argent.



PLAQUES DE SHAKOS

1° GARDE NATIONALE DE NIMES (RESTAURATION), *fer blanc*

Collection et dessin de Henri Feist

2° GARDE NATIONALE (LOUIS-PHILIPPE), *dorée*

Dessin de E. Grammont

NAPOLÉON ET LA LÉGION PORTUGAISE

par Martinet.

La restauration proscrivit de la façon la plus rigoureuse la représentation des emblèmes impériaux et l'estampe n'échappa pas aux censeurs. Dans nombre de planches de Martinet les aigles, visibles encore sous la couleur qui les recouvre, en témoignent. Dans une, même, celle qui représente un officier de chasseurs à pied de la garde, un chapeau impérial fut, par ordre, remplacé par un arbre, sur lequel les guides semblent avoir pris l'alignement.

La planche présente ne semble pas avoir été mise en vente, car le défaut d'indication du nom et de l'adresse de l'imprimeur eût exposé celui-ci aux rigueurs de la loi. Elle dut être vendue d'abord sous le manteau, puis réunie après 1830 à la collection des troupes françaises, dans laquelle elle porte le numéro 236, inscrit à la main.

Elle offre plusieurs variantes, dépendant de la couleur de l'uniforme, qui est tantôt celui des grenadiers, tantôt celui des gardes nationaux, et plus fréquemment celui des chasseurs à cheval de la garde.

De tous les uniformes que pouvait choisir le dessinateur, parmi même les nombreuses troupes étrangères que l'empire eut à sa solde, celui de la légion portugaise est bien celui qui ressort le moins des traditions françaises.

Le shako est de forme anglaise, l'habit de forme anglaise ou allemande, le pantalon d'aucune connue, et le bizarre assemblage qui réunit dans la même tenue le marron, le rouge, le rose, le vert, le jaune et le blanc, semble avoir été inspiré par le plumage de quelque superbe ara retour des Grandes-Indes. Toutefois, le costume de la cavalerie est moins ridicule, quoique d'inspiration étrangère.

La couleur marron semble avoir été imposée par les ressources du pays. N'a-t-on point vu pendant les guerres d'Espagne des régiments entiers de dragons vêtus du drap destiné aux moines ? L'épaulette verte à tournante jaune, forme l'insigne distinctif de l'infanterie légère.

En effet, la légion organisée en 1808 à Grenoble avec les débris de l'armée portugaise se composa de six bataillons d'infanterie légère, de deux régiments de chasseurs à cheval, et, pendant quelque temps, d'une batterie d'artillerie. C'est bien là la formation du maréchal de Saxe. Augmentée en 1809 d'un régiment formé des compagnies d'élite des régiments portugais, elle ne comporta plus en 1811 que trois régiments d'infanterie et finit par être dissoute en 1813, pour suivre en 1814 le sort de tous les étrangers qui regagnèrent leur pays.

Commandée presque entièrement par des officiers portugais, la légion n'a guère laissé de traces, moins même que le régiment de Prusse, ou les Espagnols du régiment Joseph Napoléon ; cependant, elle combattit avec honneur à Abenberg et à Eckmühl, où elle faisait partie du 2^e corps, ainsi qu'à Wagram et à la Moskowa. Les Portugais au service de la France ont somme toute, mérité la revue posthume que passe Napoléon.

LA GRENAIÈRE.

TROMPETTE DU PREMIER RÉGIMENT DE CUIRASSIERS
DE LA GARDE ROYALE

1816.

L'ordonnance royale du 1^{er} septembre 1815, portant organisation d'une garde royale, créa deux régiments de cuirassiers, qui formèrent la 2^e brigade de la 1^{re} division de cavalerie. Chaque régiment dut comprendre 6 escadrons-compagnies, chacun à 132 hommes et 120 chevaux.

Le premier régiment, organisé d'une manière effective dans les premiers jours de 1816, n'a pas d'histoire au point de vue militaire. Il ne prit aucune part à la campagne de 1823, et, pendant les quinze années de son existence, il ne fit qu'un service d'escorte et de garnison. Assez maltraité aux journées de juillet 1830, il fut licencié au mois d'août de la même année; quelques-uns de ses débris entrèrent dans les régiments de cuirassiers de la ligne.

L'uniforme du corps avait été déterminé par l'ordonnance royale du 22 septembre 1815 et le règlement additionnel du 14 octobre suivant. Celui des trompettes était à cette époque indéterminé et sans doute au choix du chef de corps; aussi les estampes du temps peuvent-elles seules fournir des renseignements à ce sujet.

La tenue du trompette du 1^{er} cuirassiers indiquée dans la planche de Genty est en gros celle de la troupe, mais considérablement modifiée dans les accessoires: habit — veste bleu de roi, passepoilé d'écarlate dans toutes ses parties, le collet et les retroussis sont en drap du fond; l'habit bouton droit au moyen d'un rang de gros boutons à chacun desquels correspond un brandebourg écarlate, liseré de blanc sur ses bords, et terminé par une houppe de fil blanc, le collet est bordé d'un galon d'argent, les poches portent trois boutonnieres en fil blanc à houppe, aiguillette en fil blanc sur l'épaule droite.

Les épauettes ont le corps et les tournantes écarlates, passepoils et franges blancs; ceinturon blanc sur l'habit, pas de giberne, culotte blanche, bottes fortes, gants à crispin. Casque d'acier, à cimier de cuivre, turban de peau d'ours noir et chenille écarlate, plumet blanc à gauche, avec pompon écarlate à la base.

Le harnachement est composé d'une housse bleu de roi galonnée de blanc avec le chiffre royal aux angles, en fil blanc, demi-schabraque noire avec dents de loup écarlates; le portemanteau est rond, bleu de roi, avec galon et grenade en fil blanc et passepoil écarlate.

Vers 1821, les trompettes prirent la tenue à la livrée du roi. Quelques années après, on leur donna un casque à la romaine en acier, avec cimier de cuivre, crinière, houpette et brosse de cimier écarlate, plaque de cuivre aux armes de France sur le devant. La troupe conserva d'ailleurs le casque à chenille.

M.



Aquarelle de René Louis.

CANTINIÈRE DES CHASSEURS A CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE

(2^e empire)



Aquarelle de H. de Sta.

CAPITAINE DU 7^e HUSSARDS

(1849)

LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

ET LES MILICES PATRIOTIQUES ÉTABLIES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DE FRANCE EN 1790 (1)

(Suite)

VILLE DE ROANNE

La Garde nationale de cette ville était composée d'un état-major et de cinquante compagnies.

L'état-major comprenait :

Un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un aide-major, cinq sous aides-majors et un sergent-major.

Chaque compagnie avait comme officiers :

Un capitaine commandant, un capitaine en deuxième, un lieutenant en premier, un sous-lieutenant en premier, un sous-lieutenant en deuxième et un porte-drapeau.

UNIFORME

L'uniforme de ce corps était exactement le même que celui de la Garde nationale parisienne ; le bouton seul différait. Ce dernier, jaune, aux armes de la ville, dont le type est d'azur au croissant d'or, avec la légende : *la loi et le Roi* ; pour exergue : *Roanne*.

VILLE DE SAINT-MALO

L'état-major de la *milice nationale* de Saint-Malo était composé de :

Un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un major en second, deux porte-drapeaux, d'un aumônier, de trois aides-de-camp et d'un tambour-major. (L'état militaire est muet sur la composition des compagnies).

UNIFORME

Habit rouge ; parements, revers et collet blancs ; doublure rouge ; *veste* et *culotte* blanches ; boutons blancs estampés aux armes de la ville et du Roi.

VILLE DE TOULON

La Garde nationale de Toulon était composée d'un état-major et de deux bataillons. Chaque bataillon était composé de dix compagnies ; chaque compagnie de cinquante hommes.

L'état-major comprenait :

Un colonel, un premier major, un second major, deux aides-majors, un quartier-maître-trésorier, un commissaire des guerres, un médecin, un chirurgien-major, un chirurgien aide-major et un aumônier.

Chaque compagnie était commandée par un capitaine en premier, un capitaine en second et cinq lieutenants.

UNIFORME

Habit de drap bleu de roi ; doublure blanche ; revers et parements jaune-jonquille ; le collet montant bleu ; les revers des pans de l'habit ornés, savoir : celui antérieur d'une *fleur de lis* brodée en laine jaune sur drap bleu, et le revers postérieur de l'*écusson* de la ville. Le bouton portait l'*écusson* de la ville, surmonté d'un ruban en couronnement, sur lequel on lisait : *Telo Martius*.

Le *chapeau* n'avait d'autre ornement qu'un bouton uniforme, la cocarde nationale blanche, bleue et rouge, et le pouf distinctif.

(1) D'après l'état militaire de la Garde nationale... de 1790 (Voir les numéros précédents, pages 123, 139 et 155).

LA GIBERNE

Le pouf distinctif de l'état-major était en laine blanche, couronné en argent ; celui de la musique était également en laine blanche mais couronné en or.

Celui de la 1^{re} compagnie était en laine rouge.

—	2 ^e	—	—	—	rouge (partie inférieure), blanche (partie intermédiaire) et bleue (partie supérieure).
—	3 ^e	—	—	—	blanche, couronné de rouge.
—	4 ^e	—	—	—	verte, couronné de rouge.
—	5 ^e	—	—	—	blanche (partie inférieure), verte (partie intermédiaire) et blanche partie supérieure).
—	6 ^e	—	—	—	blanche (partie inférieure), bleue (partie intermédiaire) et jaune (partie supérieure).
—	7 ^e	—	—	—	bleue, blanche et rouge.
—	8 ^e	—	—	—	rouge, verte et blanche.
—	9 ^e	—	—	—	blanche, bleue et cramoisie.
—	10 ^e	—	—	—	verte couronné en blanc.
—	11 ^e	—	—	—	rouge, couronné en blanc.
—	12 ^e	—	—	—	blanche, deux coupés bleus, deux coupés jaunes, couronnés en rouge.
—	13 ^e	—	—	—	rouge, couronné en noir.
—	14 ^e	—	—	—	vert foncé.
—	15 ^e	—	—	—	le quart inférieur en laine jaune, le 2 ^e en bleu, le 3 ^e en laine blanche, le quart supérieur en laine rouge.
—	16 ^e	—	—	—	bleue, rouge et blanche.
—	17 ^e	—	—	—	jaune et blanche.
—	18 ^e	—	—	—	citron, couronné de rouge.
—	19 ^e	—	—	—	moitié inférieure en laine blanche, moitié supérieure en laine puce.
—	20 ^e	—	—	—	moitié inférieure en laine rouge, moitié supérieure blanche, flammée de bleu et rouge.

ARMURE

« L'armure des volontaires nationaux est la même que celle des troupes militaires. Ils sont de plus armés d'un sabre suspendu par un baudrier.

« Les volontaires portent sur leur épaule droite des aiguillettes en laine jaune, et sur la gauche une contre-épaulette également en laine jaune.

« Toutes les armes, tant des officiers que des fusiliers, sont conformes aux armes des troupes réglées.

MUSIQUE

« Quinze jeunes musiciens, citoyens amateurs, composent l'harmonie martiale de ce corps. Ils marchent à leur tête aux deux parades qui se font les dimanche et jeudi de chaque semaine, à quatre heures du soir, devant l'Hôtel-de-ville, les jours de revues et manœuvres générales, et les dimanches matin, à 11 heures, à la cathédrale où on célèbre la messe militaire. *Ils y exécutent toujours de nouveaux morceaux qui font honneur à leur talent.*

« Leur uniforme est habit écarlate, revers et parements bleu de roi, doublure blanche, et mêmes ornements que le corps.

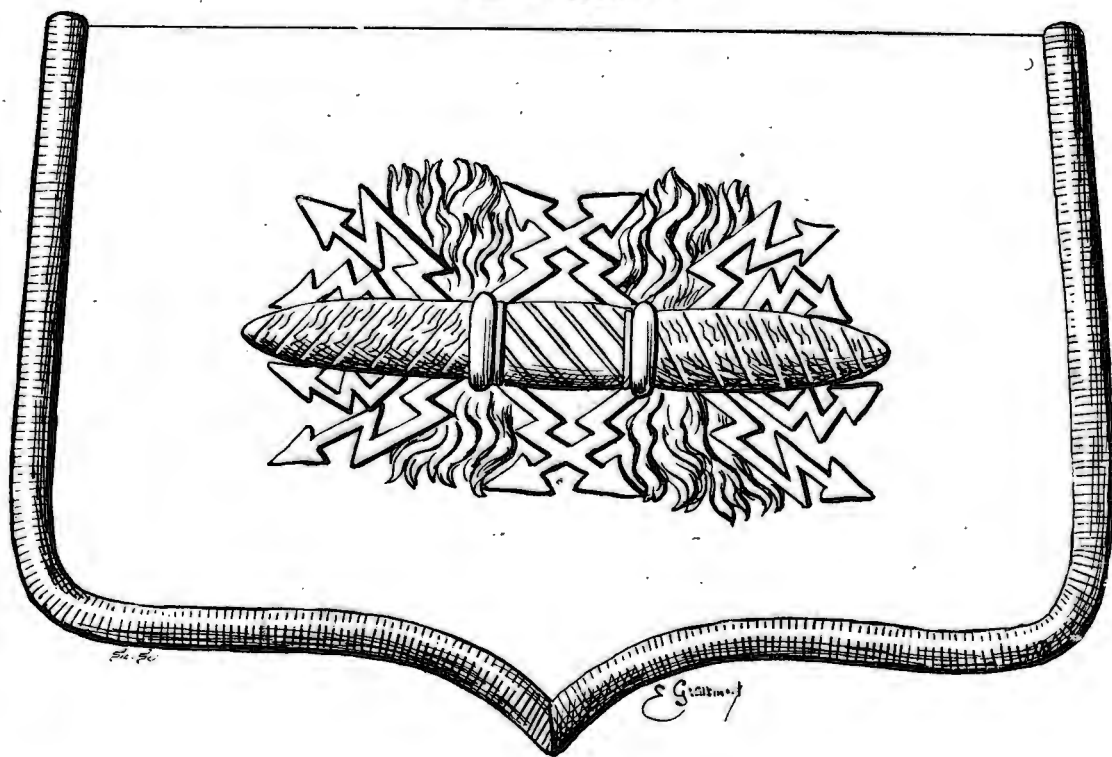
« Chaque compagnie a un tambour, ce qui forme vingt tambours, commandés par un tambour-major.

« L'uniforme est le même.

NOTA. — Chaque compagnie était numérotée et considérée civilement selon l'ancienneté de la formation, et elles prenaient leur service de la tête à la queue, un jour chacune, toujours en recommençant « avec même zèle, même discipline, propreté impossible à surpasser, et efficacité pour la tranquillité publique. »

(A suivre)

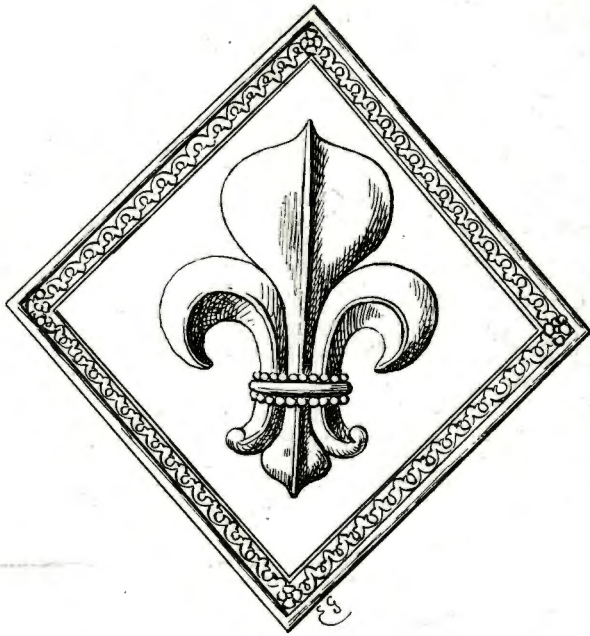
L. F.



1° PLAQUE DE SHAKO D'INFANTRIE DE MARINE (1848), *cuivre*

2° GIBERNE DES GENDARMES DE LA MAISON DU ROI (1814)

baguette et ornements dorés



PLAQUES DE SHAKOS

1° (RESTAURATION), *cuivre.*

2° GARDE NATIONALE (NAPOLÉON III), *dorée.*



Planche en couleurs de Genty.

GARDE ROYALE

TROMPETTE DES CUIRASSIERS, 1^{er} RÉGIMENT (1816)

Collection du commandant Sauzey



Planche en couleurs de Martinet.

INFANTERIE DE LIGNE

Caporal

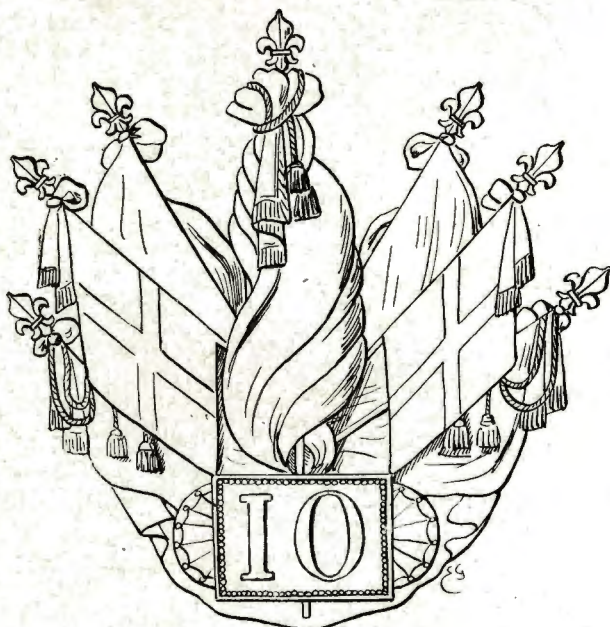
(1^{er} Empire)



Dessin de E. Grammont.

INFANTRIE DE MARINE, A MADAGASCAR (1900)

Paletot en molleton bleu foncé; n° du collet, liséré des brides d'épaulettes, galons de grade (caporal) et chevron écarlate; boutons jaunes. Pantalon de drap gris-de-fer foncé à passe-poil écarlate. Casque blanc orné d'une ancre en cuivre. Équipement noir.



PLAQUES DE SHAKOS

1° 10^e DE LIGNE (1814), *cuivre*

2° GARDE NATIONALE (1830), *argent*

Collection Depréaux

SERGENT ET CAPORAL D'INFANTERIE

d'après Martinet.

Je profite de la place, qui, grâce au manque de détails curieux dans l'uniforme de l'infanterie, me reste disponible pour répondre à une question qui m'a été souvent posée et qui, dans le fait l'est assez souvent dans nos régiments.

Arrive la fête du corps, d'anciens uniformes apparaissent. On se sert de la salle d'honneur, des vieux fusils que l'artillerie a distribués, il y a quelque quinze ans. Mais devant ces armes de modèle surané, les organisateurs se trouvent un peu embarrassés. Quel en était le manie-ment ?

Les extraits du règlement de 1791 permettront de répondre à cette question jusqu'en 1866, au moins pour le manie-ment d'armes. Je laisserai de côté les mouvements peu usités, tels, par exemple, que le placement de la baïonnette. En principe la troupe sous le 1^{er} Empire, la portait toujours au bout du canon.

La position du *soldat reposé* sur les armes. Prise au commandement de *garde à vous* (préparatoire) — *peloton* (exécution) n'a pas changé.

Il n'en est pas de même du port d'armes.

Port d'armes. — L'arme dans la main gauche, le bras très peu ployé, le coude en arrière et joint au corps, sans le serrer, la paume de la main serrée contre le plat extérieur de la crosse, son tranchant extérieur dans la première articulation des doigts, le talon de la crosse, entre le premier et le second doigt... de manière que l'arme vue de face reste toujours perpendiculaire et que le mouvement de la cuisse en marchant ne puisse pas la faire lever ni vaciller ; la baguette au défaut de l'épaule, le bras droit pendait naturellement.

Je passe sur la charge en douze temps dont l'application actuelle, est fort rare, tout en remarquant, qu'elle trouve place, avant le reste du manie-ment d'armes, par une progression très rationnelle.

Je laisse aussi de côté le mouvement de *vos armes à terre* et de *relevez vos armes*, usité encore dans l'armée allemande pour les postes.

L'homme étant reposé sur les armes, l'instructeur commande :

Portez vos armes (un temps et deux mouvements). — 1^{er} mouvement. Élever l'arme, vivement de la main droite, la porter contre l'épaule gauche en la faisant tourner, pour que le canon se trouve en dehors ; placer en même temps la main gauche sous la crosse et descendre la main droite contre la batterie. — 2^e mouvement. Laisser tomber la main droite à sa position.

L'arme — au bras (un temps, trois mouvements). — 1^{er} mouvement. Empoigner brusquement l'arme à quatre pouces au dessous de la platine, sans tourner l'arme et en l'élevant un peu. — 2^e mouvement. Quitter la crosse de la main gauche, placer l'avant-bras gauche étendu sur la poitrine, la main sur le téton droit. — 3^e mouvement. Laisser tomber la main droite à sa position.

L'arme — à volonté. — Porter l'arme indifféremment sur l'une ou sur l'autre épaule, d'une ou des deux mains, l'extrémité du canon en l'air (ce mouvement n'est usité que pour les routes).

L'arme — au bras. — Reprendre vivement la position.

Portez vos armes (un temps, trois mouvements). — 1^{er} mouvement. Porter brusquement la main droite à la poignée de l'arme. — 2^e mouvement. Placer brusquement la main gauche sous la crosse. — 3^e mouvement. Laisser descendre la main droite à sa position : descendre en même temps l'arme avec la main gauche, à la position du port d'armes.

Croisez la baïonnette (un temps et deux mouvements). — 1^{er} mouvement. Faire demi-à droite sur le talon gauche, placer en même temps le pied droit, en équerre derrière le talon gauche, la boucle appuyant contre le talon ; tourner l'arme avec la main gauche, la platine en dessus, et saisir en même temps la poignée du fusil avec la main droite, l'arme d'aplomb et détachée de l'épaule ; laisser la main gauche sous la crosse. — 2^e mouvement. Abatte l'arme avec la main droite dans la main gauche, qui la saisira un peu en avant de la première capucine, le canon au dessus, le coude gauche près du corps, la main droite à la hanche, la pointe de la baïonnette à hauteur de l'œil.

Portez—vos armes (un temps et deux mouvements). — 1^{er} mouvement. Tournez sur le talon gauche, pour se remettre face en tête, rapporter le talon droit à côté du gauche, redresser l'arme de la main droite en même temps, la porter à l'épaule gauche et placer la main gauche sous la crosse. — 2^e mouvement. Laissez tomber la main droite à sa position.

Les sous-officiers ou les caporaux en faisant fonction, avaient deux mouvements spéciaux, celui de porter les armes et celui de présenter les armes, qui ne diffèrent en rien des mouvements actuels. Quant aux officiers dans le rang, ils portaient l'épée comme actuellement et hors du rang, la poignée dans la main droite, en avant de la hanche, la lame dans la main gauche, la pointe dépassant de quatre doigts, le coude gauche plié, la main gauche vis-à-vis et à quatre pouces plus bas que l'épaule gauche. Au commandement de reposez-vous sur vos armes. Ils renversaient la main et la poignée, les ongles en dessus, la pointe à deux pouces de terre.

LA GRENADIÈRE.

PLAQUE DE SHAKO DU 10^e DE LIGNE

PREMIÈRE RESTAURATION

La plaque de shako du 10^e de ligne, dessinée par M. Grammont, paraît bizarre au premier abord, et demande quelques mots d'explications, à cause de sa différence avec toutes les autres plaques de la même époque.

Le 10^e de ligne a porté, pendant la première Restauration, le titre de colonel-général, en vertu des ordonnances royales des 10 mai 1814 et 16 janvier 1815, et c'est pour cette raison qu'il avait un insigne spécial au shako.

Voici, à titre documentaire, un extrait de l'ordonnance du 16 janvier 1815.

« ARTICLE PREMIER. — Chacun des princes de la famille royale ou des princes du sang, qui ont été pourvus de l'une des charges de colonels-généraux, aura, dans l'une des armes dont il est colonel-général, un régiment qui prendra la dénomination de régiment du colonel-général.

« En conséquence, le 10^e régiment d'infanterie de ligne, qui a déjà le titre de régiment du colonel-général, en vertu de l'ordonnance du 10 mars 1814, conservera ce titre pour l'infanterie de ligne. . . . »

Le trophée de drapeaux qui orne la plaque du shako n'est autre que l'emblème que portaient les régiments colonels-généraux sous l'ancien régime. Dès 1740, nous voyons le faisceau d'étendards figurer sur les housses et les chaperons des régiments colonels-généraux de la cavalerie et des dragons, les seuls existants à cette époque (à noter que dans ces armes, les trophées ne comportaient que cinq drapeaux, au lieu des sept qui se trouvent sur la plaque du 10^e). En 1780, au rétablissement du colonel-général de l'infanterie, son régiment, en prenant le titre de régiment du colonel-général, reçut des boutons timbrés d'un faisceau de drapeaux.

Les détails du trophée nous offrent bien, d'ailleurs, tous les caractères des insignes de l'ancien régime ; les deux drapeaux déployés portent la croix droite, qui ornait les drapeaux d'infanterie avant la Révolution, et qui constituait pour ainsi dire une marque nationale, les cordons à glands qui sont attachés à la hampe du drapeau roulé et des deux du bas proviennent également des anciens drapeaux, où ils se rencontraient soit seuls, soit concurremment avec la cravate. Ces cordons, ainsi que les cravates, n'étaient d'ailleurs portés qu'aux drapeaux d'infanterie ; les étendards de cavalerie en étaient dépourvus, sauf ceux du régiment Royal-Lorraine, (16^e, puis 15^e de cavalerie, et finalement 24^e dragons en 1803), qui portaient des cravates, ou, comme on disait alors, des *bourses* blanches.

En 1814, les autres régiments colonels-généraux étaient le 10^e léger, le 6^e cuirassiers (pour les cuirassiers et dragons), le 9^e chasseurs (pour les chasseurs et lanciers), et le 7^e hussards. Le colonel-général de l'infanterie de ligne était le vieux prince de Condé, qui avait déjà porté ce titre de 1780 à 1788.

M.



Aquarelle de René Louis.

CANTINIÈRE DE L'ARTILLERIE A CHEVAL DE LA GARDE IMPÉRIALE
(2^e Empire)



Dessin aquarellé de E. Grammont.

CHASSEUR DU ROI (1814)

LA GARDE NATIONALE PARISIENNE

ET LES MILICES PATRIOTIQUES ÉTABLIES DANS LES DIFFÉRENTES VILLES DE FRANCE EN 1790 (I)

(Fin)

VILLE DE TOURS

La Garde nationale de la ville de Tours était composée d'un état-major et de quatre bataillons. Chaque bataillon était de cinq compagnies sauf, le deuxième qui en avait six. Un porte-drapeau et un adjudant étaient attachés à chaque bataillon.

L'état-major était composé de :

Un colonel d'honneur, un colonel commandant, un lieutenant-colonel et un major.

Chaque compagnie avait comme officiers :

Un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

UNIFORME

Habit bleu à parements et revers blancs ; passepoil rouge ; collet rouge écarlate ; boutons aux armes de la ville ; sur les retroussis de l'habit : fleur de lis et une tour. *Veste* et *culotte* blanches (en été), noires (en hiver).

VILLE DE TROYES

La Garde nationale de Troyes était divisée en quatre bataillons de quatre compagnies chacun. Il y avait en outre une compagnie de *grenadiers*, une compagnie d'*arquebusiers* et une compagnie de *chasseurs*.

En marche, la compagnie de *grenadiers* était placée en tête du corps ; celle des *arquebusiers* au centre et celle des *chasseurs* à la queue.

Chaque compagnie était composée de :

Un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, 4 sergents, 6 caporaux, 2 tambours et 48 hommes.

UNIFORME

Habit de drap bleu céleste, collet, revers et parements de drap écarlate ; doublure et passe-poil blancs ; fleurs de lis écarlates aux retroussis ; boutons blancs aux armes de la ville. *Veste* et *culotte* de drap blanc avec boutons de même étoffe : *culotte* noire depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mai ; *chapeau* bordé en poil de chèvre, garni d'un petit bouton uniforme et d'une cocarde (rouge, bleue et blanche) surmontée d'un pompon de la compagnie ; *guêtres* de drap noir, jarretières pareilles, et boutons de cuir ; *col* blanc ; une queue garnie d'une rosette de ruban noir. — L'habit s'agrafait sur le devant, sans laisser passer de jabot.

DISTINCTIONS

Grenadiers : Grenade aux retroussis.

Chasseurs : Cor de chasse aux retroussis.

Arquebusiers : *Habit* écarlate, parements, revers et collet de velours bleu de roi ; un petit galon sur toutes les boutonnieres ; *veste* et *culotte* de drap blanc ; *épaulettes* de sous-lieutenant, losangées bleu de roi.

L. F.

(1) D'après l'état militaire de la Garde nationale..... de 1790 (Voir les nos précédents, pages 123, 139, 155 et 171.)

UNIFORMES DES GARDES NATIONALES

Du 23 Juillet 1790

Le 23 Juillet 1790. l'Assemblée nationale, après avoir entendu son Comité de Constitution, sur l'uniforme à donner aux Gardes nationales du Royaume, a décrété et décrète :

« 1° Qu'il n'y aura qu'un seul et même uniforme pour toutes les Gardes nationales du Royaume, et qu'en conséquence, tous les citoyens Français admis dans les Gardes nationales, ne pourront porter d'autre uniforme que celui qui va être prescrit.

« *Habit* bleu-de-roi, doublure blanche, parement et revers écarlates, et passe-poil blanc, collet blanc, et passe-poil écarlates, épaulette jaune ou en or, la manche ouverte à trois petits boutons, la poche en-dehors à trois pointes, et trois boutons avec passe-poil rouge; sur le bouton sera écrit: DISTRICT DE.
« Les retroussis de l'habit écarlates, sur l'un des retroussis il sera écrit en lettres jaunes ou en or, ce mot « CONSTITUTION; et sur l'autre retroussis, ce mot: LIBERTÉ; *vestes et culottes* blanches.

« 2° Que les Gardes nationales qui ont adopté un uniforme autre que celui qui est prescrit ci-dessus, ne pourront continuer de le porter que jusqu'au 14 Juillet prochain, jour anniversaire de la Fédération.

« 3° Que les Gardes nationales des lieux où il n'y avait point encore d'uniforme établi, et qui en ont un pour assister à la Fédération, pourront également continuer à le porter, mais seulement jusqu'au 14 Juillet prochain, jour auquel toutes les Gardes nationales du Royaume porteront le même uniforme.

« Le Roi a accepté et accepte ledit décret pour être exécuté suivant la forme et teneur. »

P. c. c. L. F.



PLAQUE DE SHAKO DE LA GARDE NATIONALE (LOUIS-PHILIPPE)

En argent avec coq et grenade dorés



Planche en couleurs de H^{ie} Bellangé.

COMPAGNIE SÉDENTAIRE (1820)

Collection du commandant Sauzey